

# CRONACA DI GENOVA

SCRITTA IN FRANCESE

DA

ALESSANDRO SALVAGO

E PUBBLICATA DAL SOCIO

CORNELIO DESIMONI





ELLA Biblioteca pubblica di Berna si conserva un codice cartaceo del secolo XVI in 8.<sup>vo</sup> di carte 39, segnato col n.º 281 e col titolo che è premesso alla presente pubblicazione. Nel catalogo dei manoscritti di quella Biblioteca il Sinner ne ha porto una descrizione particolareggiata, notando anche alcune differenze onde tale Cronaca si distingue da altre meglio conosciute (1).

Lo scritto del Sauvaige essendo stato finora non solo inedito, ma ignoto fra noi, credemmo ben fatto di riprodurlo fra gli *Atti* della Società, poniamo anche che nulla ci apprendesse di sostanzialmente nuovo; essendo compito nostro di apparecchiare agli studiosi tuttociò che in qualche modo riguardi la storia patria; tanto più quando, come qui, si tratti di Autore genovese contem-

(1) SINNER, *Catalogus codicum mancriptorum Bibliothecae Bernensis*, Bernae, 1770, in 8.<sup>vo</sup> II. 615-27.

poraneo a gran parte de' fatti narrati, che ci porge notizie di scritti patrii (1) e che dettò il suo lavoro in lingua straniera; onde una qualche spiga si aggiunge alla storia letteraria, nonchè italiana, di Francia.

Il Codice di Berna è ben conservato e di scrittura apparentemente buona, ma, oltre a certe forme di lettere non abbastanza chiare, ha il grave inconveniente di essere una copia fatta da chi non capiva o non si curava di capire l'originale; onde egli cade talora in errori evidenti, talora deve aver omesso alcune parole che compirebbero il senso, specialmente ha posto a casaccio la punteggiatura e le iniziali, e reso con ciò non poco difficile il ristabilire una giusta divisione dei periodi e degli incisi. Si aggiunga che l'Autore, dove lavorando il periodo alla latina, dove accumulando incidenti che rendono lungo ed intralciato il periodo, abbisogna, per la maggiore possibile chiarezza, di una interpunzione diligente e minuta. Perciò non abbiamo esitato ad abbondare, piuttostochè no, nel frammetterci di nostro capo le virgole, i punti e le iniziali relative; vi abbiamo sovrapposto le apostrofi e gli accenti che mancavano affatto; gli accenti non tutti, ma quelli soltanto in fin di parola e quegli altri senza i quali può sorgere dubbio sul senso nella mente del lettore. Ma ad un tempo ba-

(1) Ci discopre uno scritto sul Sacro Catino (che pare ora perduto) del Cancelliere della Repubblica Nicolò de Brignali il quale è lodato dall'Annalista Giustiniani nel 1519 per buone lettere latine e studi d'umanità. Ci era pure ignoto una specie d'*Onomasticon* composto dall'ex-Doge Battista Fregoso. Stefano Giustiniano è noto per la sua orazione a Luigi XII al suo ingresso in Genova nel 1507, conservataci, oltrechè da un Diario ms., dal Casoni, *Annali della Repubb. di Genova* s' tto quest'anno; ma il Salvago ci tramanda un altro savio discorso politico di Stefano durante la rivoluzione che precedette quell'ingresso.

dammo a mantenere strettamente la maniera usata dall'Autore e dai suoi contemporanei francesi nello scrivere le parole; maniera che mentre conserva quel quasi profumo d'antico che piace a nostri tempi, fa meglio accostare il francese all'italiano, mantenendo, per esempio, le forme che l'accento circonflesso ha cacciate via presso i nostri vicini d'oltr'Alpe (*chasteaulx, espovantés, costés*, ecc.). Abbiamo insomma cercato di tenere la via di mezzo fra gli editori che travestono affatto alla moderna gli scritti de' secoli passati, e quegli altri che invece li riproducono religiosamente ma in guisa che non riesce al Lettore d'intendere senza sforzo d'ingegno.

Nella quale bisogna di trascrizione, come in quella più importante della interpretazione sostanziale ci ha sopperito e di consiglio e di aiuto efficace l'illustre Conte Riant di Parigi, di cui non potremo mai abbastanza significare a parole la benevolenza e la liberalità di comunicazioni verso la Società nostra, verso noi e i nostri amici. Egli fu appunto il primo a darci avviso dell'esistenza del Codice e della sua annotazione nel Catalogo del Sinner, e si è anche offerto e compiaciuto di rivedere le bozze. Fu egli pure che volle fare le prime pratiche presso il signor Fettschein di Kasthofer, conservatore capo della Biblioteca Bernese, che gentilmente aderì tosto ad inviarci il manoscritto. Al quale signore come al dott. Bloesch succeduto al Fettschein, che ci favori di maggior larghezza di tempo alla restituzione, amiamo qui esprimere i più sentiti ringraziamenti.

Lo stile della Cronaca, anche a giudizio di più autorevoli che non siamo noi, è relativamente buono. È vero bensì che, oltre qualche italianismo naturale nel-

l'Autore, vi sono parole che oggidi riescono strane ed oscure; ma le medesime s'incontrano tutte negli scrittori contemporanei come avvertiremo mano mano spiegandole; e chi non voglia (come facemmo noi) risalire alla lettura di Jean d'Auton, di Filippo di Comines, di Jean de Troyes, del *Loyal Serviteur* ecc., potrà incontrare la più parte di tali espressioni nei §§ storici del gran *Dictionnaire français* del Littré, e tutte nella moderna *Histoire de France* d'Henry Martin, il quale, traendole dai cronisti originali, si piacque di fiorirne tratto tratto il suo racconto.

La parte grammaticale lascia più desiderii, non solo per le vulture a cui mal si confà la lingua, ma talora per poca corrispondenza delle frasi fra loro e talora per un cumulo di incidenti che formano un periodo senza fine. Ma anche qui è giusto il dire che sono difetti più dei tempi che dell'Autore, come li trovo rimproverati più o meno al Jean d'Auton dal suo editore Lacroix e a Filippo di Comines nella Prefazione alle sue Memorie (1).

Gli errori di data, in parte da imputarsi più che all'Autore al copista, abbiamo preferito raddrizzarli nel testo, ma facendone nota a piè di pagina. E siccome l'Autore non continuò il lodevole uso preso dapprima di ricordare le date de' fatti più rilevanti, specialmente colà ove erano più necessarie vale a dire negli ultimi tempi del suo racconto, così pensammo supplirvi noi ma

(1) *Chroniques de Jean d'Auton publiées par Paul L. Jacob Bibliophile* (Lacroix) Paris, Silvestre, 1834, vol. I, p. X.— *Mémoires de Philippe de Comines, Notice*, p. VIII nel vol. IV de la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat, Guyot 1851.

nei margini dirimpetto; non intendendo però ingolfarci in disquisizioni cronologiche sulle varietà che non raro si palesano tra diversi storici. Delle altre note appostevi alcune mirano a spiegare le parole oscure o a raddrizzare il senso dubbio; altre a chiarire nomi di Francesi troppo illustri nella storia italiana eppur troppo facili a scambiarsi l' un l' altro, indicati come sogliono essere pel solo titolo feudale; poche altre accenneranno a qualche punto di storia ligure, ove occorra. Specialmente l' ultimo capitolo della Cronaca, che tratta della Rivoluzione del 1506-1507, lo abbiamo raffrontato con un Diario ms., contemporaneo che è però di fazione opposta a quella del Salvago cioè di parte popolare (1).

Il nostro cronista si nomina da per sé *Alexandre Saulvaige de nacion gennevoise*; cioè genovese, come si solleva allora dire e come si vedrà detto sempre nel testo della Cronaca. Egli ci palesa pure abbastanza gli anni in cui distese il suo lavoro, dicendo avere scritto a richiesta del Sire di Chandénier, *allora* Governatore a Genova per Luigi XII Re di Francia: donde si conosce trattarsi qui di Francesco de Rochechouard che tenne questo Governo dall' ottobre 1508 al 29 giugno 1512, quando cacciati i francesi fu restituita la Repubblica con Giano Fregoso per Doge. Del resto non sappiamo altro di lui, e nemmeno il nome ci avvenne trovare nei numerosi elenchi, abecedari, alberi delle famiglie nobili genovesi. Certamente i Salvago (ché tale evidentemente è il suo cognome nativo) furono illustri fin dai tempi

(1) *Diario delle cose del 1506, 1507*; Ms. alla Civico-Beriana, nella *Miscellanea di cose riguardanti la Storia di Genova*

antichi della Repubblica; nel 1314 poi e nel 1335 gli Annalisti li annoverano come *grandi di numero e di possanza*, come *potenti d'amici e di ricchezze*, avendo deciso col loro intervento imparziale, sebben guelfi, a liberare la patria dal giogo di Re Roberto (1).

Nel 1528 iscritta fra i 28 Alberghi nobili continuò ad illustrarsi nelle cariche pubbliche e specie in Paris Maria Salvago senatore nel secolo XVII ed astronomo apprezzato da Cassini, Maraldi e Bianchini (2). Ma pel tempo che viveva Alessandro pare che la famiglia si oscurasse un istante, non vedendola ricordata tra quel cozzo di persone e di passioni che per poco non misero in fondo la patria.

Nel 1601 il cardinale Aldobrandini, di passaggio in Genova, accolto splendidamente da Enrico Salvago nel palazzo di Via Nuova (ora del march. Domenico Serra) vi trovava tra gli addobbi d'oro e velluto, un baldacchino che *fu già della Regina Madre* (Catterina de' Medici Regina di Francia) (3). Una tradizione tra noi racconta che un ramo dei Salvaghi si trapiantò in quel Regno e che continuò a fiorire colà sotto il nome di Sauvage o Sauvaige, come si conoscono tuttora famiglie così appellate. Non so se sia da annoverarsi tra queste quel Dionigi Sauvage che nel secolo XVI pubblicò Filippo di Comines e più altre Cronache di Francia e di

(1) GEORGII STELLÆ, *Annales* R. I. S. XVII, col. 1068. GIUSTINIANI, *Annali*, 1314 e 1335.

(2) Ved. il mio articolo *Notizie di Paris Maria Salvago e del suo Osservatorio astronomico*, nel *Giornale Ligustico* 1875, p. 465; 1876, p. 41 e segg.

(3) Ved. *Passaggio del Cardinale Pietro Aldobrandini nel Genovesato* l'anno 1601, pubblicato dal march. Paris Maria Salvago nel *Giornale Ligustico* 1877, p. 274.

Fiandra. Ma forse ancora più vicino al nostro Alessandro è quel Fra Giovanni Saulvaige autore d' un libro ascetico notato dal Brunet (4).

Checchenessia Alessandro Salvago dovette al certo essere molto vissuto in Francia o tra francesi, a giudicare non solo dal suo stile ma e da sentimenti al tutto parziali a quella Nazione, di più conformi affatto a quello spirito preteso cavalleresco che informava gli uomini d' arme specialmente di Francia; il disprezzo del popolo, e la parola *virtù* tenuta per sinonima della nobiltà e del valore guerriero. Il che fa che il Cronista non può difendersi da una predilezione per loro anche quando non lo meritano guari; come quando loda il Sire di Chandénier, la cui condotta durante il suo governo in Genova è biasimata dall' unanime consenso degli storici. Così anche in Luigi di Laval il Salvago ci addita l' educatore del Chandénier e loda anche lui pel modo tenuto nel governar Genova; eppure, nei fatti stessi che il Cronista ne racconta, c' è abbastanza da menomargli se non anche a togliergli al tutto gli elogi con tanta larghezza impartitigli. Dalla quale contraddizione tra i detti e i fatti si potrebbe inferire che, se si scusi l' uomo imbevuto dai pregiudizi dell' educazione, della consuetudine e degli interessi, si troverà non essere in generale troppo alieno dal vero, ciò che Salvago protesta più volte, nell' esposizione de' fatti null' altro aver egli cercato che la verità.

(4) *Sensuit leschelle damour diuine composee par Frere Jehan Sauluaige nouuellement imprime par la veufue seu Jehan Trepperel* (verso il 1520). Ecco un esempio del modo di scrivere senza accenti ed apostrofi e coll' u usato invece del v nel mezzo delle parole, quale è appunto anche l' uso del Codice della presente Cronaca.

Il Cronista ha errori di fatti e di date, come già fu notato e ciò specialmente per la parte antica; ma è da considerare che scrisse prima del Giustiniani quando la storia si dovea raccapezzare da manoscritti diversi e non facili a trovarsi riuniti. Inoltre, condannato, come egli dice, a contare più le ore che i giorni per soddisfare ai desiderii del Patrono, tratta il suo soggetto disugualmente, salta spesso i fatti interni e interi periodi storici, omettendo perfino di ricordare la prima venuta a Genova di Luigi XII nel 1502; e si stende pe' suoi tempi, più che alla storia patria, ai fatti politici e guerreschi d' Italia.

Nella sua avversione ai popolari l'Autore esclama che i Nobili (antichi) avean recata la Repubblica al più alto grado, laddove i *Cappellassi* (Adorni, Fregosi ecc.) l'avean ridotta in fondo. L'osservazione non manca di verità; resta solo a vedere se gli antichi, poi esclusi dal Dogato, non avrebbero fatto lo stesso che i nuovi nel medesimo periodo di tempo. Il movente era sempre lo stesso, l'ambizione e il desiderio di comando indiviso. Ormai nella più parte d'Italia una sola famiglia era giunta al Principato, soffocando i rivali concittadini: fra noi le fazioni equilibrandosi, gli odii divennero sempre più accaniti per non trovare lo sfogo finale. Quindi la lotta civile alternata alla dipendenza dallo straniero, e la decadenza sempre più profonda; tuttavia anche per quelle lotte continue, gli spiriti genovesi serbarono una certa virile vivacità, e a quando a quando il leone che pareva addormentato scuote la giubba, e il vessillo della libertà ritorna ad allegrare i cuori, conscii dell' antica grandezza.

Nei varii tempi in cui la Liguria ebbe stretti vincoli

colla Francia, parecchi di quella Nazione scrissero sulle cose nostre. Lasciando da parte gli ultimi secoli, è noto fra noi quel Jean d'Auton sovra ricordato che nella sua Cronaca di Luigi XII parlò a lungo delle cose di Genova, frammischiandovi aneddoti e poesie, e conservandoci nell'originale italiano i discorsi proferiti in occasione del nuovo giuramento che prestarono i Genovesi a quel Re nel maggio 1507 (1). In quello stesso anno fu pubblicata a Parigi una *Cronicque de Gennes* di anonimo al tutto diversa dalla presente; e quella edizione essendo rarissima, il nostro amico il ch. cav. Promis l'ha ripubblicata negli *Atti* della Società (X. 175 segg.) traendola da un esemplare della Reale Biblioteca di Torino (2).

(1) *Seguita la proposizione fatta per Messer Joanne de Ilice dottore di Genova al Cristianissimo re Luigi duodecimo, re di Francia... in nome del popolo genovese*, in JEAN D'AUTON, IV. 25, seg. (I nostri annalisti l'accennano senza riportarla). Le poesie francesi riguardanti Genova, introdotte dal Jean d'Auton nelle sue *Chroniques* sono le seguenti:

1.º III. 125-36. *La Complainte de Gennes sur la mort de Dame Thomasine Espinolle Gènevoise, dame intendio du roi, avec l'Epitaphe et le Regret*. Della quale poesia è pure copia membranacea dello stesso secolo al n.º 6169 della parte francese nella Biblioteca Nazionale di Parigi (Notizia che devo al Conte Riant).

2.º III. 288-90. *Ballade touchant les Gènevois*.

3.º IV. 54-8. Poesia su Genova domata dal Re Luigi nel 1507. *Or est Genes la superbe soumise*.

4.º IV. 154-63. *D'un petit traité sur l'exil de Gènes*. Di quest'ultima vi sono stampe e mss. anche staccati, per cui si veda l'editore del Jean d'Auton, *Preface*, pp. XII, XIII.

Al Ch. Sig. Ademollo, che recentemente pretendeva ignote fra noi fino a questi giorni le Cronache di Jean d'Auton e l'Aneddoto di Tommasina Spinola, rispose eruditamente e con pieno successo il Socio Prof. Achille Neri. Vedi la *Rassegna settimanale di Politica, Scienze, Lettere ed Arti*. Roma, 1879 nn. 62, 63, 64 e 67.

(2) Si aggiungano le notizie inserite nel Giornale Ligustico 1876 p. 71 nella Rassegna al bello ed erudito Libro del Marchese D'Adda, *Indagini storiche del Castello di Pavia*, Milano, 1875. Ivi notansi le rarissime pubblicazioni seguenti.

Nel 1528 si stampava uno scritto francese che descrive la celebre vittoria allora ottenuta contro gli spagnuoli da Filippino D'Oria nel golfo di Salerno (1); e nel secolo seguente (1658) J. B. *l'Hermite de Souliers dit Tristan* pubblicava in Arles la sua *Ligurie Française*, come per intrecciare un sereto di Liguri che furono a Francia affezionati e vi ebbero aderenze ed onori.

Per parte nostra, onorando di stima e proseguendo con augurii il benessere di questa e quella delle grandi Nazioni, non ameremmo la troppa confidenza che simili stretti vincoli ci han recato; tuttavia siamo anche proclivi a scusare, se non a difendere, i nostri avi; consi-

1.<sup>a</sup> VALARANDO DE VARANIS, *Carmen de expugnatione genuensi* . . . Parisiis 1507, 15.<sup>o</sup> Kal. martias, che si conserva nella Biblioteca di questa R. Università. È relativo appunto ai fatti del 1506-7 e dall'Autore è dedicato a Rodolfo de Lannoy che fu Governatore a Genova pel Re di Francia, come vedremo più avanti.

2.<sup>a</sup> *Questa è la historia e la guerra del popolo genovese e gentilhuomini del Re di Francia e di tutto suo esercito et triumpho de la intrata che fece a Genova e una barzeletta della discordia de Italia*; Cantare in ottava rima stampato in Napoli senza data ma contemporaneo (già di Guglielmo Libri).

3.<sup>a</sup> *Sur les deux heureux voyages de Genes et Venise victorieusement mis à fin par le très Chrestien Roy Loys douziesme de ce nom . . . et véritablement escriptz par Jean Marot*; 1532, Cronaca rimata.

(1) *La grande bataille et victoire du Comte Philippe Doria contre l'armée du Roi d'Espagne faite en mer près de Salerne le 1 mai 1528*. (Senza data nè luogo, in 4.<sup>o</sup> gotico; dal Brunet). Colgo l'occasione per correggere un grave errore che non so come mi sia sfuggito, rimandando al 12 ottobre la data di questa battaglia nel mio articolo *Tre Cantari concernenti fatti di Storia genovese* (*Atti della Società*, X. p. 636). Il ch. L. Volpicella che giustamente rilevò il mio errore nell'*Archivio storico per le Province Napolitane* (1877, p. 188), non si decide però per una data fissa, osservando essere varie le opinioni degli storici che oscillano tra il 28 aprile, il 1.<sup>o</sup> maggio (come sopra nella poesia francese) il 28 maggio e il 1.<sup>o</sup> giugno. Ora parrebbe il 28 aprile la data più esatta, dappoichè tale è nella Iscrizione commemorativa di questa vittoria sulla facciata della chiesa di San Matteo (Ved. D'ORIA JACOPO *la Chiesa di San Matteo in Genova*, Sordo-muti, 1860, p. 54).

derando le passioni o gli interessi che ne offuscavano la serenità del giudizio. E vorremmo che i nostri nipoti facessero altrettanto verso di noi ai quali, temo non mancheranno titoli per invocare indulgenza.

---

P. S. Dal Socio March. Massimiliano Spinola riceviamo il Kühnholtz (*Des Spinola de Gènes*, etc. Paris 1852) che vien pure citato dal Signor Armando nella predetta *Rassegna settimanale* num. 67. Ivi si trova già edito un brano delle *Cronicques de Gennes* del Salvago, quello cioè del cap. XII relativo alla uccisione di Geronima Spinola.

Lo stesso Kühnholtz, in una ampia ed erudita recensione di *Complaintes*, a pag. 238 ne cita tre di Jean Marot, intitolate *Complaintes de la Ville de Gènes*, che si rapportano alla sottomissione di Genova al Re di Francia nel 1507, e sono da lui descritte nel modo seguente: « Dans la premiere Gènes finit en se plaignant amèrement d'avoir été abandonné par l'Empéreur, par Venise et par le Pape lui même, dont la flotte armée et equipée pour la secourir n'était, dit-elle, que *fainte coulcur*. Dans la seconde Gènes reproche à ses habitants d'avoir mal tenu sa promesse . . . . que si le Roi de France — passait les monts, sans aucune doubtance — ils le prendraient, malgré tous ses gendarmes. La troisième a peur sujet la mort d'un Doge insurrectionnel malheureux, du teincturier en soie Paul de Nove victime de sa témérité et de sa presumption ».

Lo stesso Autore a pp. 331-3 descrive altri Codici e Mss. della *Complainte sur la mort de Thomassine Espinolle*; e sulla quistione a questo proposito suscitata dal Signor Ademollo si veda pure il recentemente pubblicato fascicolo XII, 1878, del *Giornale Ligustico*, pp. 534-7. Infine su altri opuscoli francesi stampati verso il 1507 per l'assoggettamento di Genova a Luigi XII, si veda il Brunet agli articoli *Conqueste* e *Lettres*, II. 226; III. 1030.



## CHAPPITRE I.

*Cronicques de Gennes, faictes et composées en françois par Alexandre Saulvaige, de nacion gennevoise, à la requeste du sire de Champdenier pour lors gouverneur du dit Gennes, soub tres-hault, tres-puissant et tres-excellent prince, Loys douziesme, Roy de France.*



**L**IGURIE est une province en Ytalye, laquelle est contenue (par la description des anciens geografes) de la ryviere du Varro, près de Nice de Provence, et de la Maigre qui est en Lunesane auprès de Sarrezanne, et du hault de mons Appenys, et au dessoubz de la mer Ligustique (1). Diodolus Sicculus, auteur de haute dignité, et plusieurs autres en la dite Ligurie y ont compris grant partie du pays de Provence, et tout le royaume d'Erles (2) qui pour lors ainsi s'appelloyt, et iusque auprès de Vienne

(1) *Ligustique* nel Cod. Bernense. Non fa bisogno di dire che la parola seguente è uno storpiamento del noto Diodoro Siculo.

(2) Cioè d'Arles.

chef des Alobroques qui à present est le pays du Daulphiné. De laquelle Ligurie estoit chef et maitropolitaine la cité d'Albingues, maiz de present le terme d'icelle gist seulement de ce qui est contenu d'entre les chateaulx, devers le cousté de levant du Corbe et devers ponant de Monesgue, lequel destroit est ce qu'on nomme les Ryvieres de Ponant et de Levant qu'on appelle Ryvieres pour ce que le pays est au long du rivaige de la mer, au bord du dit Appenin (1). Desquelles Ryvieres et toute la dite Ligurie est de present chef la cité de Gennes, à volenté et gouvernement et regime soubz mise soubz très-chrestien très-puissent et victorieulz Loys, douziesme de ce nom, roy de France. Et laquelle cité de Gennes encores n'est declairé, non compris touteffoys Romme, si entre celles d'Ytalie doyt avoir le vant et preheminance de beaulté richesse, forteresse, et toutes autres louenges, ou succeder en la seconde.

De la fondation de laquelle est grant ambiguité entre ceulz qui ont escript; et combien qu'ilz aient de ce concertacion et reprouches de mensoinges, je raconteray les oppinions de chascun bonnement sans juger l'un plus que l'autre veritable ou mensonger. Iacques de Varaige, archevesque de Gennes, en sa Cronicque a escript l'anne, roy d'Italie, avoir fondé la cité de Gennes alleguant en ce l'auctorité de Solinus qui dict: *Quis neget vel dictam vel condictam a Iano Ianiculam et a Saturnio Saturniam* (2); mayz Solinus dict *Ianiculam*, et non *Ianuam*

(1) *Bord*; parola quasi illegibile ma che mi pare si possa così interpretare.

(2) Jacopo da Varagine nel capo 2.<sup>o</sup> della prima parte della sua Cronaca, inedita tuttora in questa parte. Ben nota qui il Salvago che Varagine ha frainteso Solino (*Polystor*, cap. 2.<sup>o</sup>) il quale parla di Roma e non di Genova.

qui touteffoys veult dire *Ianiculam*, qui est une partie de Romme, qui s'appelle *Transtiberim*, où est *Ianiculus*, mont nommé dudit Ianus. Autres disent estre appellée *Ianua* de toute ancienneté qui vault autant a dire que porte, par laquelle est ung des passaiges de Lombardye. Aucuns autres dient icelle avoir eu commencement par Eridanne filz de Phéton, lequel, estant party d'Egypte, naija tant par la mer qu'il arryva en icelluy pays de Ligurie et descendit à terre ou lieu où de present est fondé la cité de Gennes, et là mourut ung sien compaignon nommé *Genuinus*; ouquel lieu icelluy faisant ensevelir, luy donna le nom de Gennes, et là fonda ung chastel nommé *Genuinum castrum*, où de present est le couvent de Notre Dame du Castel, de l'ordre des Iacopins (1) de l'Obcervance. Et Erridanus passa depuis au pays de Lombardye, auquel pays habita, et fonda la cité de Thurin, et à la ryviere du Pau changea le nom, icelluy faisant appeller Erridanus de soy. La plus part des auteurs icelle ont appellée *Ianua*. Rend Strabon raison de ce qu'elle est tournée en forme d'un geneul, ainsi qu'est bon à veoir par la circonflexion du chef de Godefa au cap de Carignan (2). La cité de Gennes est scitué soubz montaigne par nature sterille, combien que à present, à grant industrie et despence, par délices des gens du pays, soient faictes fertilles de fruytz et la pluspart converties en riches et moult nobles iardrins, aornez de si noble palays,

(1) Domenicani.

(2) Strabone non dice questo; parla piuttosto della figura delle Alpi che è circonflessa e sinuosa, delle quali una estremità secondo lui è verso la spiaggia ligustica fino a Genova (*Geografia*, libro V, cap. 1), *Godefa* (meglio *Co de fa*, cioè Capo di faro, come usava dire allora) è bene spiegato più volte da Jean d'Auton IV. 7 e IV 53, *le lieu où est la tour de Codefà nommée la Lanterne*.

estaiges et maisons, que trop plus grant beaulté, richesse, triumphe est à veoir le dehors de la dite ville que le dedans, en nulle autre du monde en ce équiparable. Si est icelle des deuz costez enclose de deuz ryvieres, dont celle du costé de Levant est nommée Besaigne, qui anciennement se disoit *Feritor*. L'autre, devers ponant, nommée Poncevre, en latin *Porcobera*, combien que à present on luy die *Pulcifera*. Lesquelles ryvieres plustost se peuvent appeller torrens; ont naissance des montaignes diz mille pas au plus loingtains dudit Gennes. Au ryvaige de ladicte vague de la mer, est là fait port assez trop plus beau par force que par nature; où pour obvier à la tormente de la mer, estoit levée une muraille, qu'on appelle le Mosle (1), laquelle est de merveilleuse espaisseur et haultez, dedans laquelle est port seur pour la plus grosse carracque du monde, ainsi qu'est bon à voir par celles qui y resident, auz autres de nulle part du monde a icelle pareilles. La quelle cité est distinguée par deuz faulzbourgs, l'un devers levant, nommé le bourg Saint Estienne, qui comance à la porte de l'Arc, jusques à la porte Saint André; l'autre devers ponant, nommé le bourg Saint Thomas, commance à la porte de ce nom, iusques à icelle des Vaches. Si est tornoyée la dite cité, apparcon (2) de faulzbourgs, de moult fortes et grosses murailles, comme est encores bon à veoir, plaine d'innombrable peuple, la plus part vivant par industrie. Si est icelle cité de Gennes de si longue ancienneté scituée (3),

(1) Il Molo.

(2) Benchè la parola sia dubbia ed oscura nella lezione, il senso ne è chiaro: la città è murata *a parte* o separata dai sobborghi.

(3) Par voglia dire: così è situata Genova da tempo tanto antico che non se conosce il principio.

comme à la verité on n'en doit encores sçavoir le commencement. Et fut la premiere cité d'Ytalie reduicte à la foy chrestienne. Et fut convertie par le preschement des saintz Nazari et Celse, qui furent du temps de saint Pierre l'apostre.

---

## CHAPPITRE II.

*Comment et en quel temps la Cyté de Gennes  
commença a estre nommée archevesché.*

A nulz est encores certain en quel temps la cité de Gennes ayt eu evesque; car combien qu'il soit trouvé saint Vallentin estre premier evesque de Gennes, neantmoins ailleurs est trouvé, et en la vie du mesme saint, auparavant luy y avoir eu evesques, et Gennes estre cité. Et fut saint Sir le dernier evesque d'icelle et premier archevesque, et fut de l'an nostre Seigneur mil cent trante et troys, et devant luy on trouve avoir esté evesques à Gennes dès l'an troys cens et trante (1). Si precede encores de present tous autres archevesques de chrestienté en tiltre et louenge de premiere conversion à la foy catholicque. Ont esté les Genevoys en tout temps de grant religion et zelateurs du nom de Iexus Crist; car qui bien regardera les faiz des crestiens à l'encontre des payens et infi-

1133

381

(1) La data più certa è verso il 381, e il primo vescovo conosciuto è Diogene. Sulla controversa serie dei più antichi vescovi genovesi si veda la dotta e critica Dissertazione del ch. nostro socio can. Grassi, *De prioribus sanctisque genuensium episcopis*, Genuae 1863.

delles on trouvera les Genevoys en iceulz avoir esté principaulz ou compagnons: avecques Godefroy de Boillon, conquirent le royaulme de Iherusalem, comme cy après au chappitre de leurs victoires sera declairé. Et entre tous leurs nobles faiz, ont estimé les principaulz à conquerre les gens au nom de Dieu, et les reliques des saintz et martirs mettans à délivrance, ainsi qu'est bon à veoir par plusieurs saintz trasportez en la cité de Gennes, et principalement les cendres du glorieulz amy de Dieu saint Iehan Baptiste, l'histoire duquel est telle (1). Estant l'armée de Genevoys de retour de la liberacion de la cité d'Anthioche à l'encontre des infidelles, arryva en ung port de mer nommé Myorra, qui de present se nomme Stramirra, où les Genevoys cuidans (2) gesir le corps de saint Nicolas et icelluy n'estre dignement honoré, le corps du saint voullurent emporter, maiz cuidans prandre icelluy, prindrent les cendres du corps saint Iehan Baptiste, qui là secretement au lieu d'un monastaire de nonnains estoit, et estoient icelles cendres departies en treze petiz saichetz. Lors voyans les dictes religieuses n'avoir remede de recouvrer le dit precieulz tresor declairerent auz Genevoys icelles estre saintes cendres de saint Iehan Baptiste. De quoy iceulz en furent très-aises et en grant reverence, icelles misdrent en quatre des plus parés navyres qu'ilz eussent, maiz à eulz ne fut oncques propice avoir vent pour retourner a Gennes tandis que les dictes cendres furent separées. Ce que

(1) Si veda negli *Atti della Società* X. 480 e segg. la *Legenda translationis Beatissimi Johannis Baptistae*, scritta da Jacopo da Varagine essendo arcivescovo, colle avvertenze dell'editore cav. Belgrano, *ibid.*, p. 458.

(2) Cioè credendo; parola che tornerà più volte.

voyans les misdrent toutes ensemble, et incontinent eurent vent propice, tant que en peu de iours retournerent en leur pais. Et là en grant cerymonye collocquerent les precieuses relicques en l'eglise saint Laurent, cathedrale de la dicte cité. CE FUT L'AN MIL QUATRE VINCTZ DIZNEUF. 1099

### CHAPPITRE III.

*Comment le Saint Greal (1), autrement nommé le Cadin estant en l'eglise Saint Laurent de Gennes, fut conquis.*

Deux ans après, qui fut l'an mil cent et ung, estans 1101  
les Genevoys en Surye, au secours de Bauldoyn, roy de Iherusalem, frère de Godefroy de Boilhon, au siège de Cesarée Palestine, avecques siz grans carracques, vingt siz navyres et plusieurs gallaires et icelle les ditz Genevoys prenans d'assault par la dilligence de messire Guillaume Chef-de-Mail, et mise a sac, fut dict que le tresor et despoilhe d'icelle seroient departies en deuz pars: la premiere parviendroit auz Genevoys, qui en auroient l'eslite, à la louenge de leur franchise, prouise (2), et victoire de la dite cité, et la seconde au dit empereur Bauldoyn. Parquoy les Genevoys pour leurs porcion ne voullurent autre que ung Cadin qu'on appelle saint Greal, de pierre d'aymeraulde de nonpareille beaulté au monde et d'inestimable pris.

(1) Jean d'Auton lo chiama Saint-Graal, II. 227 e il suo Editore ibid., p. 407 spiega che tale parola significa propriamente un vaso di terra, ma qui si applica alla Sacra Cena: aggiunge che vi è un vecchio romanzo sul Saint-Graal.

(2) Cioè prodezza.

De laquelle aymeraulde est diversement parlé: Aucuns disent estre le plat ouquel Notre Seigneur fist la Ceyne auz apostres, estimant ce estre a cause de l'incomprehensibilité de la valleur d'icelle, laquelle excède toute oeuvre humaine. Et les autres dient estre le plat ouquel le roy Artus, entre ses grans cerymonies, avecques ses compaignons de la Table Ronde, souloient religieusement prendre ses repas, icelluy appellant saint Greal; lequel vaisseau fut conquis ès terres des Moriens et au royaulme de Thunys.

Moy usant de l'auctorité de messire Nycolas de Brignel (1), homme de singulliere vertuz, dilligent indagateur de ceste histoire laquelle doctement il a escript, dict le dit vaisseau estre l'un de ceulx qui estoient au temple de Iherusalem, lequel, à lire Ioseph sur (2) de ceste histoire, sera notoire comprendre de quel richesse fut le dit temple, et mesmes de telz vaisseaulz, et icelluy estre emporté à la destruction de Iherusalem; la prinse duquel, pour le lieu où il estoit, ceste histoire faict plus vray sembler.

722-25 Notable chose pareillement sera à racompter de Ali-prande roy des Lombars, lequel, ayant grant devocion a saint Augustin glorieulx docteur de l'église, et de l'an sept cens trante et deux (3) faisant icelluy roy transporter son corps de Sardaigne pour icelluy conduire à Pavye, lequel, pour honorer les saintes relic-

(1) Nicolò de Brignali, cancelliere della Repubblica e nel 1499 Legato al Re di Francia. Non si conosceva finora alcun scritto di lui. Vedi sopra p. 366 nota 1.

(2) Joseph Sur (?) vorrebbe dir forse Surien? cioè Giuseppe Sirio o ebreo, che scrisse le note storie.

(3) Il più autorevole Baronio pone questo avvenimento all'anno 725; altri al 722 e al 732 come qui il nostro.

ques, vint audevant d'icelles iusques en la cité de Gennes; où puis que icelles furent arryvées, cuidant faire lever le coffre où elles estoient, fut icelluy de si grant poix que impossible estoit le povoir lever de terre. Parquoy en reverence du saint fist veu le roy ediffier une église à laude de Dieu: ce que fut fait; et aucuns dient estre celle qui à present est nommée Saint Theodore, des chanoines reguliers de la dite regle. En tout temps a esté le peuple Genevoys plein de religion, que peu de terres, peu de conquestes, peu d'entreprises à l'encontre des infidelles ont esté conquises, gagnées et faictes sans laude, suffrage et port d'iceluy, qui en tout temps le nom de Ihesu Crist eut en supreme reverence, et pour les grans merites d'icelluy peuple envers la foy catholicque, ont impetré de l'Eglise la cyté de Gennes ne povoir estre excommuniée que par la bouche du pape. Innocent second, en recompence des victoires des dits Genevoys à l'encontre des infidelles, donna à saint Cir, arcevesque d'icelle et ses successeurs, povoir d'aller à la procession sur ung cheval blanc et à icelluy premier arcevesque porter la croix.

---

### CHAPPITRE III.

*Comment et quelles victoire ont eues les Genevois.*

La cité de Gennes par soy emphorcée en croissant par les grans suffraiges qu'elle faisoit à ceulz de la Ligurye et benignité envers ses terres voisines, rendit tout le dit pays volontairement à icelle subiect et tributaire, envyron l'an

- <sup>1200</sup> de Notre Seigneur mil deux cens, tant que de tout le pays demeura la metropolitaine et maistresse cyté. Et combien que aucunes icelles terres eussent gangné par bataille, pour estre icelle guerre de peu d'estime, seroit superfluité le racompter. Maiz le dit commun de Gennes, du temps de Godefroy de Boillon, alla à la conqueste de Iherusalem, le long de la dicte guerre le servirent avecques six caracques et quarante gallaires, L'AN MIL QUATRE VINGTZ
- <sup>1098</sup> DIXHUIT, et deux ans après prindrent la cité de Cesarée, et soubdain la cité de Tortoze en Surye.
- <sup>1107</sup> Et DE L'AN MIL CENT ET SEPT, avecques le nombre de soixante gallaires assiegerent et prindrent la cité de Trippoly en la dicte Surye, en icelle instituant nobles eglises en l'honneur de Notre Seigneur Ihesus Crist et troys ans après, la cité de Baruth. Et estant devenue rebellée la cité de Iherusalem, les Gennevoys, avecques leur effort, la remisrent en seure obeissance, tant que en memoir de ce, sur le hault de l'autel du Saint Sepulcre, fut escript en lectre d'or *Sanctum ac prepotens Genuense presidium.*
- <sup>1120</sup> L'AN MIL SIX VINGTZ (1), les Gennevoys, avec le nombre de quatre vingtz gallaires et quatre grans nefz, et vingtz et deux mil hommes, par terre assiegerent la cyté de Pise, et aux Pisans misdrent si grant peur que, pour avoir la paix, furent contens de quicter les raisons qu'ilz pretendoient avoir sur l'isle de Corsegue, lesquelz Pisans en plusieurs autres endroitz ont vaincuz.
- <sup>1147</sup> L'AN MIL CENT QUARANTE SEPT, faisant grant dommage ceulx d'Almerye (2) des Sarrazins aux crestiens,

(1) Cioè sei volte 20 = 1120.

(2) Il Cod. erratamente *Armenye.*

à la requeste du Pape, les Genevoys firent une grosse armée à l'encontre d'eulx, acompaignez du conte de Barcelonne; et fut si aspre la bataille que des ditz sarrazins furent mors vingt mille, et diz milles comprins femmes et petiz enfans menez à Gennes.

L'AN MIL DEUX CENS ET VINGT, les Genevoys, avec l'aide de François, prindrent la cité de Damiecte, en laquelle gangnerent le nombre de soixante et dix grans nefz et trante moiennes et vingt gallaires. 1220

En icelluy temps avoient ceulx de Pise armées soixante et douze gallaires, pour venir à l'encontre des Genevoys, lesquelz, estans de ce advertiz, de l'heure de tierce iusques au soir en armerent cinquante huyt et huyt grans navyres, et en envoyerent querir trante autres, qui pour lors estoient en l'isle de Corsegue, pour eulx venir joindre avec leur dicte armée de laquelle estoit chef Aubert Dorye, et ainsi naigerent par la mer tant qu'ilz arryverent au port pisan, où recontrerent les ennemys; et commança la bataille, laquelle dura aigre longuement, dont fut prins leur cappitaine general et vingt et sept gallaires soubversets et noyets, et les autres mises en routte, lesquelles, pour la nuyt survenant, ne fut possible suyvre. Et d'icelle bataille fut trouvé estre demeurez prisonniers és prisons de Gennes, neuf mil deux cens soixante et douze, entre lesquelz estoit la plus part de la noblesse de Pise, tant qu'il fut dict en proverbe: *Qui veult veoir Pise voige à Gennes*, pource que là estoit toute la noblesse de Pise detenue. Et fut ceste victoire de L'AN MIL DEUX CENS QUATRE VINGTZ ET QUATRE, le sixiesme jour d'aoust (1). Assez tost après les Genevoys ayant 1284  
6  
Agosto

(1) È la famosa battaglia della Meloria.

prins en Corsegue vingt cinq gallaires des Veniciens, et saichans iceulx se preparer à la vengeance misdrent en point une armée, où estoient deux cens gallaires, et ce depuis le quinzième jour de iuillet iusques au vingt cinquième jour d'aoust, sur chascune des dictes gallaires deux cens vingt combattans et huict mil hommes, pour acompagner leur cappitaine qui pour lors estoit le dit Aubert Dorye, lesquelz estoient tous habillez de soye ou de drap d'or; maiz les Veniciens n'oserent saillir à l'encontre de si gros fort; parquoy les Genevoys plus oultre ne passerent que à l'entrée du gouffre de Venise, et voyans ne rencontrer leurs ennemys pour la crainte de l'yver survenant, s'en retournerent à Gennes; maiz l'année ensuyvante fut envoye Lambe Dorye à l'encontre des dits Veniciens avecques le nombre de soixante et huict gallaires lequel iceulx deffist, ayant III<sup>xx</sup> dis set gallaires, desquelz en print III<sup>xx</sup> 5, (1) et les douze s'enfuyrent, desquelles prises le dit cappitaine en fist bruller soixante et sept, et sur les autres XVIII furent admenez prisonniers sept mil cinq cens Veniciens.

1298  
7 Set-  
tembre

## CHAPPITRE V.

### *Des dommaiges et fortunes des Genevois.*

Si comme au precedant chappitre loysible a esté veoir en partie les vertueulz faictz de la cité de Gennes et

(1) La vittoria di Curzola. Qui bisogna leggere le cifre cosi: *quatre-vingt-dix sept* (97 galere) *desquelles en print quatre-vingt-cinq* (85) *et les douze* etc.

que aucuns cachineux et rioteux (1), de mesdisance pourroient iceulx reprouver, disant moy patriote et natif de la dite cité avoir mansoingusement, de quoy l'histoire du tout doyt estre hors, les tiltres d'icelle et louenges avoir escript; pour donner à congnoistre le vray de ce, cy dessoubz ay bien voullu racompter les infortunes et dommaiges à la dite cité advenues, laquelle en ce, non moins que tous autres royaulmes principaulx des seigneuries, a esté infortunée, comment aussi pareillement au vaincre heureuse.

Avant que Notre Seigneur vint à la redemption de l'humaine nature cent quatre vingtz et ung an (2), Mago, frère d'Anybal d'Affricque, la cité de Gennes non seulement print, mais du tout destruyisit et pillà et mist à neant. En diverses autres batailles à l'encontre des Pisans ont esté malheureulx combien que à la fin du tout les Pisans succombassent. A l'encontre des Veniciens maintes choses faictes et aucunes endurées. Du temps de Henry empereur, de L'AN NEUF CENS ET VINGT (3), les Moriens vindrent en la cité de Gennes, laquelle prindrent et pillèrent et avecques eulx emmenerent tous les hommes, femmes et petiz enfans, et vray est que pour

205  
avanti  
Cristo

934-5

(1) È il latino: *cachinnantes et ridentes* (così ha rilevato acutamente il conte Riant). Il resto del periodo continua con un giro che vorrebbe esser latino ma è invece molto intralciato: *disaut moi patriote . . . avoir mensoingusement . . . les tiltres et louanges d'icelle escript, ecc.*

(2) Come è noto, i nomi dei Consoli romani danno a questo avvenimento la data dell'anno 205 avanti l'era volgare. Ma già Livio pose l'arrivo di Scipione a Genova nel 1218 avanti l'E. V. e la terza notizia romana di Genova è la famosa Tavola di bronzo della Polcevera colla data del 117 A. l'E. V.

(3) Questo avvenne negli anni dopo Cristo 934-5. Oltre i nostri si veda, anche più precisamente da fonti arabe, l'illustre Amari, *Storia dei Mussulmani in Sicilia*, II. 180.

lors estoit la plus grant partie du peuple de Gennes en une armée bien loing hors du pays; parquoy les dits Moriens trouvèrent la dite cité desgarnye, maiz retournée que fut l'armée des dits Genevoys, suyvit les dits ennemys, tant que iceulx desfist en l'isle de Sardaigne et leur prisonniers retournerent.

1241 L'AN MIL DEUX CENS QUARANTE ET UNG, estant guerre entre Gregoire pape IX et Phederich empereur, fut ordonné le concille en la cité de Romme, où furent convocquez les prélatz en la forme acoustumée, desquels grant nombre d'iceulx vindrent à Gennes pour aller à Romme par la mer, à cause de quoy les Genevoys obéissans à notre mère Sainte Eglise, firent armer vingt cinq gallaires sur lesquelles chargèrent les dits prelatz, et eulx nageans par la mer de Pise furent assailliz des gallaires du dit Federich empereur et grant flocte d'autres navyres, et des dits Genevoys furent prises vingt deux gallaires avecques deux cardinaulx et plusieurs autres evesques abbez et prelatz.

1266 L'AN MIL DEUX CENS SOIXANTE ET SIX avoient armé les Genevois dixhuit gallaires à l'encontre des Veniciens, desquelles estoit chef Lefranc Barborin (1) lequel party qu'il fut de Gennes, pour plus grande seurecté de luy, on luy envoya après neuf autres gallaires, tant qu'il en avoit le nombre de vingt sept. Et avecques icelles arryva en la cité de Trappani en Cecille, où, puis qu'il fut adverty que les ennemys avoient trante gallaires ou plus, il en eut si grant craincte qu'il n'osa oncques sortir hors du port, ains (2) fist enchayner toutes ses gallaires

(1) Lanfranco Borborino.

(2) Cioè ains = *sed* in latino; lo vedremo più volte.

ensemble. Ce que voyans les Veniciens et congnoissans la peur des Genevois, iceulx assaillirent, et ainsi se misdrent en fuyte laissant perdre leurs dites gallaires sans aucune deffencion. De quoy soudainement furent advertiz les Genevois, armerent vingt cinq gallaires desquelles fut chef Aubert Dorie, et suyvens les dits ennemys iusques en Candye, iceulx deffirent et la dite isle prindrent, et misdrent à feu et à sang et plusieurs prisonnyers menèrent à Gennes.

Lesquelles adversitez des Genevois ay voulu escrire pour à chacun donner à congnoistre que en histoire rien que veritable et certain doyt estre escript, combien que en nulz des deux susdits chappitres ay plainement escript et assez touchant ce propoz. Car trop plus grans choses, victoires et ruynes ont esté que non sceu racompter, hélas! trop par l'imbécillité, negligence et peu de soing de ceulx, qui lors estoient, de leurs beaux faiz escrire ou faire nocte (1). Touteffoys louable chose est bien considerer les nobles faiz de la cité de Gennes, laquelle de petite force acompaignée, non comme les autres de leurs propres voysins a serché triumpber et iceulx dévorer et rappiner, maiz des loingtaines provinces et royaumes mesmement infidelles estre conquerante. *Qui narra la louenge des Genevois à la conquete de Iherusalem, à la prinse de Trippoly à la deffencion de Palestine, à la conquete de grant partie de la Grèce à la subiugacion de Caffa, à la prinse de Constantinople, à l'edificacion de Pere, à l'effort contre les Veniciens, et peu pres à la subiection de tout le Levant, sans en ce comprendre les victorieulx suffraiges par eulx*

(1) *Prendere nota.*

impartiz à l'Eglise, les Pisans aneantiz, maintes isles et royaulmes gangnez, lesquelz puis ont laissez volontai-  
rement, comme ceulx qui estoient seullement contens de vaincre? Ne l'amour de ma naissance me donne imputa-  
cion de ses louenges; car certes, en tous endroiz, on trouvera les Genevoys envers tous avoir plus tost esté vaincqueurs que vaincuz. Les quelles choses plus au long ne puis a present vous escripre, mon très redoubté Seigneur! pour la instance que me faictez voulloir seullement avoir la forme et gouvernement de la cité de Gennes, à quoy avoir plus compté les heures que les jours.

---

## CHAPPITRE VI.

*Comment et en quel temps les parciaulx de Gennes  
commencerent premièrement a dominer.*

La cité de Gennes, par la négligence et faulte des escripvains, est incertaine du premier commencement quelle forme de gouvernement elle a eu. A ce que plus près on trouve, elle fut premièrement gouvernée par recteurs genevois, lesquelz puis changerent le nom en consules, qui s'appelloient *consules de placity*, et avoient auctorité en toutes choses dedans la dite ville. Maiz l'an de Notre Seigneur MIL CENT QUATRE VINGTZ ET NEUF furent tuez en la cyté de Gennes deux gentilz hommes, l'un nommé Rubault Pourceau et l'autre Oppice Lichevoille, de quoy entre le peuple fut grosse mutinacion, et par ce lors fut dict que le peuple de Gennes ne se gouverneroit plus par recteurs, ne consul-

les, maiz qu'ilz auroient ung potestat. De laquelle deli- 1190  
beracion vint grant sedicion en la ville; car grant partie  
des gens d'icelle ne condescendoient à cest affaire, et les  
autres le voullotent; si que à cause de ce estoient en-  
suyvies maintes morts. Et à parfin fut esleu potestat  
messire Aubert de Olevant de Pavye (1), et des lors 1194  
commança la première sedicion et guerre civile entre le  
peuple et gentilz hommes entre lesquelz longuement  
dura hayne et rancune, et plusieurs grandes scandalles s'en-  
suyvirent; car les gentilz hommes furent deschassez;  
maiz à la fin, ilz furent retournez, soubz condicion que la  
ville se gouverneroit par ung potestat estranger avec le  
conseil de douze hommes des plus grans et mieulx néez  
de la dite ville, et seroient remises les delinquances et  
forfaiz au dit peuple. Neantmoins la hayne secrecte  
estoit tousiours de plus en plus entre les dits Genevois,  
et mainteffoiz en l'election du dit potestat furent fai-  
ctes grosses escarmoches entre les mesmes citadins de  
la dite ville.

En tel gouvernement et DE L'AN MIL DEUX CENS CIN- 1253  
QUANTE ET TROYS, se rebella la cyté de Savonne du  
gouvernement de Gennes. Dont les Genevoys la furent  
assieger, et leurs portz emplirent et les murailles d'icelle  
abbatirent.

L'AN MIL DEUX CENS CINQUANTE SEPT, estant Philippe 1257  
de la Tour potestat de Gennes, et departant au terme  
de son office de la dite cité, fut assailly de tout le peu-

(1) Essendoci qui un po' di confusione, ho raddrizzato in margine le vere date degli avvenimenti di contro. Non fa bisogno di avvertire l'altra confusione, che fa un poco più sopra il Salvago, dei Consoli de' Placiti con quelli del Comune.

ple à grans coups de pierre, et crié, sur lui a haulte voix « *Vive peuple et meure le potestat* ». Ceste mutinerie et subversion fut faicte pour dechasser du tout les nobles du gouvernement, maiz le dit potestat se saulva le myeulx qu'il peult; et lors, par ceste esmocion, se mist la terre en armes, et deschasserent les gentilz hommes de la ville, et fut fait cappitaine par le dit peuple ung nommé Guillaume Bouchenoire, à icelluy iurant la foy de l'obeir en toutes choses. Et pour le conseil de la ville furent instituez trante et deux populaires au gouvernement d'icelle, et que le dit Guillaume deust demeurer dix ans cappitaine, et après luy seroit esleu ung des dites XXXII, ce que voiant le potestat, qui lors estoit nouvellement fait, ne voullut demeurer subiect au dit Guillaume maiz s'en alla, et fut ordonné ung aultre au lieu de luy.

1262 L'AN MIL DEUX CENS SOIXANTE ET DOUZE, voyans les nobles de Gennes qu'ilz estoient deschassez de leurs offices et dignitez, firent grant amas de gens de guerre dedans la dite ville, et se levèrent en armes à l'encontre du dit Guillaume, lequel voullant faire effort contre les dits nobles, fut tué Lefranc frere du dit Guillaume, et icelluy s'enfouyt en l'hostel de Pierre Dorye, lequel le saulva: et le jour ensuivant fut esleu ung nouveau potestat, et aneanty tout le populaire de Gennes, et remis comme au paravant.

1265 L'AN MIL DEUX CENS SOIXANTE ET CINQ, Aubert Spinolle avecques aucuns ses parens et amys vindrent de nuyt au pallays du potestat, lequel le print et emmena prisonnier à son logis; et le lendemain matin fist crier, par la ville: *Vive Aubert Spinolle, cappitaine de Gennes*;

et par ce furent grandes esmocions en la ville et pays envyron, et tant que en chascun lieu estoient guerre, pilleries, larrecins et meurtres. Celluy mesme an, nasquit une grosse guerre entre les Dories et Spinolles d'une part, et les Flesques et Grimaulx d'aulture, de quoy entr'eulx ensuyvit grant effusion de sang. Et furent les Grimaulx et Flesques dechassez, et, en compaignie de Aubert Spinolle, fut esleu aussi Aubert Dorye cappitaines de la dite ville, lesquelz tous deux ensemble receurent · 1270 les manans d'icelle a serement.

Touteffoys assez tost apres fut faicte certaine composition avecques Charles roy de Cecille, filz de (Louis VIII) roy de France, par le moyen de Octobon cardinal de Flesques qui puis fut nommé pape Adrien, et les dits · 1272 de Grimaulx, pour luy donner la seigneurie de Gennes, pour laquelle icelluy roy envoya aucun nombre de gens; maiz onques ne passerent le villaige de Chavry (1).

En icelluy temps le peuple de Gennes se commança à mal contenter du gouvernement des susdits cappitaines Dorie et Spinolle; ce que eulx congnoissans, se desmirent de leurs offices, et retourna la ville se gouverner par potestat; et fut crié la paix generale et unyon entre tous les Genevoys, laquelle ne dura gueres, car alors commança à soy infecter toute l'Ytalye de la parcialité de Guelfes et Gebelins, la quelle malheureuse sedicion commença a Gennes L'AN MIL DEUX CENS QUATRE VINGTZ ET QUATORZE (2), et prindrent ceulx de Flesques et de Gry- · 1296

(1) Chiavari. Le parole tra parentesi posi a riempiere il vuoto che è nel Codice; benchè *filz de roy de france* sia un titolo speciale, conosciutissimo.

(2) Il Sinner nota che Salvago non va qui d'accordo col Foglietta sulla data del principio della divisione fra Guelfi e Ghibellini. La verità è che tale divi-

maulx le nom de Guelphe, et les Doriees et Spinolles de Gibelin, actrayans chacun d'eulx a soy grant nombre de parciaulx laquelle de lors iusques à present ne s'est jamaiz faillye.

1311 Durant ce temps fut grante variecté au gouvernement de Gennes: car iusques a L'AN MIL TROYS CENS ET UNZE, par aucun temps se gouvernoit icelle cité par potestatz estrangiers, et aucun temps par cappitaines gennevois, ouquel an fut fait à Gennes election de douze gouverneurs ou anciens, c'est assavoir six gentilz hommes et six populaires.

En la mesme année vint à Gennes Henry sixiesme, de Luxembourg, empereur, lequel print la possession de la seigneurie d'icelle, de laquelle en demeura paisible l'espace de quinze ans (1).

1318  
27  
Luglio L'AN MIL TROYS CENS DIX HUIT (2), Charles de Flesques mist la cité de Gennes ès mains de pape Iehan XXII<sup>e</sup>, et depuis à Robert roy de Iherusalem et de Cecille, pour lequel fut envoyé vicaire et régent Richard de Iambetesse, et maintenant ses Guelphes; car lors estoit grant bruyt entre Guelphes et Gebelins, et estoient les Gebelins deschassez.

sione non cominciò nel 1294 (leggi meglio 1296), nè nel 1265, originata come ognun sa, dalle gare tra la Casa di Svevia e il Papa; però sta in fatto che le discordie per poco sopite si ravvivavano tratto tratto, e l'anno 1296 fu il principio della guerra più accanita e più lunga tra le due fazioni e che ridusse all'estremo la Repubblica.

(1) Errore manifesto; perchè Enrico VII morì il 1312, e Genova rimase divisa tra le due fazioni, finchè vinse la Guelfa nel 1317 e l'anno seguente cedette la Signoria al Re Roberto di Napoli. Questi la tenne fino al 1335.

(2) Il Cod. scrive erratamente *mil trois cent vingneuf*: inoltre ha posticipato tutto questo paragrafo rompendo l'ordine delle date e degli avvenimenti; ma noi l'abbiamo rimesso ove andava, cioè avanti al paragrafo che comincia *l'an mil trois cent trente huit*. — *Monaigue*, cioè Monaco, altre volte *Monegue* e *Monges*.

Et L'AN MIL TROIS CENS TRANTE HUIT, Charles le quint, <sup>1338</sup>  
roy de France, fist armer à Gennes vingt gallaires à  
l'encontre du roy d'Angleterre, et autres vingt en fist  
armer à Monaigue, et ainsi nageant és parties de Ponant,  
nasquit discension entre les mariniers et patrons des  
Gallaires, à cause de leur payement, au moien de quoy  
les mariniers se subleverent et osterent les gallaires au-  
sditions patrons et retournerent à Savonne, auquel lieu  
firent sublevacion de peuple à l'encontre des gentilz  
hommes.

Parquoy lors fut créé duc de Gennes ung populaire  
Gebelin nomme Symon Bouchenoire, et dit que nulz <sup>1339</sup>  
Guelphes ne pourroient estre ducz, et fut créé le dit <sup>23 Set-</sup>  
Bouchenoire en ceste maniere. En la sublevacion des <sup>tembre</sup>  
dits populaires toute la cité et pareillement les vallées  
du pays à l'envyron se misdrent en armes à l'encontre  
des cappitaines, et devez entendre que la dite ville se  
gouvernoit par deux cappitaines gentilz hommes et par  
ung abbé lay de peuple. Or estant en cest tumulte la  
cité, et tout le peuple assemblé au pallais, sans bonne-  
ment sçavoir ce qu'ilz vouloient, ainsi que naturellement  
font tous vulgaires, nasquit soudainement une voix d'un  
sot indocte, qui dist: *Soit Simon Bouchenoire*, à laquelle  
tout le peuple s'arresta; maiz de ce n'estoit content le  
dit Bouchenoire, et fist son effort s'en excuser. Et au-  
cuns congnoissans qu'il faisoit le reffuz à cause de ne  
vullouir accepter si petit tiltre, au moien de quoy incon-  
tinent fut crié a haulte voix: *Messire Symon Bouche-*  
*noire, duxe et seigneur de Gennes*, à laquelle volentiers  
consentit icelluy Bouchenoire, et lors soubdain furent  
desmys les cappitaines et gentilz hommes du gouver-

nement, et eulx avecques tous les gentilz hommes des Guelphes banniz et deschassez; et en ceste maniere furent renduz tous les chasteaulx de la Seigneurie de Gennes au dit duc. Mayz certain temps après les gentilz hommes, qui mal estoient traictez, firent grant amas de gens de guerre et avec aucuns de leurs amys de peuple vindrent iusques aux murailles de la ville, de quoy craignant le duc fut content ordonner que au gouvernement de Gennes on remectroit six gentilz hommes et six populaires comme auparavant, à quoy les dits gentilz hommes se accordèrent par tel convenant que l'on mettroit hors de Gennes huyt cens hommes de guerre qui y estoient. Ce que voyant le duc se partit du pallais du dit Gennes et se retira à Pise, et lors les gentilz hommes furent remys en leur estat. Et fut créé duc ung nommé Iehan de Meurte, bon et paisible homme, qui en la dignité et honneur de duc mourut; et mainctes guerres, sedicions et subvercions furent en la cité de Gennes par plusieurs foiz entre peuple et gentilz hommes, tant que à la creacion de tous ducz ensuyvoit tousiours guerre entre iceulx. Oultre lesquelles parciallitez de Guelphes et Gebelins, L'AN MIL TROYS CENS SOIXANTE ET DIX, nasquit les partiaulx d'Adorne et de Fregose. Car Dominicque Fregoze, qui fut créé duc, deschassa Gabriel Adorne de la Seigneurie.

1345  
25 Di-  
cembre

1370  
13  
Agosto

1396  
27 No-  
vembre

L'AN MIL III<sup>e</sup> QUATRE VINGTZ ET SEZE, fut transportée la Seigneurie de Gennes à Charles siziesme (1) de ce nom, roy de France, sans guerre, par messire Anthoine Adorne lors estant duc, avecques les articles: que les Gen-

(1) Il Cod. ha per errore *cinquiesme*.

nevoys acceptèrent, prindrent et receuvrent pour leur vray et naturel seigneur le dit roy Charles, sauf en ce en quoy l'empereur leur est souverain, si en aucune chose y feussent atenuz; et que en la dite cité pour armes on leveroit celles du dit empereur, et de l'autre celles du dit roy, lequel coummectroit, ainsi que bon luy sembleroit, officiers et gouverneur en la ville, et icelluy auroit deux voix au conseil qu'on appelle anciens, et huyt mil cinq cens livres de gaiges par an, et auroit pour sa famille deux visdux et deux portiers; les douze conseillers gentilz hommes et de peuple, au pair Guelphes et Gebelins, lesquels avecques luy pourroient deliberer des affaires de la ville sans ce que icelluy roy eust poveroir mettre aucune taille sur les dit; Genevoys; lesquels seroient ennemys et amys de ceulx du roy, sauf avec le roy des Romains, l'empereur de Grece, et le roy de Chippre, soubz obligation que le dit roy deffendroict les Genevoys de chascun; et qu'il auroit entre ses mains tous le chasteaulx et places fortes de la Seigneurie de Gennes. Et avecques ces condicions le dit Anthoine Adorne delivra la dite Seigneurie és mains du roy, et par luy créé lieutenant et gouverneur, et en ce changea le nom de duc.

La mesme année (1) arriva à Gennes Vallerain de Luxembourg, conte de Ligny et de saint Pol, de par le roy, pour gouverner la dite cité. Et ainsi le dit Adorne accepta et mist en possession icelluy Vallerain, et il se retira privéement en sa maison.

1397  
18  
Marzo

(4) In margine segno la data più precisa seguendo il Giustiniani, e noto che nel nuovo giuramento prestato dai Genovesi la Pasqua del 1398 Valerano non c'era più, avendo sostituito al Governo suo zio Borleo di Lussemburgo.

L'AN MIL III<sup>c</sup> QUATRE VINGTZ ET DIXHUYT, le dit de Luxembourg gouverneur dessusdit, et Pierre evesque de Meailx, conseillers pour le roy, firent faire nouveau serment à tous les Genevoys le jour de Pasques, et peu dura ce gouvernement paisible; car assez tost dedans la ville de Gennes recommancerent les parcialitez des Guelphes et Gebelins, lesquelles vrayment, par ce que l'on voit par les cronicques de la dite cité, estoient lors plus aigres que pour le present ne sont Adornes et Fregozes, ne peuple ou gentilz hommes. Et mainteffois on a veu d'une part et d'autre estre gens de guerre de vingt a vingtcinq mil hommes et de quarante a cinquante gallaires. Laz! que trop plus glorieuse chose estoit leurs foraines victoires à l'encontre des Turques et infidelles que les civiles de père à filz et de frère à frère, et miserable chose à dire, Genevoys à Genevoys, soubz une seulle vanité de nom de Guelphe à Gebelin, lequel bonnement on ne sçauroit dire leur descente ou advenement, lesquels, à ce que l'on dit, nasquirent du nom de deux Allemens, en nulle chose conforme aux Ytaliens. Et ainsi durant ceste miserable peste et grant fureur se departit le dit Vallerain de Gennes, et demeura la ville sans aucun gouvernement, soubz touteffoys le nom de France.

1398  
30  
Marzo

L'AN MIL TROYS CENS QUATRE VINGTZ ET DIXHUYT, fut envoyé à Gennes, de par le dit roy, ung nommé Collard de Graville (1), docteur et chevalier, lequel gouverna

1398  
21 Set-  
tembre

(1) Parrebbe questo il vero cognome essendo noti allora in Francia i Graville in dignità; pure l'Annalista Giustiniani lo chiama Collardo di Callevilla ed in ciò è d'accordo coi documenti genovesi: per es. in *Jurium*, II, col. 1217. Ibid., alla col. 1265, il Ch. Editore spiega per Pietro Fresnel il nome del Vescovo di Meaux, che fu Vice-Governatore di Genova con Borleo di Lussemburgo fino all'arrivo di Callevilla.

pour icelluy seigneur deux ans, et neantmoins au mesme trouble des Guelphes et Gebelins. Oultre lesquelz advint encores nouvelle sedicion: car les artisans et menu peuple de la ville, ainsi que tousiours ont esté vains et instabilles entr'eulx, firent une coniuracion que la dite ville fust gouvernée par leur conseil. Et ainsi créèrent quatre conseillers, lesquelz firent iurer aus dits artisans leur obeir et obtemperer en toutes choses, desquelz croissant l'insollence, par ung matin firent crier: *Vive peuple*, et le dit gouverneur deschassèrent du pallays, et le contraingnirent soy retirer és tours de la porte Saint André, et de là à Savonne. Et alors fut faict gouverneur ung nommé Baptiste Bouchenoire, soubz lequel furent tant de choses malfaictes, tant de meurtres et delinquances, que impossible seroit le racompter. Lors les nobles de Gennes, qui jamais de la devocion de France n'auraient fourvoyé, se rassemblerent et vinrent ensemble requerans au Roy pourveoir à telle insollence comme à leur souverain seigneur, et avecques eulx atrahirent grant nombre de populaire, de gens de bien de la ville, qui, avecques leur puissance, misrent de nouveau la cité en l'obeissance du dit seigneur.

1400  
17  
Genn.

L'AN MIL QUATRE CENS ET UNG, vint, de par le dit seigneur, gouverneur au dit Gennes ung nommé Iehan le Maingre, dit Boucicault, marreschal de France, lequel, soudain après son arrivée, fist les anciens en la maniere acoustumée. Et certains jours après fist secretement appeller au pallays Baptiste Bouchenoire et Baptiste Lusart (9),

1401  
31 Ot-  
tobre

(1) Battista De Franchi-Lusardo il 26 marzo 1400 era stato dal popolo eletto capitano per Re, in luogo di Battista Boccanegra che avea rinunziato.

lesquelz avoient subverty l'estat du roy en la dite seigneurie, et, le soir du dit iour venu, ordonna leur estre couppées les testes sur la place du pallais de Genes. Et fut premier admené le dit Bouchenoire, lequel, faisant quelque resistance à la mort, tant que chacun des souldars entendoit à luy, le dit de Lusart eschappa et fut saulvé par aucuns de ses amys; de quoy le dit Boucicault estans courrocé, ordonna que à icelluy qui avoit charge de le garder fust couppé la teste.

Fut le dit Boucicault homme de singuliere vertuz, hardiesse et grant dilligence à gouverner, maiz rigoureux et de haultain couraige en tous ses faiz, maiz en toutes ces choses taschoit à la tranquillité de la ville et oster tous les parciaulx, lesquelz pour ce qu'il veoyt proceder principalement du menu peuple, pour la legiereté et incostance d'eulx, abolit maintes cerymonyes qu'ilz avoient, et estoient de mauvaise consequence. Et premierement il deffendit que par le dit peuple ne fussent esleuz confalonnyers ni consules des ars, ne que convocation n'en peust estre faicte. Pareillement que les dits populaires ne deussent porter les pesle (1), qu'ilz ont de coustume de faire à Genes chacun an en certaines eglises.

Ou temps de ce gouverneur Boucicault, le roy de Chippre fist aucunes aigreures à l'encontre des Genevois,

(1) Cioè le *poesle*, oggi *poêle*, in italiano *pallio* (ved. GIUSTINIANI e STELLA, *Annali al 1402*). Jean d'Auton IV, 12, chiama *poêle* il baldacchino soprastante a Luigi XII allorchè nel 1507 riceveva il giuramento de' Genovesi. In senso eguale lo troviamo nei documenti nostri: *quoddam bardachinum sive ut vulgo dicitur palium factum de borcato foderatum camocato sub quo in processionibus solitum deferri sacratissimum Corpus D. N. J. C.* (anno 1500; ALIZERI, *la Chiesa di S. Sebastiano*; *Atti della Società*, X. 170).

qui pour lors tenoient la cité de Famagoste, au moien de quoy le comun de Gennes delibera en faire vangeance, et firent une grosse armée à l'encontre du dit roy, sur laquelle monta pour cappitaine le dit Boucicault pour les Genevoys, avecques beau nombre de gens de guerre. De quoy estant adverty icelluy roy de Chippre, incontinent sercha prandre party et appaiser les Genevois et faire avecques eulx paix. Ce qui fut faict à grant honneur du dit gouverneur et reparacion du commun de Gennes. Puis laquelle icelluy Boucicault entreprint aucunes choses à l'encontre de certaines hereses (?) où il aquist grant honneur, et entre les autres choses print la cité de Trippoly, maiz luy retournant à Gennes fut assailly des Veniciens par trahison, desquelz il ne se doubtoit par la paix que les Genevois et eulx avoient ensemble, c'est assavoir IX gallaires Veniciennes contre sept Genevoises, et desquelles en fut prins trois par les Veniciens, maiz assez tost après fut faicte nouvelle paix entre les dits Veniciens et Genevois, et les prisonnyers delivrez.

1403  
4  
Aprile

LAN MIL QUATRE CENS ET TROIS la cité d'Alixandrie fist esmocion par la parcialité de Guelphes et Gebelins, tant que ceulx en furent mys hors, à cause de quoy les Guelphes envoierent devers le gouverneur de Gennes requerir secours, eulx se donnans au roy de France. Parquoy le dit gouverneur leur envoya certain nombre de gens d'armes, maiz assez tost à l'aide d'un nommé Facin Can les Gebelins furent remys dedans la dite ville, et les Guelphes deboutez.

En ce temps estoit scisme en l'Eglise envyron L'AN MIL QUATRE CENS ET NEUF, pour l'election du pape Benoist et pape Gregoire, lesquelz contendoient à la papaulté, au

1409

moien de quoy fut intimé le concille a Pise, auquel ilz furent desmis et fut creé pape Alixandre siziesme. Auquel concille allant le cardinal de Bar et avecques luy l'arcevesque de Reims (1), estans a ung villaige nommé Voultry, près de Gennes cinq mille, pour un fer de cheval vint debat entre les gens du dit cardinal et les villains, tant que pour ce se misdrent en armes et tuèrent le dit arcevesque.

1409  
8 Giu-  
gno

La mesme année le dit Boucicault, qui pour le roy gouvernoit, à la requeste d'aucuns des Viscontes, entreprint d'aller en armes en la duché (2) de Millan gouverner l'affaire des dits Viscontes, ne doubtant la revolte de la dite ville. Et là estans, les Genevois qui pour aucunes regoritez que leur avoit usé, firent quelques esmotions, eulx monstrans mal contens du dit Boucicault. Au moien de quoy le marquis de Monferrat et Facin Can ses ennemys, lesquelz estoient Gebelins, vindrent à grosse puissance devant la ville de Gennes, sans ce que par les Genevoys fussent receuz, ne aussi qu'ilz prinssent les armes. Ce que voyant son lieutenant nommé Hugues Iolyet, d'Auvergne, craignant ses ennemys et ne voyant estre secouru de ceulx de la dite ville, combien que pour luy s'armassent envyron deux mil hommes sans faire aucun effort, ains desirans plus tost le partement de luy, se voullut retirer au Chastelet; mayz en la rue de Porte Neufve fut tué par ung de la Poncevre, à qui peu de iours devant il avoit fait pendre son frère. Et ce faict, la ville du tout se rebella, et fut receu dedans le mar-

(1) Il cardinale detto di Bari Landolfo Marramaldo Napolitano e l'arcivescovo di Reims Guido III dei Signori di Roye.

(2) *Duché*, *Comté* ecc., è sempre femminino nei contemporanei del Salvago.

quis de Monferrat, soubz les mesmes cappitulacions et articles comment avoient esté les ducz par avant creéz <sup>1409</sup> 6 Set-tembre en la dite cité, de laquelle en demeura paisible seigneur l'espace de trois ans et demy.

Après le quel temps se rebella de nouveau la dite ville, et par commun conseil, veu aucunes insollences faictes par le dit marquis, fut deschassé, et lors fut esleu <sup>1413</sup> 27 Marzo messire Georges Adorne, et depuis luy iusques à messire Ianus Fregoze furent (1). Cestuy deschassa Barnabé Adorne de la seigneurie, la quelle pour (2) avoir paisible, delibera assieger le chateau de Final, et ainsi luy envoya grant nombre de gens de guerre. Pour le quel secourir Charles VII<sup>me</sup>, roy de France, envoya de Marceille avecques Iaques Coeur (3) troys galleaces, deux gallaires subtiles, et cent cinquante chevaux par terre: maiz notwithstanding ce, fut le dit chateau prins, abatu et demoly.

Et assez tost après le dit Ianus alla de vie a trespas. Apres le quel fut créé duc messire Perrin Fregoze dict le Bègue (4). Cestuy fut vertueulx et hardy au fait de la guerre, et par sa vertuz fut esleu à la seigneurie de Gennes. Et en icelle fist tant de nobles faitz que aucun autre au-

(1) Qui manca qualche cosa; forse volea dire: da Giorgio Adorno a Giano Fregoso (30 gennaio 1447) che avea cacciato Barnaba Adorno (eletto il 4 dello stesso mese) vi furono parecchi Dogi, intramezzati dal governo di Filippo Maria Visconti duca di Milano (1421 2 dicembre a 1436 25 gennaio).

(2) Il Cod. ha *puis* invece di *pour*.

(3) Il famoso argentiere e Ministro di Carlo VII. Di questo aiuto di Carlo VII ai Finalini non trovo notizie altrove; ma è falso ciò che racconta la *Biografia Universale* che Giacomo Coeur sia stato inviato da quel Re a pigliar possesso di Genova nel 1445. Questo non avvenne che nel 1458; il Coeur era caduto in disgrazia nel 1452 e morto a Scio nel 1456.

(4) Cioè il balzubente. Di tale difetto e soprannome in questo così notevole personaggio non sapevamo nulla.

paravant luy en icelle dignité, et en demeura dominateur l'espace de sept ans et huyt moys, combien que en son temps eut plusieurs grans travaux et merencolies, causées neantmoing grant partie par la picque qu'il print avecques les gentilz hommes. Car pour favoriser le menu peuple à l'encontre d'eulx, grant partie s'en allerent hors de la ville et se retirerent a Savonne, parquoy le dit Pierre se rallya du tout avecques le dit populaire, et tint le reste des gentilz hommes qui estoient demeurez en si grant subiection, qu'ilz n'osoient sortir des portes de la ville sans pleges. A cause de quoy les dits gentilz hommes se rallierent avecques ceulx de la maison de Flesque. Les Adornes et aussi aucuns de Fregoze, favorisez du Roy d'Arragon et avecques grant nombre de gens, assaillirent la ville et en occuperent partie d'icelle. Ce que voyant le dit Pierre Fregoze, se retira sur troys gallaires, sur lesquelles il demeura en la mer l'espace de deux jours, maiz puis il fut adverty que entre ceulx de dedans, ses ennemys, estoit discord de la seigneurie. Soudainement s'en retourna devers la dicte ville, acompagné de mil ou douze cens hommes et de deux de ses frères qu'il avoit laissez dedans le Chastellet, et de plain assault courut à la dite ville et deffist ses ennemys, et retourna en possession de seigneurie, maiz neantmoins tousiours duroit le desdaing entre luy et les gentilz hommes, et aussi la haine qu'il avoit avec Alphonse roy d'Arragon et de Cecille, lequel en tout temps l'avoit serché de chasser, et enfin, pour ce faire, fist son effort à l'encontre de luy, et arma douze carracques et vingt gallaires, avec grant nombre de gens de guerre.

A quoy voyant ne pouvoir resister le dit Pierre Fre-

goze, pour la malveillance des nobles et peu de secours des populaires, les promesses desquelz en tout temps ont esté vaines et legieres, comme de gens viles, ignorans quelle chose soyt foy et loyauté, non pour autre chose que pour servitude, voyant son affaire en desespoir, pourpensa rendre l'estat de Gennes à Charles septiesme, roy de France, et pour ce fait y envoya ses ambaxades, qui fut content le recevoir, soubz condicion que la dite Seigneurie et Chastellet luy demeuroient et vingt et cinq mille ducatz payables en Advygnon. Et en ceste manière, tant pour prandre possession de la dite seigneurie, que pour resister à la guerre du dit roy Alphonse, fut envoyé, pour le roy, Iehan duc de Calabre filz du roy Regné de Cecille, lequel partit de Marceille, avec neuf carracques et aucun nombre de gallaires, et le jour qu'il arryva à la veue de la cité de Gennes, à la mesme heure y arryverent ceulx du roy Alphonse. Maiz celles du dit de Calabre occuperent premierement le port, et misdrent leurs gens de guerre en terre, là encores estant Pierre Fregoze; et ainsi de par le dit roy de France fut receu à Gennes pour lieutenant general et gouverneur icelluy Iehan duc de Calabre, et le dict Pierre Fregoze s'en desmit. Et pareillement, pour icelluy seigneur, fut esleu au dit Gennes commissaire ung nommé Iehan Cosse napolitan, et assez tost au commencement de la dite seigneurie vindrent iusques sur le port de Gennes les dictes douze nefz et vingt et une gallaires des Cathelans, avecques les Adornes, Spinolles, et ceulx du Carret, pour troubler l'estat ainsi que avons narré. Contre lequelz fut créé cappitaine le dit Pierre Fregoze, maiz guerres n'y arresterent, voyant ne pover en ce aucune

1458  
11  
Maggio

chose, et ainsi s'en retournerent, et demeura paisible l'estat de Gennes aux François, et le dit Pierre Fregoze se retira à ses terres; où il ne fut guaires, car pour les condicions et cappitulacions, non à icelluy observées des XXV<sup>m</sup> ducatz dessusdits, vint grant discord entre luy et les François.

Parquoy sercha le dit Fregoze faire esmocion en la ville de Gennes, au moien de ses partisans et amys et aussi de Francisque Sforce duc de Millan, qui voyoit envys (1) la compaignye des François si près de luy, lequel avecques certain nombre et autres ses amys, vint faire esmocion à Gennes, tant qu'il fut iusques aux portes et souvent escarmoucha avecques ceulx qui estoient dedans la dite ville. Et en faveur de luy se leva Rolandin de Flesque, tant que en tout il avoit quatre mil hommes, avecques lesquelz le dit Pierre Fregoze vint assaillir la ville par une des portes, nommée Pierre menue laquelle il gangna, et entra dedans la dite ville et se fortifia dedans. Or à l'heure estoit venu au dit Gennes ung nommé Messire Loys de Laval, seigneur de Chastilhon et gouverneur du Daulphiné, et avecques luy soixante hommes d'armes et six cens arbalestriers, pour là estre lieuxtenant du roy, et se logea dedans le pallaix Saint-Thomas, où quel lieu par le dit Fregoze fut assailly avecques tout son effort; mays luy et ses gens gaillement se misdrent en ordre à l'encontre du dit Fregoze, et de l'autre costé venoit le duc Iehan de Calabre, acompaigné de grant nombre de gentilz hommes et

1459  
13 Set-  
tembre

(1) Dal latino *invitus*, di mala voglia; così spiega H. Martin, *Hist. de France*. VII. 281, pigliando la parola da Juvénal des Ursins. Il dialetto genovese dice a *māinvio*. Lo vedremo altre volte qui sotto.

citadins tenans son party, et ainsi aigrement combatans leurs ennemys au lieu du Gastro (1) les deffirent. Parquoy le dit Pierre Fregoze soy voyant ainsi du tout perdu, sercha d'eschapper acompaigné seulement d'un sien serviteur, et print le chemin le long de la dite ville de Gennes, esperant d'icelle sortir par la porte de l'Arc, lequel il trouva fermée, tousiours icelluy suyvy par Iehan Cosse, et ainsi qu'il s'en retournoit entre la porte Saint-André et le palays, rencontra ung homme d'armes du dit messire Loys de Laval, nommé Odon de Pierre Gorde, lequel gaillardement l'assailit et navra griefvement iusques à mort, et du hault d'une maison luy fut gecté ung mortier qui l'abatit à cheval, et ainsi fut admené au palays, et après transporté en une petite maison jà presque rendant l'esperit. De quoy estant adverty le dit de Laval, incontinent vint pour le voir, et comme pitoyable et amy de hardiesse et vertuz de luy, pour le reconforter rendre l'ame a Dieu, comme bon crestien doyt faire. Lequel Fregoze, sentans nommer le nom du dit de Laval, renforça ses esperitz, et n'ayant pover de ouvrir les yeulx et l'avoir seulement regardé, par ung grant sospir rendit l'esperit. Avecques le dit Fregoze, furent prins Rollandin de Flesque et Thomazin Fregoze lesquelz huyt jours après, furent decapitez au millieu du palays de Gennes.

Ces choses faictes, demeura lieutenant pour le roy Messire Loys de Laval, à cause que le dit Iehan de Calabre partit du dit gouvernement pour aller conquerre le royaulme de Napples, occupé par les Arragonnoys.

1459  
Ot-  
tobre

(1) Si legga *Guastato*, regione di Genova ove è la chiesa dell' Annunziata e non lungi dalla salita di *Pietraminuta*.

Pour lequel affaire, les Gennevoys luy armerent vingt gallaires de laquelle entreprise n'eut aucun effect à son entente.

Fut icelluy de Laval chevallier de singuliere vertuz et hardiesse en toutes ses oeuvres, plain de sens et de courage, en iustice circumspect, en clemence entier (et) propice, en liberalité royal, en sanctité religieulx, à chascun bon, aux vertueulx propice, et, à parfin dire, vrayment chevallier et seigneur debonnaire; soubz lequel, mon très-redoubté Seigneur! avez prins la doctrine des nobles vertuz, quelles si grandement en vous habondent, duquel avez eu croissance et nourriture. Gouverna le dit messire Loys de Laval le pays de Gennes en si noble douceur que onques puis en la dite ville n'a esté temps de iustice et paix au sien équiparable, et regit le dit gouvernement envyron troys ans.

---

## CHAPPITRE VII.

*Comment au temps du dit Messire Loys de Laval, les Adornes vindrent devant Gennes avec puissance pour icelle faire revolter.*

Durant le temps du dit de Laval, les Adornes acompaignez de plusieurs de leurs sequelles et parciaulx, vindrent assaillir par mer l'estat de Gennes et firent leur effort sur la place des Iustiniens, maiz incontinent par le dit de Laval furent deschassez et hors mys de la dite ville, assistant icelluy Berthelomy Dorie et tous les nobles de la dite cité, et furent des ennemys aucuns prins et penduz.

Or, durant le gouvernement du dit messire Loys nasquit certaines sedicions entre les Genevoys à cause de tailles et fouaiges (1), où fut adviz aux nobles que le dit messire Loys à eulx estoit contraire. Au moien de quoy envoierent les dits Genevoys leur ambaxateur devers le roy, luy requerir vouldoir pourveoir à leur malcontentement et à Gennes envoyer nouveau gouverneur; de laquelle requeste fut despit et courroucé le dit messire Loys et haineulx envers les dits gentilz hommes, et, congnoissant que les populaires leur estoit ennemy (2), se rallya d'eulz, et les tira à luy et leur donna povoir et auctorité trop plus que paravant, tendant par ce moien assugectir les gentilz hommes; parquoy donna puissance au dit populaire d'eulx unir ensemble, et faire conseil toutes et quanteffoys que bon leur sembleroit. En faveur de quoy les dits populaires faisoient continuellement monopolles, ne taschant en tout leurs faiz sinon de changer et subvertir l'estat du roy, comme tousiours (fait) la legereté et insolence es mecaniques, populaires, personnes envyeulz de la gloire et honneur des grans. Or ung iour fut une grant assemblée des dits vulgaires, et souddaynement par ung tonnellerie fut crié: *A l'arme peuple! et vive France!* esperans par ce moyen donner commencement en deschassant les nobles à la perdicion de l'estat de Gennes. Ce qui ensuyvit, car souddain que les armes furent es mains du peuple, duquel esperoit le dit de Laval estre bien et loyaulment servy, chascun d'eulx mist couraige et tascha mettre leur cappelaces en seigneurie.

(1) *Focaggi*, imposta per ogni fuoco o famiglia che era allora in Genova.

(2) *Les populaires*, o le *populaire*, preso in singolare, ritorna spesso in questa Cronaca e lo trovo pure così nei Contemporanei.

Et par ainsi vint soudainement à Gennes, durant ce bruyt, ung nommé Prospere Adorne, et Paulle Fregoze arcevesque du dit Gennes, devers lesquelz se retirerent chascuns leurs parciaulx, sauf certains gentilz hommes qui oncques le dit de Laval n'abandonnèrent; lequel voyant l'esmocion de la dite ville et estre deceu des populaires, se retira au Chastellet avec le nombre de gens qu'il avoit, où il fut l'espace de quatre moys, faisant grant guerre à la dite ville en la quelle dominoit le dit Prospere Adorne (1), estant icelle dicte ville toujours en armes et sans iustice.

1461  
10  
Marzo

Maiz de toutes ces choses fut adverty Charles, roy de France, lequel delibera secourir son estat et au dit messire Loys de Laval estant assiegé ou Chastellet. Et ainsi envoya le roy Regné de Cecille, du pays de Provence, acompagné de quatorze gallaires et le nombre de sept ou huyt mille hommes, tant de pied que de cheval. Or estant Francisque Sforce, duc de Millan, adverty du secours des François, comme celluy qui mal les vouloit ses voysins, renvoya le dit Paulle Fregoze arcevesque avec certain nombre de gens en la seigneurie de Gennes; lequel voyant les François à Saint Pierre d'Araynes, se tint au hault de la montaigne, par où aus dites François estoit besoing faire force et passer, estans les Adornes en la ville. Et ainsi se dressa une escarmouche en laquelle fut tué monsieur de Rubies et Guillaume de Movillon, autrement nommé le Gorgias, qui estoit cappitaine des gens de pied, de quoy les François furent fort estonnez et affoibliz. Et chargeant les Genevois de plus en plus

(1) Eletto doge il 12 marzo 1461.

sur eulx, se misdrent en roucte, et, au hault de la dite montaigne, fut tué grant nombre d'eulx. Le reste, esperant se retirer sur les gallaires, par le dit roy Regné ne furent recueilliz. Outre lequel nombre des mors, furent plusieurs en la mer noyez, et plusieurs demurerent prisonnyers navrez, lesquelz pour le jour demurerent ainsi blecez sur le hault de la montaigne. De quoy estans advertiz les gentilz hommes de Gennes et grant nombre des gens d'icelle, soudain envoierent leurs serviteurs et gens pour faire lever ceulx qui estoient encore en vie et iceulx faire apporter en leurs maisons. Car généralement les Genevoys et mesmement les nobles aymoient les Francoys, et ainsi les dits mallades humainement furent recueilliz et des femmes si pitoyablement traictez, comme s'ilz eussent esté leurs propres enfans; et ainsi demeura l'estat du roy perdu et l'armée deffaicte. Dedans la ville se crioyt d'une part *Adorne*, et de l'autre *Fregoze*, dont les gentilz hommes voyans leurs biens et personnes en grant danger et n'atendant secours de nulle part, par consentement du roy Regné se rallierent aux Fregoze, à telle condicion que messire Loys de Laval rendroict le Chastellet, et luy et ses gens en sortiroient bagues (1) saulves. Et par ainsi fut faict duc Messire Ludovic Fregoze, et Prospere Adorne deschassé (2), et le dit de Laval fut rendu dedans les gallaires à saulvecté

1461  
17  
Luglio

1461  
11  
Luglio

(1) *Bagagli*. Anche nei Contemporanei: *vie et bagues sauves*.

(2) Siccome l'elezione del Fregoso avvenne dopo la rotta dei Francesi secondo gli storici, ciò non concorderebbe colle date rispettive da noi apposte in margine che vanno a rovescio. Eppure esse date sono tolte dall'esatto Giustiniani; il quale veramente non dice 17 luglio 1461 (come scrive espressamente il Sismondi), ma dice il giorno di Sant' Alessio che viene infatti al 17 di quel mese.

au roy Regné, lequel dès lors se partit de Gennes et se retira au lieu de Savonne, avecques la plus part de gentilz hommes Dories qui le suyvirent, laquelle cité de Savonne tint le dit messire Loys de Laval environ deux ans, quelque armée que par les Fregozes fust envoyée contre eulx. Car les dits gentilz hommes Dories et leurs chasteaux tenoient pour le dit de Laval, nonobstant que naturellement Dories soient Fregozes.

Furent ces choses faictes du temps de Charles septiesme (1), lequel alla de vie à trespas le jour mesme de susdite journée et deffaicte. Et luy succeda estre roy Loys, unzieme de ce nom, lequel trouva le royaume mal appaisé, pour le guerres tant que Charles avoit eues avec les Angloys lesquelz il avoit deschacez de France, que aussi pour les subversions que luy, estant daulphin, avoit esmeus à l'encontre de Charles son père. Parquoy la principale oeuvre de luy fut mettre peyne, pacifier et tranquillier son royaume, duquel de toutes pars il avoyt suspicion et craincte; et ainsi mist en arriere tous affaires outre son royaume et à nonchalloir l'affaire de Gennes. Et pour ce que à son advenement à la couronne fist quelque alliance avec Francisque Sforce, lors duc de Millan, lequel touteffoys en tout temps avoyt machiné mettre les François hors d'Ytalie, par certain traicté composa au roy, qui luy delivra la cité de Savonne et les iuridictions qu'il avoit sur la ville de Gennes. Ce que fut faict, et la dite ville rendue au dit Sforce, lequel envoya à Gennes son gouverneur et deschassa les Fregozes. Et pour faire le dit appointnement de Savonne, envoya le

(1) Il Cod. ha *sexieme*.

dit seigneur le conte Jehan de Dunoys (1) au dit Savonne pour icelle mectre entre ses mains, ce que faire commanda à messire Loys de Laval, qui de là se departit rendant la ville et chasteaux à icelluy conte de Dunoys, lequel peu de temps après les delivra au dit duc de Millan, lequel demeura paisible seigneur de Gennes.

1464  
13  
Aprile

Et dura la seigneurie de luy tant qu'il vescu en si grant douceur et bon voulloir de chacun que plus tost père que seigneur en estoit appellé. Et en icelle ne voulsit avoir autre action que le tiltre de seigneur, laissant entierement le gouvernement d'icelle es mains des cytadins, sans aucunement donner nul grief, taille, ne empeschement, en singulier douceur et grace de chacun; et allé qui fut de vie à trespas laissa cinq enfans, assavoir: Galeasse, Philippes, Ascanius, Ludovic et Octavien, desquelz Galeace estoit l'aisné et successeur en la duché, qui, pour le temps de la mort de son dit père, estoit en France au service du roy Loys, avecques certain nombre de gens d'armes, ouquel lieu son dit pere l'avoist envoie. Lequel, adverty qu'il fut de la mort de luy, à toute dilligence, vint à Millan, et de la duché print paisible possession, en la faveur de Blanche Marie sa mère, qui vertueusement icelle luy conserva.

1466  
8  
Marzo

Les Genevoys, qui soubz Francisque Sforce avoient esté doucement gouvernés, esperant le mesme en son filz successeur, monstrèrent grant signe de joye et feste envers Galeasse, et pour confermer la continuacion qu'ilz voullotent avoir de luy, envoyèrent XXIII ambassadeurs luy jurer la fidelité, lesquelz trop moins amyablement

(1) Celebre Bastardo della Casa d'Orleans e stipite dei duchi di Longueville, di cui sotto.

qu'ilz n'esperoient furent receuz, et assez mal contens s'en retournèrent à Gennes.

Estoit iceluy Galleace homme de fier couraige, de chacun envieux et mesprisant, combien que touteffoys à ses peuples touchant la justice assez entier (1) estoit. Icelluy voyant l'affaire de la duché estre paisible, et n'avoir aucun remors que les enhortemens de Blanche sa mère qui à bien vivre journallement l'amonnestoit, la print en tel desdaing que de luy l'exilla et envoya à Cremonne, de plus en plus croissant en luy orgueil et mescongnoissance. Et, entre autres choses, conceut grosse hayne à l'encontre de Ferrande, roy de Napples, pour les grans triumphes, liberalitez et pompes, en quoy il le voyoit estre supperieur.

Et espousa Bonne, fille de Philippe duc de Savoye, seur de la reyne de France, laquelle puis estre acouschée de Jehan Galeasse son filz aîné, avoit voué, pour la saulveté  
1471 d'elle, Galeasse faire voyage à l'Anonciade de Florence; ce qu'il fist, et de là print son chemin à Gennes, où arryvé qu'il fut, luy estant faict nobles et riches preparatives et riches presens, receut le tout comme à grant mespris et desdaing, que à peu près les voullut-il regarder. De laquelle chose les dits Genevoys conceurent gran despit et mal contentement, et, qui plus est, monstra tout le semblant de n'avoir en eulx aucune fiance. Car le soir d'icelluy jour venu, se retira secretement dedans le Chastellet, et deux jours après, sans autres demonstracions

(1) Nel senso del latino *integer*. La parola che vien tosto *enhortement* in senso di esortazione, e altre che si trovano più o meno vicine *souldars*, *voulsit*, *receuz*, *conçeut*, *saulveté* si trovano tutte usate a quel tempo.

faire encores plus secretement en partit, non moins emportant des Genevoys haine que les Genevoys de luy.

Et peu de temps après voullut faire une muraille grosse et en forteresse depuis le Chastellet jusques à la Marine, esperant en ce avoir les populaires favorables, lesquelz jà avoit fait suborner par son gouverneur, lesquelz leurs volentez luy avoient promise. Or ainsi que ung jour il fist tirer le gect pour la dite muraille, commança toute la ville à bruyre, et entre autres ung nommé Seve Dorye (1) empescha que l'euvre ne se fist, et à luy atira la plus part de la dite ville; et combien que pour ce, Galeace fist de grosses menasses et adiurnemens de grant nombre des gens de la ville à Millan, entre lesquelz y alla le dit Seve Dorye, et nonobstant toutes ses menaces congnossant le dit Galeace la volenté des Genevoys et craignant la subversion de la dite ville, non seulement n'osa offencer la susdite cyté maiz print le choiz plus oultre ne parler de la dicte muraille faire.

Et ainsi comme avoit creu envers les Genevoys la malveillance de Galeace, aussi avoit-il de toutes ses autres terres; au moien de quoy se consultèrent troys nobles Millanoys, estimant vertueuse et noble victoire abbollir la tirannye et outrecuidance d'un tel prince et leurs terres vanger en liberté, deliberèrent le dit Galeasse mectre

(1) Ceva D'Oria del fu Bartolomeo, uno dei Capitani della libertà 1477 e uno dei Patroni delle galee che nel 1481 andarono ad Otranto contro i Turchi sotto il comando di Paolo Fregoso; da non confondere (come ha fatto il Della Cella) con Ceva D'Oria fu Francesco, padre d'Andrea D'Oria il Grande. Veramente il Salvago è il solo che applichi questo audace fatto a Ceva. Il Giustiniani e il Gallo contemporanei non nominano la persona; il Foglietta e il Bizzarro ne danno il vanto a Lazzaro, altro illustre della medesima casa, ma i due ultimi Annalisti non sono nè contemporanei nè troppo sicuri.

à mort, moins estimans leurs vies que la redemption de leur ville et cyté. Ce qu'ilz firent en l'église Saint Estienne, le jour ensuyvant de Noel MIL QUATRE CENS

1476  
26 Di-  
cembre

SOIXANTE ET SEIZE (1).

Et ainsi mort Galeasse demeura la duché de Millan et seigneurie de Gennes és mains de madame Bonne, duchesse, et Jehan Galeasse encores enfant, soubz lesquelz voyans les Genevoys riens estre estable ne ferme, et ayans encores mal tallent au dit Galleasse, memoratifz de sa mauvaise volenté et aussi ennuyez du rigoureux et mal traictement qu'ilz avoient eu en la ville, pareillement craignans à la semblance du père le filz successeur estre plus aux Genevoys ennemy, facilement et assez de commun consentement s'esmeult la ville aux armes, de quoy furent aucteurs et conspirateurs Mathieu et Georges de Flesque, lesquelz une nuyt eschellèrent par le cousté de Carignan les murailles de la ville, et avecques certain nombre de gens crièrent *Liberté*, et droictement vindrent assaillir ceulx du pallays. Les souldars qui là estoient, espoventez de si soudain bruyt, se misdrent en fuycte et se retirerent dedans les chasteaux lesquelz incontinent furent assiegez; car à ce bruyt vint incontinent à Gennes ung nommé Obiet, chef du nom et des armes de la maison de Flesque lequel, tant à cause de la grant faction qu'il avoit en la dite cité que au moien de la hayne que les Lombars avoient à l'encontre des Genevoys, fut suyvy de tous les gens et peuple de la ville.

1477  
16  
Marzo

Or puis nagueres avant le duc Galeasse avoit secretement et sans cause faict prandre prisonnyer Prospere

(1) Il Cod. ha erratamente *dixhuit*.

Adourne, pour la suspicion qu'il eut de luy envers Ferrande roy d'Arragon, lequel Adorne la duchesse et ceulx qui la gouvernoient incontinent firent hors mectre, et l'adoulcirent de plusieurs belles parolles et grandes promesses, luy donnant la charge de venir à Gennes et la dignité d'en estre gouverneur, et, pour faire la guerre, luy baillerent huyt mil hommes de pied et certain nombre de chevaulx, avecques lesquelz il vint en la vallée de Poncevre, en laquelle il subleva grant nombre de ses parciaulx et adherans; et de là vint loger en ung faubourg nommé Cornilhan, à troys mille près le dit Gennes. Le dit Obiect qui dedans icelle estoit et tenoyt le siege au Chastellet, pressa si fort ceulx qui estoient dedans qu'ilz se rendirent, leur personnes et bagues saulves.

Pendant ce temps vint à Gennes ung nommé Paulle Fregose arcevesque dequel cy dessus avons parlé, lequel se rallya du dit Obiect, et eulx deux ensemble leverent aux armes grant nombre de leurs parciaulx, avecques lesquelz ce Paulle Fregose gangna le hault de la montagne de Permenton (1), où le lendemain presenta à Prospere Adorne et aux Lombars la bataille, et du premier assault gangna sur leur avantgarde; maiz pendant ce, vint ung bruyt entre ses gens, que les Adornes et Spinolles estoient dedans la ville, dont lors fut laissé de la plus part de ses adherans, combien que de la bataille il eut le meilleur; et ainsi par faulte de ses gens se retira, et habandonna son entreprinse, et le dit Prospere entra dedans la ville pour le duc de Millan, ou nom duquel il en fut gouverneur et demeura certain temps.

1477  
30  
Aprile

(1) Ancora oggi così detto in dialetto, ma in italiano *Promontorio*.

Maiz voyant la duchesse Bonne et les gouverneurs du duc de Millan n'avoir à Gennes tel empire et domination, ains se gouverner la dite cité en forme de liberté et composition, machinerent continuellement icelle soubzmettre en tout à la servitude, et oster le dit Prospere du gouvernement, et y envoyer ung de leurs gens, et abollir et anichiller tous et ung chaschuns des previlleges de Gennes; ce que touteffoys il faisoit secretement, et pour ce faire envoyèrent à Gennes l'evesque de Cosme (1). De quoy estant adverty, le dit Prospere se rebella du duc de Millan, et cria aux armes, auquel cry peu de gens se leverent car les nobles envy vouilloient revolte.

Lors voyant icelluy Prospere n'avoir grant suycte, se rallia du peuple (2) et du roy Ferrande, de quoy tousiours avoit esté amy, lequel en sa faveur envoya sept gallaires avec certain nombre de gens de guerre à Milan. Creut de plus en plus les desdaing envers les Genevoys et à l'encontre d'iceulx soudainement fut faict une armée de plus de trante mille combatans, en laquelle furent envoiees les principaulx de la dite duché. Les Genevoys, qui de ce furent espoventez, envoyerent requerir pour les secourir ung nommé Robert de Saint Severin, grant capitaine et expert au faict de la guerre, qui pour lors estoit en Ast, dechassé de Millan; lequel vint au service des dits Genevoys, ayant seulement avec luy le nombre de cent hommes. Et au commencement de son arryver

(1) Il vescovo di Como era allora Branda Castiglioni. *Ung chaschuns*, un poco più sopra e più altre volte, si usava allora nel senso di ciascuno. *Envy* più sotto una 2.<sup>a</sup> volta (ved. nota a p. 408).

(2) Così Prospero Adorno con 12 Capitani della Libertà restò Governatore della Repubblica indipendente e come tale battè monete d'oro e d'argento rarissime: P : A : G(ubernator) : et XII : CAPI : POPVLI : JAN.

au dit Gennes, revisita tout le pays, puy fist aucuns bastions sur les montaignes et icelle moult fortiffia. Arryva aussi à Gennes en ce temps ung nommé Augustin Fregoze, chevalier vertueulx et hardy, lequel admena avecques luy cinq cens compaignons de guerre, tous d'eslite, en faveurs de Gennevois. Vray est que pour les Millanoys tenoyt la plus grant part des gentilz hommes, lesquelz, puis qu'ilz furent arryvés avecques leur puissance, misdrent grant paour à ceulx de la ville.

Et durant ce trouble furent faictes certaines lettres que le duc de Millan escripvoit à ceulx des chasteaux, contenant la venue de son armée gaillarde et puissante, au moien de laquelle il eseroit vaincre et subiuguer la cité de Gennes. Et à ce que les gens de guerre y fussent plus encouragez, qu'il leur auroyt donné à sac la dite ville par troys jours, hommes, femmes et biens; lesquelles lettres misdrent les Gennevoys en si grant effroy que chascun delibera plus tost mourir que voir icelle chose advenir. Dont lors hommes et femmes prindrent les armes à l'encontre des dits Lombars, et enhortant ungs les autres mourir pour leur honneur, liberté et franchise, allèrent où estoit le dit Robbert, actandant les ennemys, et là furent faictes toutes les provisions necessaires pour les actandre.

Et ainsi commença la bataille laquelle dura aigrement l'espace de sept heures. Memorable chose est à dire que voyant le dit Robert de Saint Severin venir une bande d'Allemens à l'encontre de luy, lesquelz ou la plus part d'iceulx auparavant l'avoient servy en ses guerres, mist son espée en la gaine et tout seul alla devers eulx, et de plaine face leur remonstra comme en tout temps leur

avoit esté cappitaine et père. En recompense de quoy iceulx requeroyt à ce coup luy voulloir rendre les gardons de tant de biens faictz, auxquelles parolles se tournerent les dits Allemens à l'encontre de leurs propres et suyrent le dit Robert. Les Millanoys combatirent et les Genevoys vertueusement se deffandirent; mayz les Millanoys avoient disete de tous refraichissemens. Lors le dit Robert voyant iceulx lassez, tant par le long temps qu'ilz avoient esté à cheval que pour le travail qu'ilz avoient eu ès montaignes, soudainement mist en ordre et en avant une bonne bande de gens qui estoient refraichiz, lesquelz menoit Jehan-Loys de Flesque et Augustin Fregoze, et de plain assault repoulsèrent si aigrement les Millanoys que iceulx misdrent en roucte, et assez tost après en desarroy, fuyte et perdition.

Voullotent les Genevoys suyvre la victoire; mais par le dit Robbert fut obvyé, congnoissant à iceulx n'estre tant de force de povoir resister aux Millanoys en la plaine, s'ilz se feussent ralliez, lesquelz ainsi que avons dict estoient douze mille chevaulz et vingt mil hommes de pied; et par ainsi à ceste guerre souffist aux Genevoys seullement de vaincre. Glorieuse chose sera dire des Genevoys que la plus part des Millanoys prysonniers fut des femmes de Gennes, et telle seulle à sa part eut cinq hommes d'armes qui pour la detresse de lieu et habandonnés de leurs propres se rendoient, seullement contens leur estre saulvé la vie. Fut ceste bataille L'AN DE NOTRE

1478  
9  
Agosto SEIGNEUR MIL QUATRE CENS SOIXANTE ET DIXHUYT.

Le duc de Millan et ceulx qui pour luy gouvernoient, voyant la deffaicte de leurs gens, n'ayans aucun remede par force à l'encontre des dits Genevoys, prindrent pour

dernier expedient d'avoir la dite ville par le moien des cappelasses (1), et aussy pour eulx venger de Prospere Adorne. Lors envoyèrent ung nommé Obiet de Flesque duquel cy dessus avons parlé, et Baptiste Fregoze qui estoit seigneur de Nauve (2), d'iceulx prenans la foy de tenir en tout les partiz d'icelluy duc de Millan, et par ainsi fist mectre le Chastellet entre les mains de Fregoze, dedans lequel il entra secretement une nuyt avec cent bons hommes de guerre, où puis qu'il fut, fist signe à ses amys et parciaulx de la ville, comme il estoit là en possession du dit chasteau pour se faire duc; dont les tenans son party en furent tres-aises, et pour ce que à la roucte de Millanoys les gentilz hommes furent exillés de Gennes, dont la plus part tenoient le party des Fregozes, furent de ce advertiz par le populaire Fregoze de la ville et ainsi rentrerent dedans, et tous ensemble firent duc le dit Baptiste Fregoze et dechasserent Prospere Adorne de la Seigneurie.

1478  
26 No-  
vembre

Et demeura le dit Baptiste cinq ans en Seigneurie; et memorable chose est à raconter que ayant icelluy fait paindre ses armes à la tour de Godefa, le jours mesme qu'elles furent peintes, la fouldre y fist cinq partuys signiffiant cinq ans entiers de sa seigneurie; car le mesme jour qu'il fut esleu duc, la mesme cinquiesme année après en fut dechassé (3).

(1) Così si chiamavano quelli che furono poi detti *Nobili nuovi*, Adorni, Fregosi ecc., rimpetto ai D' Oria, Spinola, Fieschi ecc. che erano i *Nobili semplicemente* o *vecchi*.

(2) Novi-Ligure.

(3) Ciò racconta egli stesso Battista Fregoso nel suo Libro: *Factorum, dictorumque memorabilium* lib. I, capit. 4. *De Prodigis*, Antuerpiae, 1565. Senonchè ivi è detto soltanto tre buchi indicanti tre anni di Ducato, ma siccome questo

Et fut cestuy homme de singuliere vertuz, sens et prudence, et entre les dictes autres choses grant cleric et lectré, ainsi comme il appert par les belles oeuvres qu'il a faictes. Car de l'age de vingtdeux ans, il parfist l'oeuvre de *Antheros* qui vault autant à dire comme à *l'encontre d'amour*, ou desjà en icelluy aage (1) il monstra la longue leçon de son estude mesme en philosophye et poetrie. En après fit l'oeuvre des *Noms des lieux*, c'est assavoir qui puis anciennement en tout le monde ont changé leur nom. Et à parfin a composé l'oeuvre des *Dictes et faiz memorables* à l'ymitacion de Vallere le grant, certes si loisible est dire en toutes choses non moings belle d'icelle.

Fut cestuy Baptiste fil de messire Perrin Fregoze le Begue, duquel peu avant avons escript la mort, à l'encontre duquel, au bout de cinq ans de sa dominacion, machina Paule Fregoze son oncle, arcevesque de Gennes, et lors par faveur de luy fait cardinal. Et au moyen de Augustin Fregoze, par trahison, surprint le dit Baptiste Fregoze duc en sa chambre, estant complices de ceste trahison cent Suysse, que le dit Baptiste avoit à sa soualde.

Et ainsi fut disposé de la seigneurie, et fut constitué duc Paul, lequel pareillement fut paisible duc autres cinq ans, durant lequel temps fist assez peu de choses honorables; car, entre autres choses, il estoit homme adonné à toutes laschetez, et en luy regnoit peu d'honneur et

1483  
25 No-  
vembre

durò cinque anni, credo che Salvago ben leggesse nell' originale (a noi non pervenuto) e lo sbaglio sia del Ghilini che lo tradusse in latino. Delle opere di Battista parla lo Spotorno nella *Storia Letteraria della Liguria*, II, 57-63, ma non si sapeva dell' *Onomasticon*.

(1) Così altre volte nel Codice secondo l' uso dei Contemporanei.

moins de gloire, et assez tost generalmente vint en l'indignacion de chascun; au moien de quoy, voyant son auctorité en peu d'estime, delibera mettre l'estat de Gennes ès mains du duc de Millan. Et, pendant ce traicté, Fregozin, filz du dit cardinal, fist battre ung gentilhomme de Gennes, nommé Angele de Grymault dit Ceba; de quoy la plus part des gentilz hommes du dit Gennes, mesmement ceulx du party Fregoze, furent yritez, à l'encontre de luy prindrent les armes et le cardinal chassèrent du pallays dedans le Chastellet aydant à ceste affaire Baptiste Fregoze. Parquoy les Adornes, voyans la guerre entre les Fregozes, par le moien des Justiniens prindrent accord avec les Flesques, et puis tous deux avecques le duc de Millan, et ainsi fut mise la ville ès mains d'icelluy duc. Et furent créés gouverneurs Augustin et Jhean Adornes freres, lesquels durerent jusques à la venue de Loys, roy de France, à la conquete de la duché de Millan.

1488  
Genn.

1488  
13 Set-  
tembre

Et gouvernoit en icelluy temps, pour Iehan Galeace, filz de Galeasse, duc de Millan, Ludovic Sforce frère et oncle des susdits, lequel aiant gousté la Seigneurie et domyner, taschoyt de toutes pars demeurer en entier seigneur et tenoit loingtain Iehan Galeasse de dominer, excusant en icelluy la jeunesse, et tant avoit faict que toutes les places fortes et gens d'armes avoit mys en son obeissance, et pourvoyoit de cappitaines à toutes icelles à icelluy Ludovic seurs et feables.

Or avoit Ferrande roy de Napples donné Ysabeau, fille d'Alphonce son filz aîné, en mariage à Iehan Galeasse, et desiroit icelluy roy Ferrande que son gendre gouvernast la duché, et de ce en fist plusieurs requestes

et remonstrances et à parfin menasses au dit Ludovic, ayant en ce temps à luy favorables les Veniciens. De quoy Ludovic eut grant craincte, et dissimulla cest affaire par belles parolles certain espace de temps, pendant lequel fut adverty Ludovic d'un certain testament, faict par Jehanne reyne de Cecille par lequel elle instituoyt son heritier et adoptoit en filz Regné duc d'Anjou et roy de Cecille, et sçeut le dit testament estre és mains d'un gentilhomme de Gennes nomme Helyan Calve.

Regnoit adoncques en France Charles huytiesme, jeune de age mays plain de magnanimité, vertuz et couraige, et lequel congnoissant Ludovic hardy et entreprenant, envoya plusieurs belles ambaxades luy offrir amictié et alliance, et en oultre plus luy remonster le royaume de Napples par droicte succession luy appartenir; et sur ce fist produyre le dit testament, à quoy fut le dit roy Charles entallenté à son entreprinse. De ces nouvelles adverty que fut Ferrande, print tel desplaisir que en peu de jours alla de vie à trespas, succedant au royaume Alphonse son filz aisé.

1494  
25  
Genn.

Charles, de plus en plus songeux de ceste guerre, prepara une moult grosse et puissante armée, avecques laquelle il passa les mons en propre personne. Mays avant ce, saichant par Alphonse roy de Napples estre faict par mer une grant armée contenant trante gallaires, quatre albates (1), quatorze grans nefz et douze petites

(1) Non trovo altrove questa parola, se non è a leggere *bataches* donde la odierna *petaccia* e che Jal spiega per grossa nave. O sarebbe forse l'italiano *Barbotta*? Ad ogni modo il senso ne è chiaro, perchè il Corio parlando di questo fatto scrive quattro *galeoni*. Qui comincia il Salvago a dimenticar Genova fino all'ultimo capitolo per occuparsi della storia generale d'Italia.

sur lesquelles estoient quatre mille combatans, et iceulx avoir mys sur la mer pour donner empeschement à l'affaire de Gennes par le moien des Fregozes, qu'il avoit prins à sa soualde, lesquelz estoient sur les dits navyres avecques grosse bande de gens de guerre, envoya icelluy roy Charles Loys duc d'Orleans à l'encontre d'eulz, et faisant armer un grant nombre de nefz et autres vaisseaulx bien equippez de gens de guerre, et se mist en mer pour rencontrer les Arragonnoys, ce qu'il fist dedans le goulfe de Rappalle, et là combatirent tant en mer que en terre, et deffist le dit duc d'Orleans les Arragonnoys, et fut d'eulx vaincueur.

1494  
8 Set-  
tembre

---

## CHAPPITRE VIII.

*Comment le roy de France Charles huitiesme  
alla en personne conquerir le royaulme de Napples.*

Le roy Charles, duquel la hardiesse et vertuz, force et jeunesse atrayoit à gloire, ayant ja envoyé la plus part de ses gens d'armes en Ytalie, estant adverty de la grant victoire de Loys duc d'Orleans à l'encontre des Arragonnoys, partant de Grenoble vint en Ast, le unziesme jour de septembre L'AN MIL QUATRE CENS QUATRE VINGTZ ET QUATORZE (1). Et en icelluy lieu ayant aucuns jours sejourné pour certaine malladie qui le print, guery qu'il fut, en ensuyant son voyage vint à Pavye, ouquel lieu

1494  
11 Set-  
tembre

(1) Il Cod. erratamete *mil cent quatre-vingt et quatorze*.

trouva Iehan Galeasse duc fort mallade, non sans grant suspicion d'empoisonnement par Ludovic Sforce son oncle; lequel, puis qu'il fut assure de l'advenement de Charles à l'encontre d'Alphonce de Napples, impetra de Maximilian, roy des Romains, la destitucion de la duché de Iehan Galeasse encores vivant et l'investiture d'icelle en luy, moyennant par ce le mariage de madame Blanche sa nyepce avec le dit Maximilian, le payement de quatre mil ducatz; et par ainsi visita moult amyablement le roy Charles le dit duc Iehan Galeace, lequel, presque estant au dernier de ses jours sans espoir de ressoulse, en piteuses larmes luy recommanda son petit filz et sa femme, et assez tost après alla de vie à trespas, de quoy le roy se monstra fort desplaisant, et à Plaisance (1) luy fist moult noble et royal service.

1494  
20 Ot-  
tobre

A icelluy intervenant en propre personne Ludovic Sforce, le mesme jour vint à Millan et entra dedans le chasteau, et là proposa l'election de nouveau duc et seigneur, enhortant chascun envers Francisque filz de Iehan Galeasse deffunct; en quoy assez clere est à congnoistre qu'il faingnoit, et par aucuns des principaulx de Millan à cest affaire já instructz fut crié: *Vive Ludovic, duc de Millan!* Et par ce moien courut toute la cité, et entra dedans le dosme (2) avecques une robe de drap d'or, ouquel lieu du dosme estoit encores decouvert le corps de Iehan Galeasse. O fureur de gens! O esecrable petulance de dominer, qui seullement de sang, force et rappine se regist et gouverne! Miserables advenemens de fortune! Estoit bien lors à veoir Iehan

(1) A Piacenza mentre era in viaggio verso la Toscana e Napoli.

(2) Il Duomo.

Galeasse mort, et Ludovic viollant duc (1) en joye celebrer bien gayment; à celluy jour Ysabeau duchesse, laquelle à ung seul coup perdit le mary et la seigneurie, et assez tost après ung père roy, a laquelle depuis lors a esté donné le tiltre de infortunée et malheureuse.

Puis que Ludovic eut la paisible possession de la duché, suyvit le roy Charles lequel il trouva au lieu de Sarrezanne, au devant duquel estoit venu Pierre de Medicis presenter les clefz du dit Sarrezanne et Pierresancte. Et de là passa à Pise laquelle il delivra des Fleurantins et mist en liberté, retenant à soy le chasteau qui estoit moult fort, ce que pareillement il fist à Sarrezanne et Pierresancte. De ce fut mal content Ludovic, qui, à la verité, oncques n'avoit veu le dit roy Charles tellement prosperer, congnoissant que la fin de la guerre de Napples estoict commencement de la sienne, et à qui souffisoit le nepveu mort et la seigneurie gangnée, de ce cuidant seulement faire Charles ministre.

Alixandre sixiesme pape, lequel tousiours avoit (esté) contraire au passage des François et voyant la favorable victoire du predict roy Charles, composa à luy et mist hors de Romme Ferrandin filz du roy Alphonce, lequel avec toute son armée là s'estoit retiré. Destitué que fut de tout espoir et secours Alphonce, voyant envers luy la hayne de tout son peuple et au contraire l'amour d'ung chascun envers Ferrandiñ luy renonça le royaulme et se retira en l'isle d'Isle, lequel par aucuns jours y regna sagement, donnant grant espoir de vertuz et bonté. Maiz assez tost après les François gangnerent grant pays

1495  
11  
Genn.

1495  
23  
Genn.

(1) Cioè Duca per violenza.

sur le royaume, et entre les autres la cité d'Acquille et tous le pays de l'Abruce, et par ce dedans commença le mutinement.

Par quoy voyant le predict Ferrandin la certaine perte, se retira en l'isle de Procide, laissant seulement garniz les deux chasteaux de Napples, lesquelz assez tost après et pareillement toutes les autres forteresses du dit Napples, en treze jours, rendirent au roy Charles obeissance et foy. Fut si merveilleuse ceste victoire que non seulement vainquit peu près que toute l'Ytalie, mais en Asye mist si grant peur, que Baisset, empereur de Turquye et roy d'Egipte, espoventa.

En grant triumphe entra le roy Charles dedans Napples; maiz plusgrant liberalité y demeura; car peu près à soy riens ne retint du dit royaume, que à ses gens ne eslargit, que le nom et la cité de Napples (1). Avoient ceste grant felicité les seigneurs d'Ytalye en grant craincte mys, et mesmes Alixandre pape, lequel, nonobstant les confederacions qu'il fist au passer du roy Charles à Romme, n'avoit en luy aucune foy ne bon voulloir, et pour ce que souventeffoys le dit roy Charles avoit parlé d'un concille, auquel le dit pape n'avoit pas grant fiance. Et par ainsi, de toute sa puissance, par ses ambassadeurs induysit les Allemens, Espaignols, Veniciens et Milannoys, à nouvelle ligue, soubz tiltre de deffension de l'Eglise et confirmacion d'Ytalie.

1495  
31  
Marzo

De quoy estant adverty le roy Charles delibera son retour en France, laissant à Napples le seigneur de Mon-

(1) Par che voglia dire che, donando a' suoi quasi tutto il Reame conquistato, per se non ritenne che il nome di Re e la città di Napoli.

pensier (1) pour visroy, avecques belle et bonne bande de gensdarmes, pour la garde d'icelluy royaume, se departit; le retour duquel entendant Alixandre pape partit de Romme et se retira à une ville en la Romaine, nommée Perrouse, pour oultre plus aller à Venise, à la craincte du dit roy Charles, et, doubtant pour aucunes oposicions faictes à l'encontre de luy ausquelles il n'avoit respondu; et aussi, (que Charles) par la faveur d'aucuns cardinaulx, du dit Alixandre malvueillans, fist ung sinode, et le desmist de la papauté, et par force icelluy emmener en France (2). Arryva Charles à Romme, ouquel trouva le pape departy, sans y faire aucun lesion passa oultre et de là à une ville nommé Seyne; et de plus en plus entendoit la ligue des Ytaliens faire effort de gens d'armes à l'encontre de luy et resister à son passaige. De tout ce fait aussi adverty Loys duc d'Orleans (3), lequel, puis la deffaicte des Arragonnois à Gennes, se retira en Ast, et fist tout son amas de gensdarmes, tant que en peu de jours mist en point une assez belle armée, avecques laquelle il entra dedans Noarre et icelle print, et en peu de jours pareillement eut le chasteau, laquelle chose donna grant peur à Ludovic Sforce et peu près que desespoir à son affaire, s'il n'eust esté reconforté par Beatrix sa femme, fille de Hercules duc de Ferrare.

1495  
13 Giu-  
gno

O peu de gloire d'un prince, à qui la vertuz d'une femme convient luy donner couraige et faire guerre, à la

(1) Gilberto di Borbone Conte di Montpensier.

(2) Anche qui non spiega bene, ma vuol dire che Alessandro VI temea che il Sinodo lo dichiarasse scaduto dal Papato e che il Re lo costringesse ad andar in Francia con lui.

(3) Il futuro Re Luigi XII.

1495  
11 Giu-  
gno

salvacion de dominer! Se reconforta adoncques Ludovic par l'enhortement de sa femme le -myeux que faire peult, et avec l'aide de Veniciens, envoya certain nombre de gens à Noarre obcister que les François, qui estoient soubz le duc d'Orleans, plus oultre ne passassent à l'encontre de luy. Semblablement de toutes pars habondoient gens d'armes du costé des Veniciens, Milanoys, Fleurantins et de l'Eglise, au pays de Perrusianne, à l'encontre de roy Charles, par où luy convenoit passer.

1495  
23 Giu-  
gno

Or avoit icelluy roy laissé grant partie de ses gens au royaume de Napples, et ayant espoir sur la revolte de Gennes, par les promesses d'un nommé le cardinal Fregoze et de Obiet de Flesque, envoya avecques eulx Philippes monsieur de Savoye, seigneur de Bresse (1), et autres cappitaines, avecques belle compaignye de gensdarmes et gens de pied, pour tumulter au pays d'entour et en la dite ville; lesquelz vindrent jusques à la porte d'icelle, souventeffoys escarmochant, maiz, pour la grant provision que les Adornes avoient, qui gouvernoient Gennes pour le duc de Millan, aux François ne fut possible de riens faire. Neantmoins là furent à l'entour de la dite ville, icelle tenant subiecte, fin à ce qu'ilz fussent advertiz que le roy Charles fust passé et arrivé en Ast. Et par ainsi diminua le dit roy fort son armée, avecques laquelle arryva à Pise et depuis a Fornove, où il entendit la grosse armée des Ytalliens estre sur la ryviere du Tar, pour deffendre et obvyer le passaige, lequel lieu est à trois lieues de la cité de Parme.

Voyant adonc le dit roy Charles que necessité le con-

(1) Lo zio del Duca, poi Duca di Savoia egli pure.

traignoit à faire la passaige par force d'armes, combien qu'il fust à petite compaignye, car au plus il n'avoit douze mille combatans, et que les ennemys estoient de trante à quarante mille, delibera de la necessité faire vertuz, rememorant les roys ses predecesseurs, qui la plus part en tous lieux ont acoustumé de vaincre, mist en son couraige si deliberamment le combat, que en nulle maniere ne congneut craincte de y debvoir perdre. Et ainsi, puis qu'il eut mis en ordre ce peu de gens qu'il avoit, congnoissant à ceste bataille estre en luy plus de couraige que besoing ne luy faisoit ou assez autant, commança à enhorter ses gens et parler à ceulx de si bonne sorte qu'il n'y eut celluy qu'il ne fust soudainement prest et appareillé de mourir ou vaincre pour l'amour de leur prince. Et lors fut mise en point la bataille d'une et d'autre part. Les François troy choses faisoient ardans au combatre et les Ytaliens trois autres. Les dits François, pour l'amour de leur roy, qui seullement entre tous princes ses gens, souldars et subiectz a vrayement feables; la seconde, l'honneur et hardiesse, qui naturellement dedans tout coeur François domine avecques la memoire de leur ancienne vertuz, car la plus part des gens François suyvant la guerre sont nobles de nom et d'armes; la tierce, que nature à chacun faict le desespoir d'aucune part eulx saulver. Les Ytaliens, la grant multitude à l'encontre de peu de gens, et en oultre l'espoir de grant gaing et des richesses Françoises, la tierce estre en leurs terres et pays à l'encontre d'estrangiers, laquelle chose, non moins de toutes autres, faict chacun fier pour l'adventaige.

Avoit icelluy roy Charles departy son armée en troy bandes; c'est assavoir: l'avant-garde, laquelle conduisoit

Iehan-Iacques de Trevolce, millanoys, et avecques luy estoit Francisque Sicco lombard et Nicolas, conte de Petillan (1), lequel, combien qu'il fust prisonnier (et) avoyt donné sa foy au dit roy Charles, à la bataille il la faulsa et s'enfouyt au camp des Ytalliens; les autres deux servirent vertueusement; à cause de quoy, le dit de Trevolce eut du dit roy de moult nobles et riches recompences. La bataille conduysoit le roy Charles, l'arriere-garde conduisoit ung nommé Pierre de Rohan, mareschal de France, et estoient en tout le nombre de sept cens quatre vingtz hommes d'armes. Les Ytalliens pareillement avoient mis leurs gendarmes en tel ordre comme les François, réservé que toutes leurs batailles estoient deux foys doubles, c'est assavoir troys batailles, troys avant-gardes et troys arriere-gardes, lesquelles eulx appelloient neuf escadrons. En la première estoit six cens estradiotz (2) cinq cens arbalestiers à cheval, sept cens hommes d'armes et six mil hommes de pied, et entre les troys avant-gardes estoient III<sup>c</sup>LXV (3) arbalestiers à cheval pour secourir à tout besoing. La bataille estoit de mil hommes d'armes, VIII<sup>c</sup> chevaulx legiers, IX<sup>c</sup> arbalestriers avecques VIII<sup>m</sup> hommes de pied. L'arriere-garde contenoit cinq cens hommes d'armes, IIII<sup>c</sup> chevaulx legiers, V<sup>c</sup> arbalestriers à cheval et III<sup>m</sup> hommes de pied.

(1) Il famoso Gian Giacomo Trivulzio poi maresciallo di Francia. Nicolò Orsini conte di Pitigliano nel Senese.

(2) L'editore di Jean d'Auton non spiega bene l'etimologia di questa parola (I. 363); meglio il Sismondi, *Repubbl. Italiane*, cap. 82, e Henry Martin IX. 205 da *Strathiotés*, in greco uomo di guerra, e significava cavalleggeri greci od albanesi usati nelle armate veneziane.

(3) Cioè 365 e così poi 800 e 900; come più in là, colla piccola lettera *m* per esponente, s'intendono 8000 uomini.

Des deux costés sonnoient trompetes, flamboient les armes, hannysoient chevaulx; et commança d'un costé et d'aulture l'artillerie à tirer; mays trop plus faisoit à l'encontre des ennemys la françoise que aux François les Ytaliens; tant que, par la fureur d'icelle, fut assez tost la bande des gens de pied Ytaliens mys en roucte; et ainsi asprement commença la bataille de toutes les deux pars. Estoit hideuse chose veoir gens ruez de cheval, testes, braz et jambes volans par l'air et gens d'armes confonduz, le sang par terre courir, les hommes espirer, les vaincueurs ensanglantez, les perdans fuytiz, et à parfin tant de ruynes et mortz que impossible est sans grant effroy le racompter.

1495  
6  
Luglio

En la quelle bataille, qui dura l'espace d'une heure ou envyron, mourut, ainsi qu'il fut advisé, des Ytaliens le nombre de cinq à six mille, et des François de troys à quatre cens, sans que en eulx on sçeust homme de nom, fors seullement Charles, bastard de Bourbon, qui fut prisonnyer. De laquelle bataille les deux armées demeurèrent en leur entier, assavoir les Ytaliens retournèrent en leur camp, et les François eslargirent oultre la ryviere du Tar. Vray est que, en icelle, les dits François perdirent les biens et les Ytaliens les gens. La nuyt ensuyvant, envyron l'heure du jour (?) le roy Charles mist en ordre tous ses gens, de là soy departant, et par honnestes journées à toute son armée arryva en Ast. Ferrandin, filz d'Alphonce roy, sentent le partement de Napples du dit Charles, repara et mis sus certaine armée, avecques laquelle et par la rebellyon d'aucuns du pays reconquesta partie du dit royaulme de Napples, combien que longuement tindrent les François; maiz à la fin par la impossibilité d'avoir secours le tout quicterent et rendirent.

1495  
15  
Luglio

### CHAPPITRE VIII.

*Comment le roy Charles arryva en Ast, après avoir resisté à la journée de Fornove, et comment il delivra le duc d'Orleans estant assiegé dedans Noarre.*

Arryvé que fut le roy Charles en Ast, ordonna que ses gens se rafraichissent, lesquelz estoient fort lassez de leur voyage et mal en pointz de harnois, chevaulx et habillemens. Ce fait, desirant avoir vengeance de Ludovic Sforce et des Veniciens, manda de toutes pars du royaume de France, pareillement aux Suysses, lever tant de nombre de gens qu'il leur seroit possible. Estant lors assiegé Loys duc d'Orleans, dedans Noarre, d'une si grosse armée d'Ytaliens qu'il luy estoit impossible à iceulx resister aux champs; parquoy estant dedans le dit Noarre, avec le nombre de quatre cens hommes d'armes et six mil hommes de pied, actendit le siege des dits Ytaliens au nombre de plus de trante mille hommes, ayant d'iceulx plusieurs batailles, actendant le secours du dit roy Charles, duquel fort ennuyoit le retardement pour la necessité de vivres qu'il avoit. Maiz armez que furent les gens de roy Charles, incontinent envoya une belle armée a Versel (1), ouquel lieu fist si belle assemblée que peu prés n'en fut veue une telle.

Estoit le dit roy Charles deliberé de combattre; mays les Ytaliens ne voullurent accepter le combat. Et lors se commença à brasser certaine paix et d'un cousté et

(1) Vercelli e così poi egualmente dove il Codice scrive *Versay*.

d'aultre furent envoyez ambaxadeurs. De quoy estant adverty le duc d'Orleans, fut très-mal content, et par composition tant fist avecques les ennemys, que avecques certain petit nombre de chevaulx luy fut permis pouvoir aller à Versay, auquel lieu esperoit destourber le roy de la dite paix, que faire ne luy fut oncques possible. Et ainsi s'ensuyvit et fut criée la dite paix, puis laquelle se partit le dit roy Charles de Versay pour s'en aller en France, et avecques luy le dit duc d'Orleans, toutes choses de guerre desmises.

1495  
10 Ot-  
tobre

Estoit dedans le traicté de la dite paix compris que Ludovic Sforce ne donneroit aucun aide ne faveur aux Arragonnoys à Napples; item que l'armée de mer qui avoit esté prinse à Gennes seroit rendue; item que le Chastellet du dit Gennes seroit mys és mains du duc de Ferrare, l'espace de deux ans, à condicion de pover donner le roy Charles secours à ses gens à Napples; item que le dit Sforce paieroit à Loys duc d'Orleans cinquante mil escuz, et que les alliez de France ne seroient en aucune chose offencez; et fut ce L'AN DE NOTRE SEIGNEUR MIL QUATRE CENS QUATRE VINGTZ ET QUINZE (1), en moys d'octobre.

Avoit icelluy roy Charles laissé garnyes les places de Pise et Sarrezanne et Pietresancte de ses gens, soubz serment que, du retour de Napples, les rendroit aux Fleurantins, lesquels tousiours avoient fait semblance de tenir le party du dit roy; et puis qu'il fut arryvè en France, voulsit ce parfaire, et manda aux cappitaines, esquelz il avoit donné la charge des dites places, icelles

(1) Il Cod. scrive *mil quatre cens quatre vingtz et cinque.*

rendre aux Fleurentins; laquelle chose iceulx cappitaines ne voulsirent faire, ains les vendirent à beaux deniers: c'est assavoir, Pise aux Pisans, Sarrezanne aux Genevoys, et Pietresancte aux Lucquoys, de quoy le roy fut fort mal content, disant en ce sa foy estre blecée.

1496  
26Feb-  
braio

Estant le dit roy Charles retiré en France, ne tint grant compte de secourir le royaume de Napples, lequel par faulte et desespoir de ce se perdit pour les François, nonobstant que par iceulx furent faictes plusieurs louables batailles à l'encontre des Arragonnoys. Ainsi seullement mectoit peyne icelluy roy à gouverner et regir son royaume; et envers luy Ludovic Sforce avoit desià tant fait, par la faveur d'aucuns ses amys, que de rechef se rallioyt au dit roy Charles, à condicion qu'il confineroyt le duc d'Orleans en Picardie, et que icelluy Ludovic bailleroyt au roy gens et argent pour faire la guerre aux Veniciens et reconquerre le dit royaume de Napples; laquelle chose certainement eust sorty effect par la grant emulation que avoyt le dit duc d'Orleans en court, et à la grant corruption que avoyt trouvé Ludovic en ceulx qui le roy Charles gouvernoient, n'eust osté à ce la mort du dit roy.

## CHAPPITRE X.

*Comment le roy Charles estant à Amboise à ung jeu de paulme mourut par le moyen d'un caterre. Et comment Loys, duc d'Orleans succeda à la coronne.*

L'AN DE NOTRE SEIGNEUR MIL QUATRE CENS QUATRE VINGTZ ET DIXHUYT, ou mois d'avril, le roy Charles, estant à Amboize en ung jeu de paulme, soudainement luy tomba ung caterre (1), duquel sans puis parler, peu d'heure après, alla de vie à trespas, et à luy succeda Loys duc d'Orleans comme plus prochain à la coronne, estant le dit roy mort sans hoir; lequel paisiblement de chascun fut institué roy, et après avoir parachevées toutes les cerymonyes qui à la coronacion appartiennent, ayant tenu comme contrainct pour et au nom de femme espousée madame Jehanne de France seur du roy Charles susdit, congnoissant à ce mariage n'avoir oncques volontairement consenty, par le pover du pape icelle repudia, et de nouvel espousa Anne de Bretaigne, veufve laissée du dit roy Charles.

1498  
7  
Aprile

Après que Loys fut estably roy, la vertuz, sens et hardiesse duquel aparavant estoit à chascun congneue, de toutes pars luy vindrent ambaxateurs se congratuler à luy, et entre les autres des Veniciens. Or estoit tombé grant discord entr'eulx et Ludovic Sforce pour l'affaire

(1) Filippo di Comines dice: *Le mal du roy fut un caterre ou apoplexie.* Così le edizioni del 1549 e 1593, benchè quella del Comines nella citata *Collection des Documents pour servir à l'Hist. de France* IV. 239-9 abbia ammodernata la parola in *catharre*.

de Pize, laquelle taschoyt les Veniciens d'avoir et retenir en leurs mains; la force desquelz craignant Ludovic, empescha ce faict, et esmeult toute l'Ytalie à l'encontre d'eulx tant que touchoit l'affaire de Pize, et en oultre, ainsi que dessus avons dict, pourchassa leur ruyne avecques le roy Charles, à cause de quoy, par leurs ambassadeurs, firent requerir le roy Loys d'alliance, enhortant icelluy à la conqueste de la duché de Millan, et luy promectant leur aide, briupture (1) et guerre à l'encontre de Ludovic; pourchassant neantmoins aussi icelluy Ludovic avecques le roy Loys, par le moien de lehan Yaques de Trevolce puis marreschal de France, par lequel se inclina le roy laisser à Ludovic Sforce la duché de Millan pour le temps qu'il vivroyt et deux ans après luy à ses enfans, à tel si que puis retournast à la couronne de France, et qu'il paieroit la somme de deux cens mille ducatz; lequel accord fut destourbé par Galeasse de Saint-Severin et Anthoine de Landrien, tresorier de Millan, lesquelz craignoient l'accord du dit Trevolce à qui ilz estoient ennemys mortelz. La chose mise en roucte et ayant appaisé le roy Loys certains broilliz que en la Borgongne avoit esmenés Maximilien, roy des Romains, ferma l'alliance avecques les Veniciens à l'encontre du dit Ludovic, à eulx donnant en partaige en la dite duché Cremonnes, le Cremonnoys et toute Gerra d'Ade (2).

1499  
15  
Aprile

(1) Anche questa è una parola di cui non comprendo il senso, e di cui nemmeno posso affermare la esatta lezione. Forse *rupture*?

(2) Cioè la regione detta Ghiara d'Adda, dal fiume che la bagna. Il tentativo di trattato del Moro col Re pare tolto di peso dal Corio, come anche il tentativo precedente narrato in fine del cap. IX.

## CHAPPITRE XI.

*Comment le roy Loys douziesme conquesta la duché de Millan, occupée par Ludovic Sforce, pour lors duc du dit Millan.*

Ainsi delibera le roy Loys poursuyvir à l'encontre de Ludovic Sforce, pour laquelle chose commist chef le noble, bon et vertueux prince Loys monseigneur de Luxembourg, Guerard seigneur d'Aulbigny (1) et Jehan laques de Trevolce, soubz lesquelz envoya une grosse armée pour conquerir la duché de Millan, sur laquelle il pretendoit avoir querelle à cause de Viollant (2) fille du duc Philippes, espousée par Luys duc d'Orleans son grant pere, estant allé de vie à trespas le duc Philippes sans hoir legitime autre que la dite Viollant, la succession de laquelle au roy Loys appartenoit. Les susditz lieutenans pour le roy firent leur amast de gens d'armes en Ast, et en certains jours prindrent les deux chasteaux de la Rocque et de Non (3), loingtains du dite Ast deux lieues, lesquelz par ceulx de Sforce estoient moult fortifiez de gens et artillerye, devant lesquelz on estoit d'opinion que l'armée du roy deust demourer longue espace de temps.

1499  
13  
Agosto

Avoit le dit roy Loys en icelle le nombre de douze

(1) Meglio Berardo o Eberardo Stuardo della Casa Reale di Scozia, il quale in Francia fu il primo Signore d'Aubigny.

(2) Non Violante ma Valentina, e figlia non di Filippo Maria ma del loro comune padre Gian Galeazzo Visconti, primo duca di Milano, 1387.

(3) Rocca d'Arazzo e Annone.

<sup>24</sup>  
Agosto

cens hommes d'armes et douze mille hommes de pied et deux bandes d'artillerie, de laquelle prinse demeura Sforce fort espoventé; et à toute sa puissance envoya gens à Alixandrie, laquelle il avoyt garnye et fortiffiée de foussez et artillerie, et d'icelle avoit donné la charge à Galeace de Saint-Severin, avec le nombre de unze cens hommes d'armes et neuf cens chevaulx legiers et six mil hommes de pied.

En ce mesmes temps, les Veniciens rompirent la guerre au dit Sforce du cousté de Gerra d'Ade à l'encontre desquelz envoya aussi le dit Ludovic ung nommé Iehan Francisque de Saint-Severin, avec le nombre de cinq cens hommes d'armes, sept cens chevaulx legiers et troys mil hommes de pied. Les François, qui en Ast estoient, après la prinse des susdits chasteaux, couroient tout le pays à l'entour, et peu se faillut que ung jour par emblée ne prindrent la cité d'Alixandrie, misrent le siege et icelle batirent fort d'artillerye tant qu'ilz estoient proches à donner l'assault; de la deffence duquel estant desesperé Galiasse, lequel attendoyt secours, tant du roy des Romains que de Iehan Adorne et conte Galeasse (1) son frère, desquelz de nulle part estant secouru, delibera habandonner Alixandrie, et le myeulx que faire pourroit se retirer à Millan, ce que secretement par une nuyt il fist; de laquelle chose demeurerent tous les Millanoys espoventez et assez tost après commança la dite ville à tumulter.

Au moien de quoy voyant Ludovic Sforce la certaine

(1) Bisogna leggere *Conte di Gaiazzo* (Gian Francesco sopradetto) fratello di Galeazzo e primogenito di Roberto Sanseverino nominato sopra al 1476.

perdicion de luy delibera, à tout l'amast d'argent qu'il luy fut possible recouvrer, soy retirer en Alemaigne, ce qu'il fist le second jour de septembre de la mesme année. 1499  
2 Set-  
tembre

Et par ceste maniere puy que Galleasse de Saint-Severin eut habandonné Alixandrie, la partie des gens d'armes qui se saulvèrent se retirèrent à Millan devers Ludovic; et oultre ce estoit à Pavye Iehan Francisque de Saint-Severin, avec cinq cens hommes d'armes et sept cens arbalestriers à cheval et troys mil hommes de pied, lesquelz estoient venuz de Cremonne, où ilz estoient à l'encontre des Veniciens, pour secourir Alixandrie; lesquelz tous ensemble Ludovic fist venir à Millan, craignant la subversion de la ville à l'encontre de luy, esperant aussi iceulx conduyre iusques aux Marches d'Alemaigne; ce que luy fut par ceulx reffusé, ains oncques ne le vouldrent conduyre hors du parc du chastel de Millan, dont triste et dollent fut Ludovic laissant la duché de Millan, lequel par troys foys se retourna pour la regarder en piteuses larmes. De ses gens d'armes fut ainsi laissé et habandonné, et en ceste maniere partit acompagné seulement de Galeasse de Saint-Severin qui en tout temps tres loyal et stable luy avoyt esté, et autre petit nombre d'amys et serviteurs.

Avoit laissé le chasteau de Millan lequel est une place de plus fortes que l'on scauroit veoir, garnye de deux mil huyt cens hommes de guerre Ytaliens et Allemans, soubz la charge de Bernardin de Court millanoys, et en oultre plus equippée de tant de vivres, provisions, argent, artillerie et autres choses necessaires, que, à la raison de ce à tout le mond estoit tenable bien grand espace de temps. Et combien que de beaucoup de gens fut impropéré

Ludovic qu'il donnoit telle charge au dit Bernardin, qui estoit homme de peu d'esprit, sens, sçavoir, experience, vertuz et prosperité de personne, et à parfin sans toutes choses dignes de louenge, ce touteffoys delibera de faire, disant que à chacun de ses gens et serviteurs il congnoissoit aucunesfoys avoir tenu quelque tort ou despit, fors que au dit Bernardin de Court lequel en sa vie, de chose qui fust, ne le malcontenta.

1499  
24 Set-  
tembre

Neantmoins le ingrat et inmemorable des benefices receuz non plustost veit Ludovic partir de Millan que jà pourpença à meffaire trahison, donner commencement de la despouylhe et grant richesse qui demeura dedans le chasteau, la quelle montoit à la valler de plus de deux cens milz ducatz, et par ainsi, au moien d'un nomme Anthoine Marie Palveisin qui de l'oeuvre et traicté fut moyenneur, en XXII jours puis le partement de Ludovic de Millan rendit icelluy Bernardin de Court le chastel és mains de Loys monseigneur de Luxembourg (1) et deux autres lieux tenans de par le roy, pour et au nom du dit seigneur, sans aucune force, siege, ou pressement; laquelle chose non seulement des Ytaliens maiz des François et toutes autres gens fut estimé de si grande et abhominable trahison, que non seulement depuis fut Bernardin monstré au doigt, maiz de toutes pars et compaignies dechassé et increpé de trahison, lascheté, meschance, non seulement des hommes maiz de Dieu fut miserablement pugny et surprins de la peste, par laquelle de tous ses gens fut laissé mourir en une grange, sans aucun secours seulement d'un voirre d'eaue.

(1) Luigi conte di Ligny della Casa di Lussemburgo.

Rendu que fut le chasteau de Millan se rendirent pareillement toutes les autres places de la duché aux lieux-tenans du roy.

---

## CHAPPITRE XII.

*De la premiere reddiction de Gennes au roys Loys douziesme, et comment en personne en print possession, ensemble de la duché de Millan.*

En ce mesme temps la cité et pays de Gennes se rendit és mains du roy Loys douziesme, et en ceste maniere: avoient les Adornes presidé l'espace de unze ans ou envyron, soubz le nom de Augustin et Iehan Adornes, pour Ludovic Sforce, ayant iceulx en la cité consenty maintes extorcions et forfaiz, ainsi que en tout temps ont acoustumé de faire tous cappellasses en leurs seigneuries. Et entre les autres une nuyt fut trouvée morte de quinze coups de poignart une dame de Gennes, nommée Iheronyme Spinolle, seur de Iehan Spinolle seigneur de Sarraval, gentilhomme bien condicionné et entre les Spinolles moult estimé; de laquelle chose la mescreance en fut donnée à Anthonyot Adorne filz du dit Augustin, par le desdaing qu'il avoyt d'elle, d'une fille sienne de laquelle il estoit amoureux et qu'elle ne luy vouloit consentir, et, combien que la chose ne fut oncques certainement adverée, touteffoys on le tenoyt pour ainsi.

A cause de quoy tous les Espinolles, qui naturellement sont parciaulx des Adornes, irritez du cas efforceur et

horrible prindrent en hayne les dits Adornes et à leur puissance machinèrent la perdicion de l'estat pour eulx; lesquelz voyans la duché de Millan estre conquise par le roy, penserent lors à leur vengeance avoir occasion, et, remonstrans aux Dories et autres parciaulx Fregozes leur intencion, fut assemblé ung grant conseil pour deliberer et prandre l'advis d'ung chascun sur ce qui estoit à faire. Et ainsi, tout à ung voulloir, fut dict d'envoier devers les lieux tenans du roy, donner la ville et hors mectre tous cappellasses, retenans seulement à eulx le nom de France; ce qui fut fait, et par les susdits lieux tenans la dite ville acceptée et icelle donnée; et restoit le chasteau, duquel Ludovic Sforce avoyt envoyé les enseignes à Iehan Adorne, pour lesquelles touteffois le cappitaine ne voullut riens faire, mais assez tost, par le moien de Iehan Ceba de Grymault, se composa et rendit au roy le dit chasteau.

1499  
26 Ot-  
tobre

Toutes choses mises que eurent en leurs mains les susdits lieux tenans, delibera le roy Loys venir prandre la possession de sa duché et noble conquete le quel arryva au dit Millan au mois de septembre en habit ducal, ouquel lieu vindrent devers luy ambaxadeurs de toutes pars, comme de plain voulloir eulx se subiectisans à son plaisir et volenté; mayz ne voullut le dit seigneur sur aulcun riens entraprendre que a luy ne fust appartenant. Ains aiant la cité de Cremonne envoyé ses ambaxadeurs supplier le roy la prendre en sa dominacion et seigneurie, ne les voulsit oncques accepter pour la convencion qu'il avoit avec le Veniciens, et reffusant longuement les Cremonnois l'empire des Veniciens fut besoing que par le roy fussent menassez à eulx se sub-

mectre, ou autrement que par luy seroient endommaigez comme propres ennemys; ce que à la parfin firent, et par ainsi demeura le roy Loys seigneur de la duché de Millan jusque ès confins de la ryviere d'Agde (1) et de la reste les Veniciens paisibles seigneurs et possesseurs.

Et ayant le roy estably par le fait de la duché et le tout mis en son obeissance, ordonna à Millan pour gouverneur Iehan Iacques de Trevolce, lequel lors fit marreschal de France et marquis de Vigeve, et à Genes envoya Philippes monseigneur de Cleves, seigneur de Ravastin, son cousin germain. Aiant receu des Gennevois la fidelité par le nombre de vingt et quatre ambaxateurs principaulx de la dite ville, ces choses composées, delibera le roy Loys son retour en France pour cause de l'yver qui estoit encommencé (2).

1499  
4 No-  
vembre

---

### CHAPPITRE XIII.

*Comment le More Ludovic Sforce fut prins à Noarre prisonnier du roy Loys douziesme, par le moien d'une trahison conspirée par les Suisses estans à la soulde du dit More, et de la prinse du cardinal Ascaigne son frère.*

Ludovic Sforce estant pour lors en Allemaigne, continuellement brassoit alliances et praticques pour retourner

1499  
Agosto

(1) Fiume d'Adda sovra nominato.

(2) Per questi fatti si veda BELGRANO, *Della Dedizione dei Genovesi a Luigi XII Re di Francia*, pag. 557 e segg. della *Miscellanea di Storia Italiana*, vol. I, Torino, 1862.

à Millan, et avoit eue de Maximilian roy des Romains, certaine promesse, et entre les autres choses tascha de faire venir le Turcq en Ytallie; et pour ce faire y envoya deux ambaxadeurs, l'un nommé Ambroise Bougard, l'autre Martin de Caysal (1), et outre plus envoya le dit Maximilian quatre ambaxadeurs devers les Veniciens, eulx les requerir d'alliance et confederacion; ce que ne s'ensuyvit.

Neantmoins prepara Ludovic Sforce une grosse armée et avecques icelle s'en vint en la duché de Millan, et assez tost le peuple de la pluspart d'icelle se rebella contre le roy, et le cinquiesme jour de febvrier, entra dedans le dit Millan, où generalmente fut receu de tout le peuple, et la ville eut en obeissance, sauf le chasteau.

1500  
5 Feb-  
braio

(1) Il Corio al 1499 scrive Ambrogio Bugiardo, che il Ripamonti ha tradotto in *Mendax*. Rosmini (*Istoria di Gian Jacopo Trivulzio*, Milano 1815. I. 311) completando con documenti i documenti del Corio, scrive Ambrogio Bucciardo o Bocciardo e mostra che era genovese ed aveva un fratello Tommaso implicato anch'egli in quest'affare. Infatti è noto in Genova tuttora il cognome Bocciardo. Genovese e probabilmente della stessa famiglia era quel Giorgio Bocciardo, scrittore delle lettere del Papa, che nel 1494 Alessandro VI, e già nel 1492 Innocenzo VIII aveano inviato a Bajazet, come ora fa Ludovico il Moro (Ved. Guicciardini, lib. I, cap. 2.<sup>o</sup> e il Diario del Burcardo in Eccard., *Corp. histor. medii aevi* II. 2053, ove le Istruzioni a Giorgio Bozardo e la di lui Relazione). Questi ritornò dalla legazione con Mustafà Bascià Inviato del Gran Turco col dono al Papa della Santa Lancia ed altre Reliquie (Ved. SARACINI, *Notizie Storiche della città d'Ancona*, Roma, 1675, pag. 291-3; ove è detto espressamente Giorgio Bucciardi Genovese). Del resto era naturale a que' tempi che fosse di Genova un Inviato a Costantinopoli, sia da parte di Roma che del Duca di Milano Signore di Genova. Nelle Istruzioni ad Ambrogio Buciardo nel Corio oltre al tratello di lui si parla anche di un Baborino (Borborino famiglia che si sa genovese ed è citata dal Salvago al 1266). Anche di un Martino da Casale abbiamo notizie della tassa che pagava in Genova (Archivio di San Giorgio, *Avariatum, Additionis soldor. 10 c.<sup>e</sup> 247* in *Conestagia Ponticelli*, anno 1446), il quale forse è l'avo del compagno d'Ambrogio Bucciardo, poichè è pure inscritto ibid. nel Registro *Possessionum* del 1423 c.<sup>e</sup> 273 nella stessa Conestagia.

lehan Jacques de Trevolce, voyant la subversion de tout le pays, retira les gens d'armes, et avec eulx tous ensemble se retirèrent à Noarre, laquelle il garnit de vivres et gens, mesmement le chateau, et depuys luy ensemble Loys, monseigneur de Luxembourg, lequel estoit demouré cappitaine general des gens d'armes, se misdrent à Mortare.

Ludovic Sforce assez tost partit de Millan et vint à Pavye, où il assembla son armée et droict s'en alla assieger Noarre; car pour lors aux champs il estoit plus fort que les François. De ces choses adverty que fut le roy, qui pour lors estoit a Loches, souddaynement envoya le seigneur de la Tremoilhe (1) avecque grant secours de gens d'armes et gens de pied, lesquelz en peu de temps arryverent au dit Mortare. Pareillement croissoient les forces de Ludovic, et grant nombre de gens avoit, Bourgonnons, Allemens et Suisses, et assiegeant Noarre à parfin la contraingnit à se rendre, sauf les gens d'armes François.

Et assez tost après les Suysse, qui aux gaiges de Ludovic estoient, traicterent avec le lieutenant du roy de leur donner et delivrer le dit Sforce moyennent certain pris, ce qu'ilz firent; car ung jour actandant la bataille les dits Suysse icelle reffuserent; parquoy voyant Ludovic estre trompé et trahy des siens, sercha d'eschapper; maiz par les dits Suisses fut prins en habit dissimulé et aux susdits lieux tenans delivré, et tout à ung coup, par luy prisonnyer, la guerre achevée.

1500  
10  
Aprile

(1) Luigi de la Tremoille su cui vedasi nella citata *Nouvelle Collection des Documents*, IV, 409 e segg. il *Panegyrique du Chevalier sans reproche* scritto da Jean Bouchet.

Taire jà ne me puyt que, de tous les amys, alliez et confederez du roy de toute Ytallye, seullement Genes demeura entierement en sa foy, en laquelle certes gissoit la perte ou la victoire de ceste guerre; et pour l'estat du roy furent faictes si grandes provisions aux coustz et despens de la ville, comme si ce eust esté pour saulver la vie à chascun d'eulx.

Prins que fut Ludovic et pareillement son frere Ascaigne cardinal furent en France envoiez, c'est assavoir Ludovic à ung chateau en Berry nomme le Liz-Saint-George ouquel lieu il demeura longtemps, et depuis au chasteau de Loches, où la dixiesme année de sa captivité alla de vie à trespas. Ascaigne fut mys dedans la tour de Bourg, et certain temps après fut delivré et mys en liberté pour l'espoir que l'on avoit de luy estre favorable à l'election d'un pape comme cy après racontrons.

La premiere guerre de Millan finye, Alixandre pape sixiesme, lequel avoit fait renoncier Cesar Baurgye son filz au cardinalat, et icelluy avoit maryé en France à la fille du seigneur d'Albrect, soubz tiltre de duc de Valentinois par don du roy, icelluy filz deliberant à sa puissance soy faire grant, entreprint la guerre à l'encontre des seigneurs de la Romaigne, qui estoient feudateres de l'Eglise, lesquels premierement il pryva par censures apostolicques de leurs terres et seigneuries. Et en après que Ludovic Sforce fut prins, le pape envoya de rechef, à l'encontre de ceulx de la Romaigne, puissante armée avec l'ayde du roy, qu'il luy compleut (1) de bonne bande de gens de guerre et d'artillerye; et en peu de

(1) Italianismo: lo compiacque di, gli somministrò buon numero di armati. Lo stesso modo di dire più sotto all'anno 1505.

temps prindrent les villes d'Ymolle et de Fourly et en après le reste de la dite Rommaigne, sauf la cité de Boullongne, lesquelz sur toutes choses furent mises es mains du dit Cesar duc de Vallentinois, et desquelles Alixandre pape VI<sup>me</sup> son père l'en investit à seigneur.

1499  
9 Di-  
cembre

Ung peu d'avant icelluy temps avoient les Florentins prins ung nommé Paulle Vitelle leur cappitaine general, lequel ilz avoient envoyé au siege de Pise, et luy n'ayant (faict) assez effort pour prandre la dite cité, luy fut imputé, de chascuns, trahison et par ce faict coupable de mort. Fut cestuy Paule grant cappitaine en faict de guerre, et ayant grant suyte en la Romaigne, auquel demeura ung sien frere nommé Vitelosse, non moins au faict de la guerre vallable que son susdit frere. Cestuy print le service de Cesar, duc de Valentinoys, expressement pour soy venger des Fleurentins de la mort de Vitelle (1), à l'encontre desquelz faisant luy grant guerre soubz le nom du dit de Vallentinoys, les Fleurentins en firent plaincte au roy, comme alliez de luy et qu'ilz avoient en protection icelluy duc de Vallentinoys, qui, pour complaire au dit seigneur, deschassa de luy le dit Vitelosse, et assez tost après le print prisonnier et le fist mourir.

1499  
1 Ot-  
tobre

1502  
31 Di-  
cembre

### CHAPPITRE XIII.

*Comment le roy Loys douziesme delibera faire la guerre au roy Federic d'Arragon pour le royaume de Naples, et comment icelluy Federic fut confiné par icelluy seigneur au Plessiz-lès-Tours où depuis il mourut.*

Ayant Loys douziesme roy de France conquise sa

(1) Il Codice ripete per errore *Vittelosse* invece di Vitelle.

duché de Millan et Ludovic Sforce prins avecques Ascaigne son frere, comme dict est, delibera entreprendre la guerre à l'encontre du roy Federich d'Arragon, qui pour lors occupoit le royaume de Napples, lequel le dit seigneur disoit luy appartenir par la succession de Charles huitiesme son predecesseur, et des roys de France auxquelz le dit royaume, par le testament de la reyne Jehanne a ceulx d'Anjou, appartenoit. Et ainsi se livra la guerre L'AN MIL CINQ CENS, pour l'execucion de laquelle nouvellement furent faictes alliances entre le pape, Ferrande roy d'Espagne et Veniciens, soubz condicions que icelluy pape tiendroit paisible ce qu'il avoit conquis en la Rommaigne pour Cesar duc de Valentinoys son filz, lequel seroit lieutenant du roy en ceste armée; que les ditz Veniciens retiendroient à eulx Ocrante et Gallipoly et les autres terres qu'ilz avoient eues engagées par le roy Federic susdit, et quant au regard du roy d'Espagne, qu'il partiroit le royaume de Napples avecques le roy de France, promectant touteffoys icelluy roy d'Espagne à Federic aide et secours à l'encontre des François, disant des dites alliances n'estre riens; parquoy le povere Federich des promesses de Ferrande demeura deceu, frustré et trompé.

Et par ainsi ordonna le roy de France l'expedition de son armée, de laquelle il envoya chef ung nommé le seigneur d'Aubigny escoçoys (1), et Jehan Francisque de Saint-Severin, duquel cy devant avons parlé, et lequel le roy, dès la perte de Ludovic Sforce, avoyt à soy retiré, ausquelz deux principalement avoyt donné le

(2) Eberardo Stuardo sopracitato.

1500  
Giugno

charge de son armée, nonobstant que avecques eulx fust le dit Cesar de Valentinois.

Et ainsi, avecques le nombre de douze cens hommes d'armes et seze mil hommes de pied, passerent leur chemin à l'encontre du dit Federic, lequel, pour la impossibilité de luy (deffendre), et n'ayant secours d'aultruy, combien que tousiours il s'atendoit és promesses du dit Ferrande roy d'Espaigne, seullement fist son effort de garnir la cité de Capoe et celle de Napples, dedans lesquelles il mist assez belle compaignye de gens de guerre. Et ainsi du premier commencement les François assiegerent la dite cité de Capoe, laquelle ilz battirent d'artillerye, et puis par force à ung seul assault la prindrent et totallement icelle pillerent, dedans laquelle tut trouvé inestimable richesse; de laquelle chose s'espoventa Federic, et, voyant estre abusé de la promesse du roy d'Espaigne, de l'espoir d'aultruy secours n'estre en force de resister aux François, delibera de partir de Napples. Et fournies qu'il eut les deux places et chasteaux qui y sont, se retira en l'isle de Iscle avecques l'amast de ce peu qu'il peult faire de ses biens. Les lieux tenans pour le roy, après la prinse de Capoe, vindrent à Napples, ausquelz furent pourtées les clefz d'icelle par les Nappolitains. Et assez tost après, Carraphe conte de Matelon (1) qui avoit espousé la seur de Jehan Francisque de Saint-Severin, lequel avoit la charge de part Federic du chateau de l'Oeuf, composa le rendre, pour luy estre saulvez ses biens; ce qu'il fut faict.

1501  
24  
Luglio

1501  
25  
Agosto

Et le roy Federic, qui s'estoit retiré en l'isle d'Isclé,

(1) Tommaso Caraffa conte di Maddaloni in Terra di Lavoro.

comme dit est, composa aux lieutenans du roy d'avoir saufconduyt pour soy tenir en icelle l'espace de six moys sans aucun empeschement, ce qu'il luy fut accordé; pendant lequel temps delibera aller en France devers le roy Loys dessusdit, pratiquer aucun appoinctement pour son estat et gouvernement; ce qu'il fist. Et en partant du dit Isle avecques six gallaires arryva à Marseille, et de là par terre s'en alla à Bloys, auquel lieu fut amyablement receu du roy de France et appoincté d'estat à luy convenable, et ainsi se retira au Plessiz-lès-Tours en Touraine où puis naguieres alla de vie à trespas.

1504  
9 Set-  
tembre

Assez tost après la conquete de Napples, sortit differant des roys de France et d'Espagne pour le partage du dit royaume, et parquoy entre les Francoys et Espagnolz commença la guerre. Et premierement par Loys d'Ars lieutenans de Loys monseigneur de Luxembourg, prince de Haulte More (1) au dit royaume, et, en France, conte de Ligny, lequel Loys d'Ars avecques peu de gens, sans ayde ne secours que de sa vertuz et des subiectz du dit seigneur de Luxembourg, fist tel amast que aux Espagnolz mainteffoiz fist honte et dommaige, eulx contraignans à subiection et demeuréz assiegez par long espace de temps. Gouvernoit lors le royaume de Napples pour le roy le duc de Nemours (2), lequel estoit seigneur de toute bonté et vertuz.

(1) Cioè d'Altamura in Terra di Bari per feudo datogli dal Re.

(2) Luigi d'Armagnac Duca di Nemours Vice-Re di Napoli.

## CHAPPITRE XV.

*Du voyage de Methelin en Turquie, faict par Phelippes,  
monseigneur de Cleves, seigneur de Ravestin.*

En la mesme année, et pour icelle conquete de Naples, prepara le roy Loys dessusdict une grosse armée de mer, tant pour la dicte guerre que pour oultre ce aller à l'encontre des Turqz, de laquelle armée fut faict chef, par icelluy seigneur, ung nommé Philippes monseigneur de Cleves, seigneur de Ravastin, alors gouverneur de Gennes, lequel estoit cousin germain du roy et ainsi nageant avecques la dite armée parvint et arryva a Naples, et là trouvant le royaulme reduyt à l'obeissance du roy, outrepassa à son voyage, et en l'isle de Sappience trouva l'armée des Veniciens moult forte et puissante, avecques laquelle il se rallya, et mis que furent ensemble furent en contencion d'aller en Alixandrye, maiz puis par deliberacion prindrent le chemin de Methelin, laquelle est une isle de Grece anciennement occupée par le Turq. Et du premier qu'ilz furent arryvez, donnerent un gros assault à la ville, tant que peu faillirent à la prandre, maiz assez tost après le Turq y envoya secours de cent galaires. Et pour la longue navygacion et estans en disete de vivres, le dit seigneur de Ravastin et son armée, et aussi à eulx survenant l'yver, furent contrainctz partir de là sans autre chose faire, et non sans grand fortune et peril, car plusieurs navyres de la dite armée, en ce retour, se perdirent, et icelluy mesme seigneur de Ravastin

1501  
Luglio

16  
Agosto

29 Ot-  
tobre

1501  
25 No-  
vembre

en l'isle de Citarée fit naufrage, et seulement luy et peu de nombre de ses gens en chemin se saulverent, et par ainsi en habandon alla la dite armée sans chose faire digne de memoire.

Ferrande, roy d'Espaigne, voyant la guerre commencée par ses gens à l'encontre des François au royaume de Napples, instigué de Gonsal Ferrande, son lieutenant et cappitaine general au dit royaume, icelle poursuyvir, luy envoya secours de gens de guerre, lesquelz renforcerent l'effort des dits Espaignolz, et pour estre puissans à l'avantaige des Francoys se misdrent aux champs, et la pluspart du temps de toutes leurs entreprises furent vaincueurs. Et à parfin vindrent à ung lieu nommé la Serignolle (1), de quoy estant adverty le duc de Nemours fist son amast de gens pour les rencontrer et combatre, maiz fortune voulsit qu'il trouva les dits Espaignolz en ung fort où ne leur povoit riens faire. Et delibérant actandre le jour suyvant pour les combatre, congnoissant que aux Espaignolz estoit impossible là estre plus d'une nuyt n'ayant de quoy vivre, et estant l'heure de ce jour tarde, fut appellé par aucuns de lascheté et couardise.

1503  
28  
Aprile

Dont pour se vanger de ce blasme le bon seigneur, combien que outre son gré, assallit les Espaignolz en leur dit fort, lesquelz tant pour la forteresse du lieu que pour la craincte de la mort soy tenans perduz, si vigoreusement se deffendirent qu'ilz demeurerent vainqueurs, les François en roucte et le bon duc de Nemours mort. Commança la bataille peu devant la nuyt et dura

(1) Cerignola in Capitanata.

envyron deux heures, et, le jôur venu, les François, qui de toutes pars estoient espanduz, le myeulx que faire peurent se rallierent, et de là prindrent le chemin devers Gaiecte, laquelle est une ville sur la mer forte et imprenable, et là retirerent leur effort. De ces nouvelles adverty que fut le roy de France, print grant desplaisir, neaintmoins icelluy divertit en vengeance (1), et deslors delibera envoyer une grosse armée pour secourir ses gens estans dedans le dit Gaiecte.

1503  
Dicem-  
bre

---

## CHAPPITRE XVI.

*Comment le populaire de Gennes se revolta à l'encontre du roy Loys douziesme, estant pour lors gouverneur au dit Gennes pour icelluy seigneur le sire de Ravastin, et comment le dit roys Loys alla en personne avecques grosse armée conquerre la dite ville.*

L'AN DE JEXU CRIST MIL CINQ CENS ET CINQ estoit universelle paix en toutes pars (2). Et la cité de Gennes, après deux longues pestillences, soubz le domayne de Loys douziesme roy de France, prosperoit si haultement que oncques ne fut veue en si bonne garde de agrandir, beneficier, et acroistre. Car de tous coustéz habondoient les marchandises, et les caracques de toutes pars appor-

1505

(1) *Vertit in ultionem*, il dispiacere in vendetta.

(2) Come ho avvertito nella Prefazione, qui il Salvago salta a piè pari un pezzo della Storia di Genova e specialmente la prima venuta di Luigi XII nell'agosto del 1502.

toient richesses innumerables; maiz à si grant bien fortune envyeuse mist empeschement par une sedicion civile entre le peuple et gentilzhommes. Et est à nocter que la cité de Gennes a gentilzhommes et populaires, et, combien que les gentilzhommes soient ceulx qui plus anciennement ayent creu et employé le bien et auctorité de la dite ville de Gennes, et qui par leur vertuz, la naissance dont ilz portoient le nom, par leurs vertueux faiz, ayent à nobliser, neantmoins la croissance des populaires a esté si grande et mainteffoys si habondante en richesse, que bien souvent eulx enourguillant à l'encontre des nobles leurs superieurs, ont faict esmocion, ainsi que cy dessus brièvement avons raconté.

En la quelle arrogance estant le dit populaire en la susdite année precité, et pour l'oisivité, richesses et luxurieuses delices glorieulx, vindrent à telle mescongnossance, que, ignorant bonnement ce que veult dire peuple, à l'encontre des nobles machinoient. Et combien que de longue main ilz eussent pourpensé tel mal faict, les nobles generalmente aussi mectre à mort, neantmoins la lascheté de servil couraige à ce n'ousa prandre resolution, mais secretement nourrissoient leur mauvays talent; et en aucuns estoit jà si fort creue l'arrogance que mainteffoys aux gentilzhommes qui leur debtes leurs demandoient non seulement en faisoient reffuz (1), mais de parolles superbes les oultrageoient, et le moins

(1) Qui l'Autore si stacca affatto da tutti gli altri Storici ed Annalisti i quali accusano i Nobili di essere stati i primi ad oltraggiare i popolari, rifiutando di pagare i propri debiti. Salvago è più giusto e va d'accordo cogli altri più sotto, allorchè afferma che i popolari principali si spaventarono poi, vedendo crescere i disordini che recava la rivoluzione.

mal que tous gentilzhommes respondoient, le moindre populaire estoit l'arrogance de soy dire aussi bon que luy à tout parangon; chose par trop griefve à qui la naissance et vertuz ont anobliz mesmes en icelle ville de Gennes, en laquelle par commun proverbe dit le sçavoir, povoir, et bon voulloir estre aux gentilzhommes, lesquelz en tout temps ont esté suffraigés des populaires. Si (1) ont oultraigeusement fait aucuns Genevoys de l'ordre du dit peuple lesquelz ont emprint et escript l'histoire de ceste guerre, lesquelz ont dict icelle estre causée par l'insolence des nobles mal condicionnez, comment que le contraire soyt verité, maiz seulement leur petulance, orgueil et mescongnoissance; la injurieuse sedicion desquelz la ville de Gennes, née soubz noble franchize, dominaresse de la mer, et qui les loingtains provinces, les infidelles nations, les orgueilleuses entreprises a en tout temps conquis et abatu, soubz le gouvernement des cappelaces, Adornes et Fregoze ont aneantye et reduicte à honteuse servitude.

Or est ainsi que, soubz ceste distincion de gentilhomme à peuple, se gouvernoit la cité par offices entr'eulx à moictié, de laquelle chose les populaires non encores contens delibererent le regyme d'icelle departir en trois pars; c'est assavoir, gentilzhommes, marchans et artisans, et entr'eulx les offices parties estre distribués. Et pour avoir occasion de nouvelle mutinacion furent entr'eulx ordonnez aucuns, qui par oultraige de si en avant picqueroit les gentilzhommes, qui par force de ne les povoir endurer fussent contrainctz à noyses et debatz,

(1) Questo *si* non significa se, ma si usava allora per rafforzare il senso della frase, come a dire: certamente ecc.

et, en oultre, que estans aucuns populaires qui devoient grosses sommes d'argent, tant en commun que en particulier, lesquelz n'ayant sur ce à payer volontaire, serchoit occasion de ceste mutynerie, esperant, par la soubvercion de la ville, demeurer sans de tels payemens. Et ainsi, par compte de debtes demandées par aucuns populaires aux gentilzhommes, ensuyvit controverse et debat jusque à estre aucuns batuz et souffletez; de la quelle chose eulx disans outragez, les populaires firent esmocion à haulte voix crians: *Vive peuple!* et, pour colorer leur cas, firent semblant se retirer au palays, demander justice et correction de telz malfaictz.

1506  
18 Giu-  
gno a  
6  
Luglio

Gouvernoit lors la cité de Gennes, ainsi que dessus avons dict, Phelippes monseigneur de Cleves, seigneur de Ravastin, lequel, pour plus grant occasion de ceste matiere ainsi que fortune voulsit, en ce temps estoit absent de Gennes en France devers le roy, et pour luy avoit laissé lieutenant ung nommé Phelippes de Rocquebertin, de nacion Cathelainne, mais de jeune age tousiours nourry et coutummé en France, homme certes de longue experience et prompt engin en tout ce qu'il se vouloit employer, qui pareillement en ceste premiere subvercion se trouva de Gennes absent, qui pour certaine malladie estoit allé aux baings d'Aigue (1); de laquelle chose estant adverty assez tost fist à Gennes retour, esperant en icelluy les gentilzhommes de l'oultraige populaire estre honorablement vengez et reintegrez. Neantmoins d'iceulx fut imputé n'y avoir en ce cas dilligemment procedé, et deslors fut prins des gentilz hommes en quelque sou-

(1) Acqui.

spection, imputé que aux populaires donna port et faveur.

Estoict lors Jehan Loys de Flesque en la cité, premier estant pour la condicion de luy et de la maison, lequel estoit chef de partie Guelphe, et combien qu'il fust gentilhomme, neantmoins le peuple naturellement a acoustumé avoyr à luy recours. Cestuy, voyant la malignité du peuple à l'encontre des nobles, à toute sa puissance mist peyne de les appaiser, mais pour la conjuration et sedicion depieçà (1) machinée entre les populaires, ne lui fut possible de riens faire. Toutefois les gentilzhommes, qui envys tumultoient, et qui soubz les regimes de France voulentiers se conduisoient, sercherent à toute leur puissance envers aucuns des populaires principaulx remonstrer la mauvaise consequence de telz mutinemens. Maiz eulx qui avoient les couraiges felons et mal atallentez, quelque remonstrance qu'on leur sceust faire de leurs mauvaises intencions, ne voullurent desister, et sans occasion, soudainement, aux armes ruerent par toute la ville, crians: *Vive peuple et hors les gentilzhommes!* O miserable fortune de populée cité! O pitoyable condicion que lors estoit veoir les nobles fuytitz, les seigneurs deschassez, les bons hors mis, les cytoiens estrangés, de leur propres et anciennes maisons deboutez, et qui plus est les femmes ravyes, les filles depucellées, et par toute la ville sacrileige, depopulation, et riens nulle part servir.

A icelle voix incontinent le peuple se mist en armes et de toutes pars sortirent gens prestz à malfaire; ainsi

(1) Da lungo tempo (ved. *Nouv. Collec. des Docum.* III. 345 e IV. 409).

1506 courant la dite ville en telle fureur qu'ilz rencontrèrent deux gentilz hommes, l'un nommé Augustin Dorie et l'autre Viscont Dorye, seigneurs agez, riches, d'aultant douce condicion que à null vivant soit possible d'estre, sur lesquelz fut rué, et l'un mis à mort et le dit Augustin blecé de six coups. A tel cas furent espoventez les gentilzhommes et mys en grant effroy, tant que à son meilleur chascun pourchassa soy musser (3) et caicher.

Or causerent lors les populaires ceste mutinerie pour le departement des offices, disans qu'ilz vouloient estre departies en troys pars, ung tiers les gentilzhommes, ung tiers les marchans, et l'autre les artisans. Car, comme cy dessus avons escript, avoient les offices acoustumé estre parties à gentilzhommes et popullaires à toute moytié. Pour laquelle chose et aussi pour excuser les grans faultes, sercherent avec le susdit Rocquebertin ceste nouvelle transformacion que icelluy leur consentit, et ainsi furent tous les officiers de Gennes desmis, et des nouveaulx par tiers faiz et creéz. Ne de ce contens les dits populaires delibererent hors mectre de la ville Iehan Loys de Flesque; et, sur ce, soudainement se mist le peuple en armes à l'encontre de luy, et l'allerent assailir en sa maison, de quoy estant adverty print deliberation soy absenter et departir; de laquelle chose print le populaire grant orgueil et outrecuidance, et en outre plus poursuyvirent les dits gentilzhommes, leur faisant tous les dommaiges, pilleryes, et outrages qu'il leur fut

(3) Sinonimo di *cacher*. Vedi il Dizionario di Littré e *Collect. des Docum.* III. 339, 454 ecc.

possible; ce que les dits nobles voyans et qui envys enduroient telle subiectiion, pareillement se absenterent de la dite ville, et ainsi le tout d'icelle demeura en confusion, soubz le gouvernement du peuple et mechanicques, deliberans, en ce faict, eulx excuser de leur malfaict, envers le roy envoyer ambaxadeurs, soubz umbre de remonstrer que leur entreprinse à nulle autre chose taschoit sinon que à soustenir l'estat du dit seigneur, et pour icelluy offrir toutes choses que à luy plairoit comender.

Estoit l'année precedente allée de vie à trespas Ysabeau royne de Castilhe, femme de Ferrande roy d'Arragon, sans hoirs masles d'eulx, maiz à la succession d'elle et du royaume de Castille laissa Phelippes, archiduc d'Aultriche, conte de Flandres, qui avoyt en mariage la fille du dit Ferrande et de Ysabeau, lequel Phelippes, deliberant aller prandre la possession du dit royaume et hors en mettre Ferrande son beau père, demanda passaige au roy par son royaume, lequel, pour ne venir hors l'amyctié et alliance faicte, comme dessus avons escript, entre luy et le dit roy Ferrande, au dit Phelippes archiduc ne voulsit consentir; tant et en tout temps envers les roys de France a eu lieu de integrité. A cause de quoy proposa le dit Phelippes par mer faire son voyage et divertir au royaume d'Espagne; et ainsi s'embarqua en l'isle de Zelande auquel voiage eut telle tormente, que par fortune des vens marins, par force fut chassé en l'isle d'Angleterre, ouquel lieu le roy d'Angleterre le recuyllit très-amyablement. Et le plustost qu'il luy fut possible, redressa son armée et, en partant de là, parvint

1505  
12 Ot-  
tobre

et arryva en Espagne, ouquel lieu de tous les princes, barons, et seigneurs du pays fut recueilly et pour leur roy prins et receu. Parquoy à Ferrande fut neccessaire departir de Castille et soy retirer en Arragon, et en oultre plus delibera passer à Napples; ce qu'il fist.

Avoit prins le roy à grant desdaing la mutinacion du populaire de Gennes pour deux raisons: la premiere que à luy, leur souverain seigneur, eussent ousé meffaire; la seconde que, en tout temps les ayant si cordialement aymez que aucuns autres de ses terres ou cytez subiectes, n'eussent eu egard de ce, ne congnoissance du bien faict que en tout temps de luy ilz avoient eu; parquoy ne voulsit à l'encommancement ouyr leur ambaxadeurs, mesmement que le dit peuple continuellement estoit en armes.

Si delibera lors le roy pour reduyre le dit populaire et du tout ne venir en son indignacion, envoyer, pour appaiser toutes choses, le seigneur de Ravastin leur gouverneur, et ainsi partit en poste, tant qu'il arryva en Ast; où il retrouva grant partie des nobles deschassez luy requerant raison et justice, et en oultre ces deux ambaxadeurs pour le populaire qui luy offroient toutes condicions pour tenir de leur party. Et ainsi partit le dit de Ravastin d'Ast, et assembla envyron sept cens hommes de guerre avec cinquante lances de sa compaignye, entra en armes dedans la ville de Gennes, en laquelle conserva si haultement l'autorité du roy et dignité de luy, que plus ne seroit possible le dire ne raconter.

1506  
29  
Agosto

Entré qu'il fut, de la mesme heure ordonna que Iehan Loys de Flesque fit retour en la ville, et ainsi acompaigné d'aulcuns nobles honnestement fut recuyllly et

receu. Avoit deslibéré le dit de Ravastin soudaynement surprandre les aucteurs de ceste mutynerie et d'eulx en faire la justice; maiz par aucuns ses domesticques, de qui principalement il se servoit, fut empesché de ce, ainsi que l'on estime corrompuz des dons des populaires, et, combien que à leur conseil il adhera envys et oultre son gré, neantmoins, ainsi que fortune voulsit, luy convint consentir à leur oppinion, et par ainsi fut aucunement negligent à l'execucion qu'il avoit deliberé de faire.

30  
Agosto

Sont aucuns encores qui dient que les dits domesticques furent enhorter les populaires prandre couraige en leurs affaires, et de rechef sublevèrent les armes à l'encontre des gentilzhommes. Donc et aussi voyant eulx le seigneur de Ravastin n'avoir aucune rigorosité pour les chatier soudainement, par ung matin crierent aux armes, et incontinant s'assembla le nombre de plus de quinze mille personnes, lesquelz de premiere entrée s'esmeurent à l'encontre de Iehan Loys de Flesque, lequel allèrent assaillir en sa maison, à quoy dellibera resister, et de premier assault soustint si vaillamment avecques certain petit nombre de gens qu'il avoit, que tout le populaire demeura plustost en arriere qu'il ousast plus oultre passer; et, si lors eust esté conseil, creu, le seigneur de Ravastin et luy ensemble eussent sus le dit populaire dominé. Neantmoins ce empescha le conseil des dits domesticques de Ravastin, et ainsi fut ordonné que icelluy de Flesque sortiroit de la ville de Gennes, ce qu'il fist, et à petit pas se retira à ung sien chateau loingtain du dit Gennes deux ou troys lieues, nommé Montauge (1);

(1) Montobbio.

de laquelle chose entrés les populaires en plus grant outrecidance deliberèrent, outre le voulloir du dit de Ravastin, entreprendre à l'encontre au dit de Flesque, et luy oster les offices qu'il avoit de don du roy en la Ryvière de Levant, ce qu'ilz firent consentant à eulx et à leur rebellyon les ditz des dites Ryvières.

Fut le roy de toutes ses nouvelletez très-mal content, et continuellement escripvoit aux Genevoys qu'ilz se desmissent des armes, et que, si aucun differant estoit entr'eulx, qu'ilz recourissent à luy comme à leur roy, à qui il feroit bonne et briefve justice. Ce neantmoings le populaire de son insolence avoit prins orgueil, ne voullut de son malfaire et rebellyon desister, ains de plus en plus se faisoit furieux et mal entallenté.

1506  
1 Ot-  
tobre

5 Ot-  
tobre

En icelle année, Ferrande roy d'Arragon, qui fut deschacé du royaume de Castille par Phelippes d'Autriche son gendre, successeur au dit royaume de Ysabeau femme au dit Ferrande et royne du dit Castille, passa par mer au royaume de Napples, et en octobre arryva à Gennes avecques vingt gallaires, auquel lieu, combien que par les populaires il fust prié descendre à terre, et voyant le discord et mutinement d'eulx, ne leur voullut complaire ne descendre de ses gallaires; maiz le plustost que faire peult se partit de là, et se retira à ung port à XV mille du dit Gennes, nommé Portefin, où il seiourna aucuns jours, où avant que partir eut nouvelles de la mort et trespas de Phelippes susdit son gendre, de quoy assez se monstra desplaisant et en monstra grant dueil, combien que pour ce ne delaisa son voyage de Napples.

Croissoit de plus en plus la licensiosité du populaire,

et à chascun estoit licite tout mal faire, et jà comançoient nouvelles sedicions entr'eulx: c'est assavoir entre bons et mauvais, et povres et riches, et qui plus avoit de puissance et piz faisoit, celluy avoit plus d'autorité à la ville. Et de nouveau deliberèrent faire la guerre à Iehan de Flesque et luy oster toutes ses places et terres, de laquelle chose par dessus tous autres se monstra mal content le seigneur de Ravastin; et, quelques remonstrances qu'il leur sceust faire, ne luy fut possible les faire desister de leur intencion et propoz.

Vray est que jà la insolence du menu peuple estoit despite aux riches principaulx populaires, et aucun d'eulx envys voyoyt ceste nouvelle esmocion à l'encontre du dit de Flesque; parquoy sur ce fut ordonné ung conseil general pour oppinionner de chacun de son adviz. Sur quoy furent de toutes les deux pars dictes plusieurs raisons pour et encontre ce; maiz à parfin, ung nommé Steve Iustinian, homme saige et riche et qui envy se tumultoyt, parla en ceste maniere (1): « Seigneurs et frères! Quant plus je repense à ce que par vous a esté longuement dit et debatu, d'entreprendre ou laisser la guerre à l'encontre de Iehan Loys de Flesque, tant plus je voy chacun de vous d'accord au bien, proffit et augmentation de l'estat populaire et agrandissement de la ville de Gennes, où chascun en ce tire (2) à une mesme

(1) Di questo Stefano Giustiniano, il cui discorso qui recato era ignoto, abbiamo invece altro da lui pronunziato all'ingresso di Luigi XII in Genova nel 1507, per implorarne misericordia. Si può vedere nel CASONI, *Annali della Repubblica di Genova*, I. 106, e si trova anche nel *Diario ms. delle cose del 1506-7* ed abbreviato nel Guicciardini, lib. VII, cap. 2.<sup>o</sup>.

(2) Italianismo *tira* cioè tende a uno stesso fine. Ve n'ha però qualche esempio anche in francese; si veda il Littré.

fin. Car ceulx qui oppinent, la guerre à l'encontre de Flesque estre bonne et necessaire, certes ne quierent autre chose que, par le moien d'icelle, eslonguer les ennemys de nous et vivre en plusgrande seurecté, laquelle chose tant moins seroit, quant notre ennemy mortel fust de force, d'estat ou de richesse favorable; qui par raison ne doit cesser, par toutes voyes, donner empeschement à nostre estat, tant pour le bien et proffit de luy que pour la vangeance des opprobres receuz. D'autre part, ceulx qui dient au contraire, et nullement estre à entreprendre ceste guerre pour ne estre encores establie la cité en repoz, saignement craignent la doubtance du fin de la guerre plus que nulle autre chose estre dangereuse, esperant en ce avoir plus certaine occasion de victoire. Car de prandre exemple, quant aisement ou ait peyne (1) le dit Flesque de la Ryviere de Levant, trop est differance, d'icelle qu'il avoit par don d'office appartenant au commun de Gennes, aux autres places et chateaux son propre patrimoine. Car, en ce cas, il trouverroit ses alliez et parens qui ne sont pas de petit estat et nombre prestz et enclins à le secourir, non sans grant dangier et dommage de l'estat populaire. Car ceulx qui naturellement sont seigneurs à trop plus grant choiz perdent la vie que l'estat; et en oultre plus est à considerer icelluy de Flesque estre de l'ordre du roy de France, dont par l'institucion d'icelle chevallerie est tenu le secourir et

(1) Passo assai oscuro. Non si possono paragonare i vantaggi o svantaggi che il Fiesco trae dai propri patrimoni, con quelli che esso ricava dall' officio di Vicario della Riviera di Levante accordatogli dal Re. Tanto peggio, se si va ad attaccarlo in casa propria. Perchè in tale caso ecc. Tutto il discorso è fino ed appropriato a persuadere senza troppo toccar la fibra popolare, ma è male espresso.

aider; ce que, tant à raison de ce il auroit cause de faire quant que les Genevoys sien subiectz, jà soubz commencement de quelque rebellion ousassent, en mespris de sa maiesté et totalement contre son voulloir, la destruction du dit de Flesque entreprendre, qui seroit juste occasion de l'indignation du dit roy, qui aisement pourroit de Millan celluy de Flesque deffendre et Genevoys grievement endommaiger, et continuellement avoir la guerre sur les portes de la cité. Parquoy volentiers en tel cas, la chose plus seure estoit plus salutaire, et assez devoit suffire chacun estre au Flesque ennemy mortel, et au demeurant seulement penser ce qui competoit à l'estat et establissement de la ville, et sur tout mettre en paix et obeissance l'estat; et aussi plus faire ellection de deux ambaxadeurs pour envoyer devers le roy, luy remonstrer quant seroit agreable au populaire, pour lever toutes occasions de guerre, ne laisser les Flesques si prochains de Gennes qu'ilz estoient ». A l'oppinion duquel Iustinian tous ou la plus part furent adherans, et fut deliberé cesser la dite guerre, et departirent sur ce chacun d'accord du conseil.

Envyron ce temps vindrent les nouvelles de la mort de Phelippes, roy d'Espagne, à peyne ayant icelluy eue la possession du dit royaume, laissant deux filz, heritiers de Jehanne fille du dit Ferrande d'Arragon: c'est assavoir l'un qui estoit demeuré en Flandres, l'autre qui estoit nay en Castille, et, au nom de l'aisné par les princes d'Espagne fut receu le royaume. Estoit encores lors Ferrande à Portefin, loingtain de Gennes quinze milles, qui suyvoit son voyage de Napples, et de ces nouvelles averty, monstrant grant dueil, fut en conseil de retourner

en Espagne où il estoit rappellé d'aucuns des princes. Neantmoins et pour myeux estre acertené du voulloir de tous les Espagnolz, delibera passer oultre son voyage de Napples ; ce qu'il fist.

A la harangue de Esteve Iustinian fist semblant tout le populaire estre demeuré à vivre en paix, et icelle prendre pour meil leur conseil; dont lors vindrent lectres du roy adressantes aux anciens et commun de Gennes, par lesquelles il se mescontentoit treffort ilz eussent esté si hardy de lever par force les Ryvieres à Iehan Loys de Flesque, desquelles il avoit eu lectres de don du dit seigneur. Donc le seigneur de Ravastin, cuydant le populaire, par les parolles du dit Iustinian, estre deliberé de vivre en paix, enhorta les dits anciens remectre les dites Ryvieres entre les mains du dit de Flesque; ce qu'il fut deliberé estre faict.

Maiz puis que la chose fut divulguée entre le dit populaire, sans aucun conseil prendre, se leva toute la ville en armes, à telle fureur que peu moins faillit qu'ilz ne feissent effort à l'encontre du dit seigneur de Ravastin et anciens, qui avoient conseillé la restitution des dites Ryvieres; et, pour evyter tel inconvenyent, fut neccessaire revocquer l'ordonnance sur ce faite, et icelle publier à son de trompe par toute la ville. Et deslors de plus en plus print audace le populaire; non seulement fut la guerre du peuple à gentilzhommes, maiz nasquit sedicion entre les principaulx populaires et petiz. Parquoy desesperé le seigneur de Ravastin ne pover mectre aucune forme d'appaisement à ses choses, delibera departir de la ville de Gennes; ce qu'il fist non sans grant doubte et craincte de sa personne, pour la suspicion que avoient de luy les

1506  
25 Ot-  
tobre

populaires, laissant pour luy au gouvernement, que cy-devant avons nommé, Phelippes de Rocquebertin.

Furent en ce temps esleuz quatre ambaxadeurs pour aller, deux devers le roy, et deux devers le pape, tant pour soy congratuller à luy de la conqueste de Boulougne, que nouvellement à l'aide du roy luy fut baillée deschassant d'icelle Iehan Bentivolle occupateur, et mise en paisible subiection de l'Eglise, que aussi pour recommander l'estat populaire à luy, lequel, pour la hayne naturelle qu'il avoit à l'encontre des gentilzhommes, qui estoit natif de viles gens, que aussi à l'encontre des Genevoys, pour estre de Savonne, qui en tout temps a esté envyeuse de la prosperité de Gennes, prenoit à plaisir toutes les sedicions et ruynes qui en icelle survenoient.

12 Novembre

Parquoy ayant ouyz les ambaxadeurs et les offres qu'ilz luy faisoient le voulloir obtemperer comme seigneur et protecteur, les enhorta en leur volenté et perseverer au gouvernement populaire sans craincte d'aucune chose, leur promectant de placquer le roy envers eulx, non seulement pardonner les choses faictes, maiz confermer ce qui avoit esté fait; et sans autre resolucion que de belles parolles s'en retournerent les ambaxadeurs.

La ville de plus en plus estoit adonnée à malfaire, raison n'avoit lieu, justice ne se trouvoit, bonté estoit escondite, vertuz bannye, le bien faire poursuyvy, et par contraire force, violence, et tout mal fait. Si estoit seulement la guerre des povres aux riches, des bons aux mauvaiz.

Deliberèrent la guerre à l'encontre de Mongues (1),

(1) Monaco: il Cod. ha *Morgues*.

qui est ung chateau moult fort à la fin de la Ryviere de Ponant, qui ja, par ancienneté, fut du commun de Gennes, et, de present, entre les mains de ceulx de Grymaulx; et, sur ce, firent une armée tant par mer que par terre et le chateau assiegerent. La deliberacion de ceste armée fut faicte, pour obvyer que les populaires n'allassent à l'encontre de Iehan Loys de Flesque, ainsi qu'ilz avoient pourpencé de faire, n'eust esté par ses remeddes pourveu. Au siege duquel chateau demurerent longuement sans y riens faire, tant pour la mauvaise conduite et sedicion qui estoit entr'eulx, que pour la forteresse de la dite place; pendant lequel temps les nobles exillez, pour mettre de plus en plus trouble entre les dits populaires, menerent praticques avec Octovien Fregoze de faire esmocion en la ville; et sur ce le fait fut concluz. Et secretement entra icelluy Octovien dedans la dite ville avecques certain petit nombre de gens, où puis qu'il fut, craignant de sa vie, n'osa mettre à execution ce qui avoit esté concluz et deliberé, et ainsi se partit sans aucune chose faire.

En la ville de Gennes on alloit de piz en piz, et Rocquebertin plus n'estoit obey en chose aucune; parquoy delibera partir et s'en aller à Millan, et, pour plusgrande seurecté de son partement, fist venir unes lectres du seigneur de Chaumont (1), par lesquelles luy escripvoit que, pour aucuns affaires concernans aux biens et affaires de la ville de Gennes, il voulsist aller devers luy, et, se faire povoit, il conduysit une ambaxade au nom de ceulx de Gennes, esperans par le moien d'icelle

(1) Carlo di Chaumont d'Amboise Governatore di Milano e Luogotenente di qua da' monti per Luigi XII.

mectre fin à ses tumultuacions; laquelle ambaxade fut acordée, et ainsi departirent eulx et le dit Rocquebertin de la ville. Maiz, puis que il fut au pays seur, remonstra aus dits ambaxadeurs avoir contrefaictes ses lectres pour la saulveté de luy, et qu'il ne vouloit que sur sa parolle ilz fussent deceuz; et ainsi l'ambassade frustrée de son entente retourna à Gennes.

1507  
12  
Marzo

Avoient les nobles tant pourchacé envers le roy et seigneur de Chaumont qu'ilz avoient impetré gens pour le secours de Mongues, et, pour ce, fut envoyé le seigneur d'Allaigre (1), lequel sentant arryver ceulx de l'armée des Genevoys, à grant haste laisserent leur entreprinse et de là se partirent comme demy en fuycte, et sans riens faire laisserent le dit Mongues.

Le roy en après, qui, non moins à la requeste des nobles demandant justice comme à leur souverain seigneur, que pour se vanger de l'oultraige des populaires, avoit preparée une armée très-belle, et moult puissante à l'encontre d'eulx, et à toute dilligence l'envoyoit pour le recouvrement de son estat, la charge de laquelle conduire fut donnée au susdit seigneur de Chaumont. Croissoit de jour à autre le bruyt de la dite grosse armée et de la deliberacion que le roy avoit faicte à l'encontre des Genevoys; laquelle chose espoventa fort ceulx de la ville, mesmes les plus riches et principaulx; maiz la mauvaiseté des plus menuz, qui seulement se monstroient atallentez de toutes rappines et meschanceté, à leur besoing ne vouloient entendre maiz plustost menassoient le roy que le craindre. Dont aus dits prin-

(1) Ivone d'Alègre, Barone nell'Alvernia, celebre nelle guerre d'Italia e allora Governatore di Savona pel Re.

cipaulx, qui là estoient reppentiz de leur folle entreprinse et qui continuellement se veoyent en danger des dits menuz, n'osoient monstrier la peur qu'ilz avoient, à craincte de n'estre prins à suspect des dits populaires; et ainsi en pire estat estoient les principaulx causateurs de ceste sedicion que les gentilzhommes.

1507  
12  
Marzo

Party que fut de Gennes Rocquebertin et divulguée l'entreprinse que le roy avoit faicte, se misdrent les populaires ouvertement en rebellyon à l'encontre du dit seigneur et de premiere venue abolirent toutes les armes de France qui estoient en la ville, et en après assaillirent le Castellaz qui est ung chateau au hault de la montagne faict en forme d'une bastille, lequel ilz prindrent d'assault, n'estant en icelluy que XVIII hommes françoys et trois femmes, lesquelz renduz sur leur foy tuerent et pareillement les dites femmes; puy delibererent assaillir le Chastellet, dedans lequel estoit, pour le roy, messire Galleas de Sallezard, seigneur de Las, avecques deux cens cinquante compaignons de guerre, lequel estant assailly des dits populaires non seulement se deffendit si vertueusement, maiz d'iceulx fist si grande mortalité que piteuse chose estoit à les voir (1), dont congnoissans les populaires l'impossibilité d'avoir le dit chasteau, prindrent par conseil de le laisser.

Approuchant jà l'armée du roy au confin du pays de Gennes, les populaires manderent Trelatin (2), lequel

(1) Galeazzo di Sallazar già dalla domenica 7 febbraio 1507 avea cominciato l'offensiva scendendo dal Castelletto, e prendendo prigioniere le persone accorse alle funzioni nella vicina chiesa di San Francesco.

(2) Tarlatino di Città di Castello già chiaro nella guerra tra Firenze e Pisa e chiamato da quest'ultima città per assumere il comando dell'armata popolare di Genova, era partito per Monaco il 24 settembre 1506.

estoit leur cappitaine à Mongues, qui avecques ses gens s'estoit retiré à Vingt mille, à tout dilligence retournast à Gennes avecques sa bande, ce que faire luy fut impossible, obstant à ce le seigneur d'Allaigre qui entre luy et le dit Gennes estoit avecques belle compaignye, dont ne luy estoit possible passer par terre, et par la mer le temps leur fut si longuement contraire que oncques aux carracques ne se peurent embarquer. D'autre part ilz actendoient troys mil hommes de Romme que le pape lulle leur avoyt promys pour leurs secours et ayde, desquelz oncques n'en vindrent que cent, parquoy demurerent de toute leur actente frustrez et, neantmoins ce, de plus en plus obstinez.

Estoit pareillement venu en celluy temps és Ryvieres de Gennes ung nomme Pregent de Bidoulx (1) avecques huyt gallaires pour le roy, lequel de plaine arryvée, non seulement infesta les deuy Ryvieres de Levant et de Ponant, maiz vigoreusement, en despit de ceulx de la dite ville, entra dedans le port d'icelle à ensignes desployées, et avecques l'artillerie batant la ville, et fist troys tours par dedans le dit port. Est cestuy Pregent homme de si noble vertuz, de si hault couraige, de sens si singullier, de bonté si plain, d'honneur si grant, d'intégrité si louable, de foy si certaine, de hardiesse si impareille, que en chacune de ses vertuz non seulement peult estre dict aornée, mays en toutes acomply et parfaict, duquel je n'ose, à la verité, pour le moment parler,

1507  
13  
Aprile

(1) Capitano di galere del Re di Francia. Ne parla anche Jean d'Auton, IV. 7; i nostri non lo nominano qui, ma Giustiniani lo chiama Perigian più volte e *Perigioan* in questo stesso anno, essendo quegli a cui fu venduto Paolo da Novi da un traditore; è detto *Prejanni* in Guicciardini, lib. IX, cap. 2.<sup>o</sup>.

craignant que pour la reverence et familiereté que j'ay en luy, mon dire ne semblast plustost adulacion aporter que verité ; lequel, après avoir faiz les vertueulx assaulx que dessus avons dict, loingtain troys mille de la ville de Gennes ancra ses gallaires sur les yeulx des forces de la dite cité.

De plus en plus croissoit la tribulacion dedans la ville et la craincte de riches principaulx, et d'aulture part l'insollence des pouvres meschans, lesquelz, n'estre encores contens de leurs follyes, delibererent entr'eulx faire ung nouveau duc. Si esleurent ung nommé Paulle de Nove, homme de basse condicion et de mestier de taincturier, lequel, pour ce que tousiours avoyt favorisé le menu peuple et à icelluy donné conseil et faveur en ses follyes, entr'eulx avoyt grant credict. Et par ainsi, ung samedy X<sup>e</sup> jour d'avril M V<sup>c</sup> et VII, fut le dit Paulle de Nove, taincturier, qui jà souloit servir pour meccanicque à chascun maindre Gennevoys, de la cité de Gennes créé seigneur, duc et maistre (1), et à icelluy fut contrainct ung (chascung) homme à luy obtemperer et obeir; cuidans la plus grant part des Gennevoys que le dit Paulle de Nave, lequel assez honnestement en sa qualité avoyt à Gennes vescu et qui desiâ estoit sur le age de soixante ans, plustost pour mectre paix que à intencion de demeurer seigneur de Gennes, il eust accepté la charge de tiltre de duc. Maiz icelluy aveuglé de vaine gloire et abeli de nom de seigneur, mescongnoissant soy

1507  
10  
Aprile

(1) Il Salvago ha la data giusta come il *Diario* ms.; mentre altri dicono il 25 marzo e il Sismondi, cap. 104, perfino il 15 marzo. Sul Doge Paolo da Novi e la sua famiglia crediamo utile qui inserire in appendice tutte quelle notizie che venne fatto al marchese Staglieno di raccogliere e che ci ha gentilmente comunicate.

mesme pensa le nom et tiltre povoir retenir, en oultraige d'un roy de France qui jà grant puissance et grosse armée avoyt preparée pour reconquerre sa ville de Gennes.

Neantmoins ce, procedoit le dit Paulle au tiltre et estat d'icelle seigneurie, lequel pareillement estoit supporté de pape Iulle à ne riens craindre, luy promectant secours convenable pour resister à chascun sien ennemy et entretenement de la seigneurie. Touthoys de toutes ses promesses nulle n'en sortit à effect, qu'il luy avoyt promis envoyer ung cappitaine de Romme avecques mil hommes de guerre, ce que oncques ne fist.

Cependant arryva en Ast le roy, jà estant mise en chemin son armée pour aller à Gennes, lequel, comme celluy qui en tout temps avoyt icelle ville aymée, voyoyt assez envy la destruction et pillage d'icelle, congnoissant leur rebellion ne proceder que de la part du menu populaire, pouvres et meschans. Parquoy, non comme seigneur maiz comme père, estoit ennemy de la perdicion de la dite ville, et tous les moiens que possible luy fut sercha en tout douceur, que ceulx d'icelle, recongnoissans leur erreur, vinsent à grace et mercy, laquelle il estoit près leur octroyer s'ilz l'eussent requise, combien que, nonobstant ce, fist escrire lettres aus dits populaires par l'ambaxateur du roy d'Espagne, iceulx enhortant à toutes bonnes condicions de paix, et pour ce envoyer ambaxades devers le roy, à laquelle chose oncques ne voulurent adherer; dont lors du tout delibera le roy plus ne sejourner à la dite entreprinse.

Et ainsi fist marcher toute son armée en avant, avecques laquelle estoient envyron deux cens gentilzhommes Genevoys tant pour icelle guyder que pour la congnois-

sance qu'ilz avoient du pays, que pour y mettre leurs vies pour le service du roy et rentrer en leurs maisons. Et ainsi de plaine arryvée, au commencement de la vallée de Poncevre, rencontrèrent grant nombre de paisans portans les armes au hault de la montaigne, faisant semblant de vouloir obcister aux François; qui assez legerement furent deffaiz et mys en roucte. Après lequel faict toute l'armée descendit en la plaine du dit Poncevre, et au commencement logerent au val d'icelle à une lyeue du dit Gennes, en ung villaige nomme Ryverol et autres villaiges, où puis qu'ilz furent acampez le dit peuple sortit en armes sur les montaignes jusques à nombre de quarante à cinquante mille hommes, où ilz avoient faict ung bastion treffort et bien garny d'artillerye, monstrans comment aux François voullioient presenter la bataille. Lors le dit d'Amboise (1) envoya messire Iacques de Chabannes seigneur de la Palice, et le duc d'Albanye (2) vertueulx et prompt chevalier, avecques une bande de gendarmes et certain nombre de gens de pied, assaillir ceulx de la dite ville, et si estroict ferirent sur eulx que incontinent les misdrent en roucte et contraingnirent fouyr et retirer en icelle, et sur iceulx prindrent le dit bastion moult fort, qu'ilz avoient fait à la montaigne; dont par le gens du roy fut faict deliberacion assaillir la dite ville et icelle prandre par force et piller.

Le lendemain duquel jour le roy arryva en son armée avecques le reste de ses gens, et se logea viz à viz du dit Ryverol en une abbaye nommée le Bousquet, où peu d'heure apréz luy survint l'alarme des dits Gen-

1507  
25  
Aprile

(1) Cioè Carlo de Chaumont d'Amboise di cui sopra alla nota a p. 472.

(2) Roberto Stuardo fratello del Re di Scozia.

nevoys qui estoient en plus grant nombre que le jour precedant; lequel en personne, l'ermect en la teste et l'espée au poing, marcha avecques son armée à l'encontre d'eulx, sur lesquelz si aigrement fut feru que de tout à plain furent deffaiz et mis en roucte. Et eurent propos les François suyvir la victoire et prandre et piller la dite ville, n'eust osté à ce la clemence et pitié du roy qui en tout temps et paravant avoyt icelle aymée.

Lors le peuple du dit Gennes, voyant leur certaine perte, envoyerent ambaxades vers le roy luy supplier et requerir d'aucun party, à quoy aussi à la supplicacion des pouvres nobles du dit Gennes, qui avecques luy estoient et tousiours l'avoient servy, remonstrans l'ignorance et imbessilité du dit peuple, condescendant par bonté à leurs humbles prieres, print à mercy la dite ville et peuple d'icelle. Et ainsi se rendit la cité de Gennes à la voullenté du roy, pour la possession de laquelle fut envoyé le cappitain Ricault, lieutenant du dit seigneur de Chaumont. Et le lendemain après fustes vous mon tres-redoubté seigneur! pour le tout establir, paciffier, et tranquillier, et la clemence du roy, sa grace et pardon remonstrer, declairer à chascun, ensemble les seigneurs du Bouchaige, de Pyennes et bailly d'Amiens (8).

Et ainsi le vingt septiesme jour d'avril (9), le roy

1505  
29  
Aprile

(7) Luigi d'Halluin Signor di Piennes, Rodolfo de Lannoy ballivo d'Amiens di cui sotto, e che lasciato da Luigi XII Governatore a Genova fino all'ottobre 1508 lasciò desiderio di se e lode unanime presso gli scrittori patrii.

(8) È un errore la data 27 aprile qui consegnata; come pure erra il Giustiniani ponendola al 28. Jean d'Auton che accompagnava il Re a quell'impresa veramente anch'egli scrive al 28, ma dice che era in giovedì, ora il giovedì correva in quell'anno al 29 aprile. Perciò ha ragione il Guicciardini (lib. IX, cap. 50)

entra dedans la ville de Gennes en armes, et luy, l'armect en la teste, acompaigné des princes du royaume de France, c'est assavoir des ducz d'Allencon, de Bourbon, de Lorraine, de Nemours, Longueville et de Ferrare, les marquis de Manthoe, Monferrat, de Rothelin et de Saluces, les contes de Vendosme, de Nevers et de Pentyevre (1), et autres plusieurs princes et grans seigneurs tant de France que d'Ytalye, et, avecques eulx, sept cardinaulx et grant nombre d'arcevesques, evesques et prelatz, et tous les gens d'armes logez en la dite cité, où puis qu'il fut, publicquement fist bruller tous leurs previlleges en signe de subiection, et en trosne royal, au son de la grosse cloche, receut les Genevoys à foy et hommaige, puis de sa liberalité de nouveau leur donna à peu près telz previlleges comme par avant et receut chacun à pardon (2), et pour plus grant establissement et seurecté de la dite ville, fist faire ung chateau au chef

facendo entrare il Re in Genova il 29 aprile, e così ha pure il *Diario* ms. Non parlo di quegli scrittori che riportarono lo stesso fatto al 17 e fino al 27 maggio.

(1) Carlo Duca d'Alençon, Carlo Duca di Borbone, Antonio Duca di Lorena, Gastone di Foix Duca di Nemours, Francesco d'Orleans Duca di Longueville (Dunois), Alfonso d'Este Duca di Ferrara, Gian Francesco Gonzaga Duca di Mantova, Guglielmo IX Marchese di Monferrato, Luigi d'Orleans Marchese di Rothelin fratello del Conte di Dunois, Michele Antonio Marchese di Saluzzo. (Però erra il Salvago ponendo quest'ultimo come presente, mentre egli non seguì il Re fino a Genova). Gli altri sono Carlo di Borbone Conte di Vendome avo d' Enrico IV, Renato de Brosse detto di Bretagna Conte di Penthièvre, Carlo I di Cleves Conte di Nevers.

(2) Le condizioni della dedizione e le nuove convenzioni fra Luigi XII e i Genovesi si posson leggere nel volume ms. ove è il *Diario delle cose del 1506-7* più volte citato. Il discorso pronunziato a quell'adunanza solenne delli 11 maggio dal Dott. Giovanni de Illice (Lerici) e la risposta a nome del Re, come già dissi nella Prefazione, si trovano nell'originale italiano in Jean d'Auton IV. 27 e segg.

de Godefa, le plus bel de forteresses, nompereil au monde, duquel en fut donnée la charge a messire Guillaume seigneur de Hodetot, et au gouvernement de Gennes fut ordonné, pour ung an, messire Raoul de Lannoy, bailly d'Amiens.



## ADDENDA

---

A pag. 400: *Ung nommé Collard de Graville* e ved. nota rispettiva. Trovo notizia di Collardo anche in documenti francesi: egli è uno dei proposti a Consiglieri per suggerire a Carlo VI Re di Francia i mezzi più atti a stabilire la pace tra i due partiti di Orleans e di Borgogna. Ved. *Chronicorum Karoli sexti*, lib. XXX, al vol. IV, pag. 441 della *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, 1.<sup>e</sup> série. Paris 1842 (nella Biblioteca Brignole-Sale De-Ferrari).

Dello stesso Collardo, come Governatore pel Re Carlo VI, vi sono più documenti nell'Archivio di Stato genovese, *Cod. Diversorum*, 1398-99; e specialmente il verbale dal 21 settembre 1398, con cui *D. Miles Colardus de Calevilla* presenta in Consiglio degli Anziani la lettera del Re in data 5 luglio, che lo nomina a Governatore di Genova; e tosto Borleo di Lussemburgo gli rassegna l'ufficio.

A pag. 401: *Ung nommé Jehan le Maingre dit Boucicault*. Questi è troppo illustre nella storia anche generale, perchè faccia d'uopo di commenti; se non fosse che il prof. Lastig della Università di Halle credette di rimproverarmi, perchè io ho fatto un solo personaggio di Le Meingre e di Bucicaldo. Pare a lui che il nome di Bucicaldo sia stato creato da me d'immaginazione. Ved. il suo, del resto dotto, libro: *Entwickelungswege and Quellen des Handelsrecht*, Stuttgart 1877, pag. 204. Sui fatti di Bucicaldo e sulla sua amministrazione in Genova, ved. *Le Livre de Jean le Maingre dit Boucicault* (*Nouvelle Collect. des Mémoires* sopra cit., II. 259 segg.).

A pag. 404: *Arcevesque de Reims*. Nella citata opera *Chronicorum Karoli sexti* troviamo questo fatto raccontato come segue (IV. 207) ann. 1409:

« Cum ambo (Guido de Roya e il Cardinale di Bari) ad villam quamdam duabus dietis a Ianua distantem gratia hospicii divertentes et orta verbali controversia occasione equorum memorati cardinalis, marescallus ejus alium qui hoc officium publice exercebat occidisset, mox populares commoti et eidem subito vicem pro vice reddentes, quinque ex suis quos habuerunt obviam ferali rabie peremerunt. Ulterius ad facinora volentes procedere, cum prefatus Archiepiscopus ad fenestras domus se ostendens eos verbis lenibus tempta-

ret compescere, ictu jaculi trans precordia confossus interiit nec ultra vocem emisit. Nec sceleribus iis contenti jam temptabant ut igne suffucatorio ceteri spiritum exhalarent, cum nuncius inopinate supervenit qui tantam vesaniam auctoritate Gubernatoris Ianue (Bucicaldo) suppressit. Qui . . . . . ad perpetuam memoriam facinus inultum non reliquit, sed peractis archiepiscopi exequiis, quantis studiis funus ullum celebrari poterat, quotquot ad detestabilem commotionem convenerant, condicioni, etati aut sexui non parcendo, variis exterminari suppliciis et domum in qua locatus fuerat, solo equari precepit ».

A pag. 404: *Hugues Iolyet*. La citata op. *Chronicorum* (IV. 261) ann. 1409, racconta il fatto così:

« Ab hinc oriri in urbe novi motus inceperunt: nonnulli qui mechanicis inserviebant artibus, erecto supercilio mutuo et particulariter loqui. Quod comperiens Dominus de Cholecton miles quem Marescallus (Bucicaldo) relinquerat ut pecunias promissas mittere festinaret, secunda die septembris, civibus in palatium accersitis inde redarguit, monens omnes ad fidelitatem servandam. Sed post verba pacifica cum nihil sibi timens ad castrum ville tenderet, a quodam Ioanne Turlet nuncupato in via occisus fuit et in frusta a supervenientibus divisus.

L' illustre Gerolamo Serra (*Storia dell' ant. Liguria e di Genova*, Capolago, III. 74, 78) ha certo avuto sotto gli occhi questo e il precedente racconto, sebbene non citi la fonte. Perciò egli chiama Ugo *Scioleton* all' italiana tale cognome che Salvago disse *Iolyet*.

A pag. 412. Se non fosse per la notevole distanza di tempo, direi che il *Guillaume de Movillon* o *Mouillon* qui citato sia una sola persona col *Dom. Guilielmus de Medulion*, il quale dal 18 agosto 1408 a tutto l' anno almeno resse l' ufficio di Luogotenente pel Governatore Bucicaldo assente. Ad ogni modo sarà della stessa famiglia (Ved. *Cod. Diversor.* 1408 *passim*, nell' Archivio di Stato).

A pag. 445: *Iheronime Spinolle*. Su questa dama il march. Massimiliano Spinola ci favorisce i seguenti particolari:

Essa era figlia di Gio. Battista Spinola quondam Riccardino dei signori di Serravalle e di San Cristofaro (ramo Spinola-Lucoli estinto). Suo marito era Cattaneo Spinola q. Adamo (ramo Spinola-Lucoli estinto). Il Giscardi (*Famiglie Nobili* ms. della R. Università) fa cenno del fatto narrato nel testo, e lo descrive così:

« Geronima Spinola veneranda matrona genovese . . . . . soggiornando nel proprio Palazzo in Sampierd'arena e conducendo vita di fama integerrima fu nel proprio letto con molte ferite barbaramente uccisa. Nè mai fu possibile aver notizia dell' autore di sì orrendo misfatto. La venerazione in cui era quella Dama fa credere a molti che ella morisse martire della castità vedovile. Il marito di questa Geronima fu pure egli ucciso nel proprio letto alcun tempo prima mentre dimorava in Spagna ».

Giunge ancora in tempo per essere qui inserito un documento, che la gentilezza del Conte Riant fece copiare per la nostra Società alla Biblioteca Nazionale di Parigi, ove è incollato originale in un volume di Miscellanee segnato ms. franc. 2928, fol. 29.

È una lettera scritta al Re Luigi XII da Francesco Rochechouart Sire di Champdenier come Governatore di Genova. Non ha che la data del 13 ottobre, ma è senza dubbio dell'anno 1510, come capirà chi legga gli *Annali* d'Agostino Giustiniani, il Guicciardini, ecc.

Il Pregent (de Bydoulf) è il Generale delle galere del Re, che abbiamo già riconosciuto nella Cronaca del Salvago, e che è detto *Peregian* dagli storici italiani.

Il Papa Giulio II era allora a Bologna sempre più in collera coi Francesi, e tentava sottrar loro la signoria di Genova aizzando i Doria e i Fregosi alla riscossa. Le cautele e i mezzi pensati dal Governatore per istornar quel disegno non valsero a lungo; Giano e Ottaviano Fregosi ribellarono la città nel 1512 e riuscirono Dogi un dopo l'altro.

Signore di Gavi era allora Bernardino Guasco, della nobil casa alessandrina che fiorisce tuttavia col titolo di Marchesi di Bisio, da una piccola terra vicina all'antico feudo. Gavi col forte Castello che lo incorona durò fino alla seconda decade del secolo presente come posizione eminentemente strategica, chiave della Liguria verso Piemonte e Lombardia; e perciò è spesso nominato nella storia militare.

Per simile motivo era pure uno dei pegni che il Re di Francia e il Duca di Milano si assicuravano sempre, quando Genova si sottoponeva al loro dominio: essi poi ne facevano un sottifeudo, e nel 1435 o 36 lo consegnarono ai Fregoso, i cui giuramenti di fedeltà a tale titolo si serbano nell'Archivio di Stato a Milano. Nel 1468 vi sottentrarono i Guaschi. Antonio, il primo signore, dieci anni dopo commise pel patrono di Gavi San Giacomo una pala che ora figura onoratamente nell'Accademia Ligustica di belle arti. I figli di lui Bernardino e Nicolò nel 1497 eressero ad Antonio un monumentino non ispregevole, che si vede tuttora in quella chiesa parrocchiale. Il figlio di Bernardino ebbe il nome dall'avo e aggiunse il titolo di Conte di Gavi, sotto il quale è citato negli *Annali* del tempo anche a lungo dopochè fu costretto a restituire il feudo alla Repubblica per transazione nel 1528. Di questo Antonio secondo si conosce un curioso ripiego, che usò nel 1526 per riavere i 5900 scudi voluti a torto da un comandante spagnuolo per restituirgli il Castello. Il fatto è narrato dal Capelloni, *Ragionamenti varii*, Genova, Bellone 1576, p. 41; sebbene il più tardo Schiavina negli *Annales Alexandriae* (M. H. P. Script. IV. 511) rappresenta la cosa diversamente, anche confondendo i tempi.

Genes, 13 Octobre.

Sire, jay en ceste nuyt nouvelles de Boulougne comme le Pape a depesché en XXXVI

heures quatre hommes pour envoier a Courtevesche (?) faire partir l'armee pour venir ceste part.

Sire, Pregent depuis hier mydi m'a envoyé deux de ses gens, pour me prier vouloir envoier ce saufconduit pour Iherome, Andre et Nicollas Dorie, et alaventure mectre dedans messire Janus qui peult estre que Octorgen auroit converty. Et pour les raisons quil m'aligue en deux enterines qui estoient encloses es lettres qu'il ma escriptes, lesquelz enterines je vous envoie, luy ay depesche et envoie ledit saufconduit.

Sire, aplus tost que je scauray qu'ilz seront descieuduz en voz terres, je feray, se je puis, que leurs parens et amys qu'ilz ont en ceste ville les cancionneront de ne faire chose mauvaise contre vous. Monseigneur le grant maistre ne m'a point encores envoyé le saufconduit que je luy avoye demandé.

Sire, Monseigneur de Gavy, messire Bernardin de Goasco, m'a prie vous vouloir escripre et supplier que vostre bon plaisir fust lui donner l'office de conseiller en votre Sénat de Millan vacant par le trespas de feu messire Cezaro Goasco son cousin; vous en ferez votre bon plaisir.

Sire, je m'estoye oblié vous escrire qu'il y a cinq ou six jours que ceulx d'Avignon ont envoyé ung courrier vers le Pape qui a passe par cy, lequel jay fait sercher et trouve qu'il n'avoit lectres autres que celles qu'ilz escripvoient comme monseigneur d'Aix avoit este pris au pont de Sorgues et mene prisonnier au palais d'Avignon et qu'ilz le supplioient le vouloir delivrer pour les inconveniens en quoy ilz en pourroient tumber envers vous.

Sire, depuis la derrenière poste que vous ay depeschée n'est venu autre chose dont il soit besoing que soiez adverty.

Sire, je requiers a Dieu que par sa grace vous doint sante et tres bonne vie et longue.

A Jennes le XIII jour d'Octobre.

Vostre tres humble  
et tres aubaisant suget et serviteur  
De Rochechouart.